

2 m 11.3147.8

Université de Montréal

V.014
11488 660

**Les mutations
socio-économiques de la Corse
de 1957 à nos jours**

par
De Lucia Virginie

Département d'histoire, cycle supérieur
Faculté arts et sciences

Mémoire présenté à la faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maître ès arts (M.A)
en histoire

Août 2003

© De Lucia, 2003.



D

7

U54

2004

v.014

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Les mutations
socio-économiques de la Corse
de 1957 à nos jours**

Présenté par

De Lucia Virginie

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Louis Michel
Président rapporteur

Samir Saul
Directeur de recherche

Paul Létourneau
Membre du jury

mémoire accepté à l'unanimité :
le 22 octobre 2003

RÉSUMÉ

La question corse est d'une grande complexité. Elle a des implications ethno-culturelles, politiques et internationales. On ne peut la comprendre sans une bonne connaissance de la société corse et de son histoire. C'est à partir de 1957 que la Corse connaît une phase de changement brutal avec l'instauration des deux sociétés d'État, la Somivac et la Setco. Désormais la Corse traditionnelle allait céder sa place à la Corse moderne. Le but du mémoire est d'examiner les mutations socio-économiques de 1957 à nos jours afin d'évaluer l'amélioration du niveau de vie des insulaires. Cette mise en question va nous conduire à nous interroger sur le mouvement de contestation et de corsisation qui s'est opéré suite aux nouvelles propositions économiques et politiques qui ont façonné les dernières décennies de l'histoire corse. Même s'il est certain que ces événements ont conditionné la résurgence du nationalisme corse, ils apparaissent également comme étant porteurs de changements et de progrès pour la société corse. Notre thèse est que l'implication nationale et internationale aura permis aux Corses d'améliorer leur niveau de vie, même si en contrepartie l'économie locale est de plus en plus dépendante de l'extérieur.

Mots clés : Corse, développement économique, secteurs d'activité, mutations, amélioration, condition de vie, changements administratifs et politiques.

ABSTRACT

Questions pertaining to Corsica are very complex. They have ethno-cultural, political as well as international ramifications and can not be understood without a good knowledge of Corsican society and Corsican history. In 1957, Corsica underwent radical changes with the founding of two State enterprises, Somivac and Setco. Traditional Corsican society would, following this, make way for modern Corsica. Our goal is to examine the socio-economic changes in Corsica from 1957 on, in order to evaluate if protest of the standard of living of the island's inhabitants has improved. This inquiry will lead us to look at the adoption and 'corsisation' movement that followed new economic and political policies that have marked Corsican history in the last decades. Although these events have certainly conditioned the reemergence of Corsican nationalism, they have also brought changes and progress to Corsican society. Our hypothesis is that national and international involvement has allowed Corsica to raise its standard of living, even if its local economy has become more dependent on the rest of the world.

Key words : Corsica, economic development, mutation, improvement, politic and administrative changes, business area, living conditions.

Table des matières

Résumé en français	i
Résumé en anglais	ii
Tables des matières	iii
Remerciements	vi
Préface	vii
Introduction	8

Chapitre premier

L'irruption du changement, 1957 à 1973	21
---	-----------

A) La rénovation de l'économie corse

La Somivac

La Setco

B) La Corse à l'heure de la planification : y a-t-il eu amélioration du niveau de vie ?

Le secteur agricole et les pêcheries

Le secteur secondaire : industrie, bâtiments et travaux publics

Le secteur tertiaire : les services et le tourisme

C) Corses et Pieds noirs

Chapitre II

Contestation et corsisation : 1973 à 1982 51

A) Le contexte général

B) Des nouvelles propositions économiques et politiques

La régionalisation et la bidépartementalisation

La continuité territoriale

Un statut particulier

C) L'évolution du contexte économique

Le secteur primaire : agriculture, montagnes et pêcheries

Le secteur secondaire : industrie, bâtiments et travaux publics

Le secteur tertiaire : le tourisme et les services

Chapitre III

La régionalisation : un nouveau départ : 1982 à 1991 70

A) Le contexte politique et économique

L'instauration du nouveau statut administratif

L'efficacité du principe de continuité territoriale

Une volonté de développement et d'intégration dans l'Europe

L'implication de la Communauté européenne

B) L'évolution des trois secteurs d'activités

Le secteur primaire

Le secteur secondaire

Le secteur tertiaire

C) L'amélioration du niveau de vie des insulaires

Confort et équipement des ménages

Revenus par catégorie socioprofessionnelle

PIB ...

Chapitre IV

Un nouveau statut ou la voie du succès ?

De 1992 aux accords Matignon 100

A) La Corse : point de convergence des sollicitudes de l'État et de l'Union européenne

L'instauration du Statut Joxe (1991)

L'application du statut fiscal (1994) et la zone franche (1996)

L'implication de l'État et de la Communauté européenne en Corse

Des doutes légitimes sur l'efficacité des dépenses publiques

B) Diagnostic sur les trois secteurs d'activité et sur l'amélioration du niveau de vie

L'évolution des trois secteurs d'activité

Dépendance ou maîtrise du développement

C) Une proposition pour une stratégie efficace en Corse

Vers un nouveau statut de la Corse : le processus des accords Matignon

Appréciation des accords Matignon

Conclusion 137

Bibliographie 143

Annexes cli

Remerciements

Mes remerciements et ma reconnaissance s'adressent à tous ceux et à celles qui m'ont si souvent aidée. Je voudrais néanmoins distinguer en particulier : mes parents qui m'ont offert la possibilité de poursuivre des études universitaires ; mon époux pour sa patience et ses encouragements ; Samir Saul pour ses conseils ; Massa Marie-Luce documentaliste au CRDP de Corse (Centre régional de documentation pédagogique de Corse) et Crocis Patrice, membre de la DDA (Direction départementale de l'agriculture).

Mes remerciements s'adressent également au personnel du CRDP de Corse, au personnel de la DDA, aux bibliothécaires de la préfecture d'Ajaccio, ainsi qu'au personnel du bureau régional de l'INSEE.

Préface

Une légende traditionnelle corse raconte qu'en des temps reculés, deux frères atteignirent un degré de sagesse tel qu'il leur fut offert la possibilité de franchir une porte initiatique.

La seule condition fixée était qu'ils passent ce degré ensemble. Ils gravirent le Monte Pintu et accédèrent enfin au point culminant de l'île.

Là, ils méditèrent afin de trouver le chemin de l'initiation..

- *Que sais-tu du chemin ? demanda le premier au second.*
- *Je sais qu'arrivé au sommet de la montagne, l'homme doit s'apprêter à redescendre s'il ne veut pas perdre les richesses de sa connaissance.*
- *Quant à moi, répondit le second, je sais qu'arrivé au sommet de la montagne, l'homme doit les abandonner et continuer à monter pour ne pas revenir au point de départ.*

Les deux frères alors se disputèrent puis se séparèrent, chacun agissant selon sa conscience. La Corse resta ainsi divisée. Une partie d'entre elle tournée vers l'avenir, l'autre vers le passé. Alors naquit la malédiction des sept péchés capitaux corses.

Citation tirée du livre : *Le Complexe corse* de Gabriel Xavier Culiolo.

INTRODUCTION

*« La Corse souvent conquise,
jamais soumise ».*

La Corse fait figure de paradis terrestre. Quiconque a visité cette île ne peut dire le contraire. Arriver sur cette île par beau temps est une véritable délectation pour la vue. Entourée d'une mer bleue turquoise, une masse immense de montagnes accidentées remplit l'horizon et domine le paysage à perte de vue, semblant sortir de nulle part, à la fois verdoyantes et enneigées au sommet. On se demande comment les Corses ont pu s'acclimater à ce milieu. Peut-être est-ce le milieu qui les a tout simplement apprivoisés. À la clarté de l'aube, l'île surgit comme une apparition authentique, un paysage sculpté. Chaque montagne abrite d'innombrables légendes qui racontent l'origine des formes. Une immense scène s'ouvre et s'ouvrira encore et encore au fil des heures, renouvelant le moment merveilleux de l'apparition.

« Je la reconnaîtrais rien qu'à son odeur » disait Napoléon de son île natale, mais il n'y a pas seulement son odeur. Sa réalité mythique et magique, qui existe depuis des siècles pénètre le voyageur; ses coutumes, ses contes, sa culture, sa langue, toutes ses composantes ne peuvent laisser indifférent l'explorateur ébahi devant cette île de beauté. « Une montagne dans la mer », elle mérite bien là ce qualificatif qui lui sied à merveille. Devant cette force inébranlable de la nature, on ne peut que se demander comment et pourquoi la Corse intrigue, déchire, subjugué tous ceux qui ont eu la chance de la découvrir.

La Corse est une île problème. La conscience du problème corse n'est pas neuve, on parlait de l'île au début du siècle comme d'une terre qui se meurt. Selon le mot de Malraux, il y a « une énigme corse ». Énigme au regard de qui ? Certainement pas de celui des Corses qui reconnaissent immédiatement comme leurs ces comportements que d'autres trouvent incompréhensibles ou inadmissibles. L'expression de Malraux trahit un

point de vue centraliste, étatique, mais aussi, sans doute, la surprise de voir l'État se heurter sans cesse à un problème qu'il ne sait visiblement pas résoudre. La Corse est un problème d'incompréhension mutuelle, mais aussi un problème de régression économique. La situation corse est enfin celle d'une distorsion entre la Corse qui meurt, vidée par l'exode, enlisée dans l'improductivité et la Corse qui s'ouvre au monde moderne.

Notre but est de tenter d'apporter une contribution à l'effort de réflexion engagé, et pour ce faire nous allons nous efforcer de sortir du traitement coutumier du problème corse. Le traitement classique se limite trop souvent aux questions d'ordre politique afin de mieux comprendre le contexte économique et les dissensions internes qui sévissent entre l'île et le gouvernement. Nous voulons donc porter un regard différent sur cette Corse en posant les termes du problème d'une façon nouvelle. Notre démarche se voudra donc explicative et non descriptive. Elle insiste sur le fait que notre propos n'est pas le nationalisme mais l'examen de la situation socio-économique afin de mieux cerner le contexte des événements politiques. Ainsi, il conviendra tout d'abord de proposer une étude de l'économie corse de 1957 à nos jours. L'étude du développement économique aurait pu être envisagée sur une période beaucoup plus longue. Toutefois elle n'aurait présenté aucun intérêt car les changements commencent à s'opérer après la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement à partir de 1957, date de création de deux sociétés d'État mixtes sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement. Cette étude sera donc divisée en quatre périodes, à savoir : 1957 à 1973, 1973 à 1982, 1982 à 1992, et enfin 1992 à nos jours. Cette périodisation traduit un découpage en fonction de dates charnières qui ont marqué l'économie corse sur les dernières décennies.

En effet, la première période marque le début d'un intérêt de la part de l'État français pour l'île, intérêt qui se traduit par la mise en place de deux sociétés d'économie mixtes.¹ Elles ont pour mandat de définir les besoins et de mettre en application les modifications nécessaires à la bonne marche d'un futur envol économique basé essentiellement sur le développement d'une agriculture moderne ainsi que sur le tourisme. Cette période de

¹ Organisme gouvernemental qui planifie et gère le développement économique d'une région particulière.

relative prospérité s'achève en 1973, date de la « crise économique » qui frappe la France ainsi que l'Europe dans son ensemble.

L'année 1973 marque donc le début d'une seconde phase dans le développement économique de la Corse. Cette étape qui s'étend de 1973 à 1982 connaît des bouleversements importants. Outre la cassure économique du moment qui affecta grandement les chances de réussite de l'île, la crise d'Aléria² de 1975 qui traduit un certain retournement dans la situation politique de l'époque, n'est pas sans contrecoup sur le contexte économique. Les revendications nationalistes, y compris les différents malaises politiques et économiques³ de cette période, auront raison du statut administratif de l'île, qui en 1982 cède la place à une nouvelle Corse devenue région indépendante.

Cette troisième période pose donc les bases du régionalisme en Corse et marque un nouveau départ pour les insulaires. Désormais, la Corse gagne en autonomie et intervient, sous l'égide d'une assemblée législative, dans les champs de développement inhérent à l'île. Ce gain en autonomie vient donc consolider et amplifier l'élargissement économique, et s'inscrit dans le cadre d'une volonté de décentralisation de tout le système administratif français, positionnant la Corse sur la scène nationale et européenne. Cette période est également marquée par l'octroi d'une aide européenne au titre de développement des régions dites en difficulté au sein de l'Europe.

Enfin, la dernière phase de cette périodisation s'étend de 1992 à nos jours. 1992 marque le début d'un nouveau défi pour la Corse puisque désormais son statut particulier en tant que région est devenu celui d'une collectivité territoriale. En fait, la période antérieure place la Corse dans une impasse, car elle est frappée d'immobilisme politique et économique. Pour l'en sortir le gouvernement s'oriente vers une reconnaissance plus nette du particularisme corse et décide de l'élaboration d'un nouveau statut. La collectivité voit

² Occupation d'une cave par des autonomistes corses, qui a conduit au décès de deux policiers.

³ Plusieurs affaires scandaleuses, telles l'affaire des « Boues rouges » en 1973 (déversement de tonnes de déchets au large du cap Corse par une compagnie italienne : la Montedison), la faillite de la Covirep aux prises avec un scandale financier ou encore la dégradation des rapports de confiance entre l'État et la Corse, suite à l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, sont autant d'exemples des différents malaises qui troublent la Corse.

maintenant ses compétences et prérogatives élargies en matière de développement économique et culturel, marquant le début d'une nouvelle ère pour l'île.

Notre préoccupation n'est nullement de délivrer un message sur la manière de procéder afin de permettre à cette île de connaître un plein épanouissement, mais plutôt de comprendre les raisons intrinsèques du retard économique accumulé. Il faut donc se demander si l'on peut cerner les raisons des difficultés actuelles que rencontre l'économie corse, difficultés qui trouvent leur origine dans un passé qui remonte à la révolution industrielle. Notre mémoire tentera donc, dans la mesure du possible, de refléter les mutations socio-économiques de la Corse de 1957 à nos jours, car il serait trop difficile dans un travail limité, d'entreprendre une rétrospective sur le long terme. Nous allons par conséquent nous contenter de dresser en introduction le portrait de la Corse afin de poser les bases de notre sujet.

Au-delà des conjonctures, nous pensons que les mutations et les transformations socio-économiques survenues en Corse, entremêlées avec les interventions soutenues de l'État, expliquent en partie la régénération et la montée du nationalisme corse depuis quelques décennies.

« En effet, outre l'existence de mouvements de type régionaliste dans plusieurs régions françaises, on relève que la réapparition de la contestation nationaliste est, en Corse comme ailleurs, étroitement liée à la forte expansion économique que connaît la France à partir de la fin des années 40. Ce réveil traduisant une réaction aux traumatismes engendrés par cette expansion ».⁴

De plus, c'est avec ce passage d'une économie traditionnelle à une économie de marché que les revendications nationalistes prennent de l'ampleur, car la France commence à investir dans l'île afin de permettre l'envol de l'économie. À partir des années 1960, une suite d'événements, notamment le rapatriement des réfugiés d'Afrique du Nord, engendre une nouvelle phase, provoquant ainsi un renversement complet de situation.

⁴ Pierre Dottelonde, *L'île miroir*, Centre d'études corses (acte du colloque d'Aix en Provence), Ajaccio, Édition La Marge, 1987, p. 107.

Quarante ans après ce renversement de conjoncture, où en est-on ? Au regard de ces transformations et mutations, quels sont les facteurs qui ont entraîné des changements ? Ces dits changements sont-ils responsables ou non de la montée du nationalisme ? Le changement partiel ou total de statut administratif de l'île est-il à mettre en rapport avec les transformations et mutations socio-économiques ? Devant la création des deux sociétés d'État (la Somivac et la Setco), l'injection continue de fonds publics, la volonté et l'innovation dont font preuve ses habitants, y a-t-il eu modernisation ou marginalisation de l'économie corse ? Pourquoi les secteurs primaire et secondaire ont-ils tant de difficultés à survivre ? Devant le développement des techniques et des types d'agriculture, comment expliquer que le secteur primaire semble toujours à la dérive, et pourquoi le secteur secondaire n'a-t-il jamais connu d'essor dans l'île ? Enfin, devant ce développement chaotique il serait intéressant de voir également quel remède viendrait enrayer les difficultés économiques de la Corse. S'agit-il d'un remède français, européen ou corse ? Autant de questions qui vont permettre de cerner le développement et les caractéristiques de l'économie corse sur le long terme.

La thématique de notre recherche sera par conséquent de nature économique, mais elle ne se limitera pas à cette variable. En effet, les responsables ont souvent voulu sérier les difficultés pour mieux les résoudre. Ainsi furent distingués des problèmes corses tantôt de nature économique, tantôt de nature politique, mais rarement la réalité corse a-t-elle été appréhendée dans sa globalité. Toutefois, depuis quelques années l'approche du problème corse se modifie, intégrant davantage la culture et la mentalité des insulaires. C'est dans cette optique que nous analyserons les mutations et les transformations socio-économiques de la Corse, afin de garder toujours présente à l'esprit l'idée que l'étude d'une société ne peut se construire sur une seule variable.

Les analyses globales du fonctionnement économique de la Corse sont rares. On remarque que les études relatives à la Corse peuvent être divisées selon trois grandes périodes historiographiques distinctes : la première allant de 1945 à 1962, la deuxième de 1962 à 1970, et enfin la troisième de 1970 à nos jours. Nous allons donc présenter brièvement ces trois périodes afin de situer notre recherche dans un cadre temporel.

La majorité des ouvrages publiés dans la première période relatait essentiellement l'histoire générale de la Corse depuis ses origines les plus lointaines. Très peu d'historiens ont consacré leurs études à la culture, même si celle-ci connaît une renaissance depuis le 18^{ième} siècle. On s'attachait donc à construire une histoire globale de l'île, en abordant de façon subsidiaire la culture, la langue, les traditions, la littérature insulaire... L'objectivité faisait souvent défaut. Le mot qui revient le plus dans l'historiographie de la période est : le colonialisme. La majorité des ouvrages – aussi bien ceux écrits par des insulaires que ceux des continentaux – reprend cette expression : colonialisme génois, colonialisme français, colonialisme corse.⁵

Une des raisons qui expliqueraient l'importance récurrente de ce thème pourrait être trouvée dans le fait que lors de la Seconde Guerre mondiale, la Corse fut le premier département français à être libéré par les forces américaines. Nombre de métropolitains, qui ne voyaient dans cette île qu'une colonie et non un département, trouvaient de mauvais augure que cette libération de la nation française ait commencé sur le territoire corse. Pour leur part, les Corses, devant cette réaction générale, se sentirent trahis par la République. Cette situation explique donc en partie la généralisation du thème du colonialisme dans la période historiographique 1945-1962.

Il existe également une autre explication face à ce thème qui voit le jour pendant le mouvement général de décolonisation qui s'opère à travers le monde, et qui n'épargne pas la France. À ce moment les Corses perçoivent l'État français comme un État capitaliste qui justifie la conquête. Les ouvrages laissant paraître ce type de pensée sont également présents avant la période 1945-1962. Un très bon exemple nous est fourni dans l'ouvrage d'Edmond Demolins, qui estimait que les Corses exerçaient une influence fâcheuse dans la vie française et n'hésitait pas à écrire : « on peut dire que la France a été annexée à la Corse, plus que la Corse n'a été annexée à la France. Mais il ne faudrait pas trop

⁵ Tout dépend du point de vue de l'historien. Les historiens corses parlent de colonialisme français en Corse, alors que les historiens de la Métropole évoquent un colonialisme corse en France, c'est-à-dire qu'ils perçoivent les Corses comme des envahisseurs, qui occupent des postes relativement importants au sein de l'administration française et de l'armée.

multiplier les annexions de ce genre ».⁶ Ou encore Daniel Pennac ajoutant dans les années d'après-guerre « qu'une colonie est un pays dont les fonctionnaires appartiennent à un autre pays : exemple l'Indochine est une colonie française. La France elle est une colonie corse »⁷. Il y a donc une tendance générale à croire que le problème corse - présence importante de Corses dans l'administration française - exerce une influence néfaste sur la France continentale.

Cette idée d'un colonialisme français ou corse chez les historiens se manifeste également pour d'autres périodes historiques de la Corse. Longtemps la Corse a appartenu à la principauté génoise avant de passer sous la domination française; cette étape de l'histoire corse est également analysée comme une phase de colonialisme pour le peuple corse. Très peu d'historiens de la période 1945-1962 se dégagent de ce discours et posent le problème corse d'une manière différente, en tenant compte, par exemple, du fait que la responsabilité d'une influence néfaste des Corses en France continentale est un état de fait qui incombe d'abord au gouvernement français ou que la phase de domination génoise a été bénéfique pour le peuple corse. Simone Weil ⁸ apparaît comme faisant partie de ce courant qui souligne que des Corses, bien qu'il soient peu nombreux, ont apporté une contribution précieuse à la vie de la nation, et qu'il est trop souvent oublié par ceux qui ont reproché aux Corses leur annexionnisme.

La deuxième période marque un tournant important dans l'histoire de la Corse, puisqu'on assiste à l'arrivée massive de colons français de l'Afrique du Nord, notamment de l'Algérie. C'est à partir de ce moment qu'on observe une modification dans le discours historiographique, car désormais les historiens vont développer une histoire beaucoup plus spécialisée selon des champs d'études très précis : la politique, le régionalisme, la culture, l'économie. Toutefois, le thème du colonialisme est encore présent, et va même conduire à une résurgence du patriotisme corse. Il faut signaler que cette continuité du colonialisme n'en est pas vraiment une au sens où on l'entend, car ce ne sont plus les

⁶ Edmond Demolins, Les Français d'aujourd'hui, les types sociaux du Midi et du Centre, Paris, Éditions Firmin-Didot, 1912, p. 165.

⁷ Cité par Robert Colonna d'Istria : La Corse au 20^{ème} siècle, Paris, Éditions France-Empire, 1977, p. 4.

historiens de la Métropole qui parlent de colonialisme corse, mais plutôt les historiens corses qui font resurgir sur la scène publique le colonialisme français. Avec l'arrivée massive des colons rapatriés, les historiens dénoncent l'exploitation du territoire, ainsi que les avantages fiscaux et les aides financières non négligeables dont bénéficient les rapatriés. Les historiens et la population insulaire y voient là une autre forme de colonialisme pratiquée par l'État français. C'est cette forme de colonialisme, déjà présente lors de la période antérieure, mais qui va prendre son essor à partir de 1962, qui occasionne une réactivation de la fibre patriotique corse et qui va devenir un aspect important de l'historiographie de 1962 à 1970, engendrant indirectement le développement d'autres thèmes, tels le régionalisme, la politique, l'économie, la culture.⁹

Enfin la troisième période est peut-être celle qui témoigne le mieux d'une rupture avec les deux autres. À partir de 1970, la Corse s'enlise dans une crise économique qui va perdurer quelques années. Le mouvement nationaliste corse, déjà présent sur la scène politique va connaître une expansion, notamment grâce à l'exaspération de la population. Il va donc se faire le porte-parole des revendications populaires, et pénétrer les différentes instances du pouvoir encore libre d'accès. C'est à ce moment qu'on remarque que les historiens s'emploient à écrire une histoire dénuée de considérations partisans. Une impression nouvelle se dégage dans l'historiographie de la Corse, les attitudes par rapport au contenu du sujet évoluent, la perception du passé change, le discours est beaucoup plus critique. Toutefois, bien que certains ouvrages véhiculent encore au début des années 1980 un discours nationaliste, la majorité d'entre eux s'emploient à écrire une histoire libre de jugement de valeurs. Parmi ces historiens, nous pouvons citer entre autres

⁸ Simone Weil, L'enracinement : prélude à une déclaration des devoirs de l'être humain, Paris, Éditions Gallimard, Collection Espoir, 1949.

⁹ Parmi les historiens présents à ce moment de l'historiographie corse, citons Vincent Stagnara, « D'un colonialisme contemporain en Corse », Revue française d'études méditerranéennes, n° 28, 1977, p. 50-66 ;
Dumenicu Vintiseri, « Culture corse, culture vivante », Revue française d'études politiques méditerranéennes, n° 28, 1977, p. 23-40 ;
Saveriu Valentini, « Anostra cultura », Revue française d'études politiques méditerranéennes, n° 28, 1977, p. 41-49 ;
Pierre Simi, L'adaptation humaine dans la dépression centrale de la Corse, Gap, Éditions Orphys, 1966. 259 pages.

Francis Pomponi,¹⁰ qui dans son ouvrage relate l'histoire de la Corse depuis ses origines, et affirme que la préhistoire corse est en plein renouvellement depuis que de nouveaux regards se sont portés sur les plus anciens vestiges du patrimoine insulaire pour en faire un classement et des études qui répondent aux critères d'une méthode scientifique éprouvée. Essayant de remettre la Corse dans un cadre méditerranéen, Pomponi en cherche l'originalité en ne faisant pas abstraction de ce contexte. Cette réhabilitation apparaît donc comme un signe de changement d'optique dans la façon d'écrire l'histoire de la Corse, surtout pour la période d'avant le 20^{ième} siècle. De plus, Pomponi replace la situation corse dans le cadre international de chaque époque, contrairement à l'ancienne génération d'historiens qui rendaient la France et l'Italie responsables de tous les problèmes corses.

Michel Vergé-Franceschi, autre historien qui s'inscrit dans la voie du changement, se donne comme mission de réévaluer l'histoire de la Corse à la lumière d'un nouveau regard. Son ouvrage¹¹ met à mal les idées reçues dressant un portrait d'une île repliée sur elle-même et montre combien le destin de la Corse s'inscrit dans la trame d'une histoire européenne multiséculaire. Enfin, Robert Colonna d'Istria,¹² innove également en envisageant l'histoire de la Corse comme l'histoire d'une province en tous points comparables aux autres régions de France. Il pense que les éclairages sur les événements de la Corse apportent sur les forces et les faiblesses des différents régimes français une interrogation sur le sens de l'histoire de la France. Chacun essaye de relater l'histoire de la Corse en empruntant la voie du changement et en tenant un discours plus neutre et objectif.

Après avoir dressé ce bref portrait de l'historiographie de la Corse, notre démarche de recherche utilise davantage des publications officielles, telles celles de l'Insee, d'Eurisles ou encore d'Eurostat. Certes, nous allons utiliser d'autres ouvrages, et c'est pourquoi il était nécessaire de situer l'historiographie de la Corse par rapport à la période qui nous

¹⁰ Francis Pomponi, Histoire de la Corse, Paris, Éditions Hachette, 1979. 447 pages.

¹¹ Michel Vergé-Franceschi, Histoire de Corse : du XVII^e siècle à nos jours, Tome II, Paris, Éditions Felin, 1992. 581 pages.

¹² Colonna d'Istria, op. cit. .

intéresse, d'autant plus que notre démarche se veut explicative et non descriptive et que, par conséquent, l'utilisation de différents types d'ouvrages ne pourra qu'étayer la recherche.

La Corse a connu au cours des quarante dernières années de formidables bouleversements économiques. Touchée depuis la fin du siècle dernier par un exode sans précédent, la Corse se dépeuple au profit des colonies françaises telles l'Indochine, l'Afrique et les possessions françaises du Pacifique. Cet aspect démographique est à prendre en considération car il aura un impact considérable sur le développement économique de l'île du début du 20^{ième} siècle à la Seconde Guerre mondiale. En effet, ce phénomène de dépopulation aura pour conséquence d'entraîner une dénatalité, ainsi qu'un vieillissement de la population de l'île, et entamera définitivement les chances de succès de la Corse. Sortir de ces conditions de sous-développement économique est un véritable défi pour cette île à laquelle il reste surtout les éléments improductifs de sa population. En fait la Corse voit dès 1870 son essor économique et démographique gravement compromis, car elle ne peut réunir les conditions propices à l'implantation d'un secteur industriel. L'île est peu à peu abandonnée par les siens, et toutes les formes d'activité économique intense s'essouffent et disparaissent. Ce portrait d'une île dévastée est celui de la Corse jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, et même après.

Il faut se replonger à l'époque des années 1945-1950 pour comprendre pourquoi la Corse fait figure de région sous-développée. À peine électrifiée, ne possédant qu'un réseau routier très limité, son accès à l'eau potable presque quasi inexistant, la Corse doit faire un pas de géant avant même de commencer à croire qu'elle pourra un jour rivaliser avec les autres régions françaises. Enfermée dans une économie de subsistance, l'agriculture insulaire est en ruine. À la fin du 17^{ème} siècle, le secteur primaire occupait 90 % des habitants de l'île, mais la survie de l'agriculture se révèle impossible dans l'économie d'échange à laquelle elle participe par son rattachement à la nation française. Toutefois, l'origine de l'abandon progressif de la terre ne se limite pas seulement à cet aspect. En fait, les conditions naturelles d'exploitation sont défavorables, notamment à cause de la malaria qui touche une bonne partie des terres exploitables sur le littoral. À ce facteur

s'ajoute l'inadaptation des structures agraires à l'implantation d'une agriculture moderne, sans oublier les conditions du marché qui, devant l'inorganisation des circuits de vente, ne permet pas aux insulaires de soutenir la concurrence des denrées importées. L'interaction de ces facteurs défavorables se solde donc par l'abandon progressif des terres, et pousse l'agriculteur à se tourner vers une autre source de revenu : l'élevage. L'ampleur du mouvement d'abandon des terres cultivées aura pour conséquence de faire passer à 2 % du territoire seulement la surface cultivée, et ce jusqu'en 1957.

En ce qui concerne le secteur industriel, il est quasi inexistant dans l'île, car les obstacles que n'ont pu surmonter les agriculteurs ont également touché les tentatives d'enracinement d'activités industrielles. La série des installations abandonnées ou ruinées que l'on rencontre dans l'île est longue : l'activité minière, forestière, le liège ainsi que leurs dérivés n'ont su résister à la concurrence des produits nationaux ou étrangers. Seule la compagnie de tabac Job Bastos située à Bastia a réussi à survivre plusieurs décennies, mais voilà bien le seul exemple de réussite, somme toute partielle, d'une activité industrielle en Corse. Entre 1900 et 1950, la désindustrialisation de l'économie corse est évidente.

Enfin du côté du tourisme, autre volet de l'activité économique de l'île avant la Seconde Guerre mondiale, c'est également la ruine. En 1949, l'état d'abandon de la plupart des stations thermales qui avaient pourtant acquis une certaine notoriété est catastrophique. Endommagées par l'occupation allemande, certaines sont remises en état, mais beaucoup de sites sont abandonnés, créant ainsi un manque à gagner important pour quelques villes (Ajaccio, Calvi, l'Île Rousse, la Balagne).

Entre le début du siècle et les années 60, l'économie corse est caractérisée par un manque de vigueur et de vitalité. Le problème corse apparaît donc à l'aube du 20^{ième} siècle, et s'exprime par une économie déstructurée et une démographie catastrophique. Le retard des techniques, aussi bien dans le domaine agricole que dans le domaine industriel, entraîne une dépendance envers la Métropole qui se manifeste dans l'improductivité de

l'industrie locale et l'isolement économique de la Corse. L'immobilisme de l'économie insulaire se traduit par un recul dans tous les secteurs.

Ce n'est qu'au cours de la décennie 1950-1960 que s'inverse l'évolution régressive qui pesait sur l'île depuis un siècle. Ce retournement s'inscrit dans une conjoncture nationale : la période de reconstruction d'après-guerre qui favorise la prise de conscience des disparités régionales et qui accompagne le démarrage de la politique d'aménagement du territoire, par l'entremise de deux sociétés d'économie mixtes : la Setco et la Somivac. À l'issue d'une décennie de marasme d'après-guerre au cours de laquelle le retard économique et démographique de la Corse s'est encore aggravé, il semble que le gouvernement ait enfin décidé de prendre des mesures en faveur de l'île délaissée. La voie du redressement devait passer alors par deux axes principaux : la naissance d'une agriculture moderne et compétitive sur le marché national et international d'une part, et l'exploitation du potentiel touristique de la Corse en tant qu'île méditerranéenne d'autre part. L'année 1957 allait devenir la date charnière du passage de la Corse traditionnelle à la Corse nouvelle. Elle marque le début de notre étude sur les mutations socio-économiques qui se dérouleront en Corse jusqu'à nos jours.

C'est ce travail que nous proposons sur la base d'une relative connaissance du terrain - suite à un voyage de 3 semaines parmi les insulaires - d'une observation passionnée pour cette île et ce peuple, et d'un désir de comprendre pourquoi la France qui prône depuis plusieurs siècles le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, refuse continuellement d'accorder aux Corses ce droit, sous prétexte que la France est «une et indivisible». Pourquoi aura-t-il fallu autant d'années pour que l'État s'intéresse au sort de cette population, et qu'il mette tout en œuvre afin de sortir l'île du gouffre dans lequel elle s'enfonçait depuis tant de décennies ? Pourquoi la France ne reconnaît-elle que depuis peu l'existence d'une culture et d'une langue propre à ce peuple ? Et enfin, pourquoi aura-t-il fallu attendre que la résurrection et la montée en force du mouvement nationaliste corse - et de tout ce que cela implique, par exemple, les attentats, meurtres, destructions - soit l'élément déclencheur de la décision de l'État de prendre les moyens nécessaires afin d'enrayer l'injustice qui frappait la Corse depuis si longtemps.



Nous allons donc essayer de mettre en lumière les différents facteurs et aspects de l'économie corse depuis 1957 qui, de notre point de vue, permettent de dresser un portrait de l'évolution socio-économique des quarante dernières années.



Chapitre premier

L'irruption du changement : 1957 à 1973

A) La rénovation de l'économie corse

La Somivac

La Setco

B) La Corse à l'heure de la planification : y a-t-il eu amélioration du niveau de vie ?

Le secteur agricole et les pêcheries

Le secteur secondaire (industrie, bâtiments et travaux publics)

Le secteur tertiaire (services et tourisme)

C) Corses et Pieds noirs

L'histoire économique de la Corse est déprimante, car c'est une longue suite d'échecs. C'est au cours de la décennie 1950 que s'inverse l'évolution régressive qui pesait sur l'île depuis un siècle. Ce retournement s'inscrit dans une conjoncture nationale : la période de reconstruction d'après-guerre qui favorisa la prise de conscience des disparités régionales. Toutefois, l'intérêt de l'État français pour cette région du sud n'était pas nouveau. Ce territoire qui de « 1347 à 1768 n'avait été qu'un champ de bataille et qui n'avait ni route, ni commerce, ni industrie, ni agriculture »¹ avait déjà fait l'objet de tentatives de mise en valeur de la part des pouvoirs publics français depuis son rattachement à la Métropole. Deux hommes importants, Turgot et Necker,² avaient déjà envisagé le problème corse sur le plan fiscal et économique, en faisant commencer quelques travaux et en prescrivant également l'établissement du plan Terrier.³ Celui-ci, véritable charte des travaux publics à entreprendre, constitue une vaste monographie économique et un document topographique. Cependant, la situation n'évolue guère aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, entre les mesures fiscales particulières prises sous le Consulat et l'Empire (arrêt Miot), la réalisation de travaux d'assainissement, d'irrigation et de viabilité exécutés par Napoléon III, et une série de rapports : rapport Moll en 1837, rapport Clemenceau établi en 1908-1909, rapport Blanqui en 1938, la Corse est toujours restée en retrait du développement. Ainsi donc jusqu'à ces dernières années, abandonnée des siens, la Corse s'anémie et végète dans ses structures archaïques.

A) La rénovation de l'économie corse

La Somivac

Avant d'entreprendre un programme d'intervention, la première tâche consistait à faire un bilan de la situation existante, fort mal connue en Corse. Elle aboutit en 1949 à la publication d'un inventaire départemental établi après la décision et avec le concours du

¹ Anne-Marie Guigue, La politique d'action régionale et le problème corse, Nancy, Publications du centre européen universitaire, Collection des Mémoires, 1965, p. 64.

² Turgot fut contrôleur général des finances de l'État français en 1774. Necker, quant à lui, succéda à Turgot en tant que directeur du Trésor royal en 1776, puis des Finances en 1777.

³ Plan dressé par un certain Mr Terrier d'où le nom plan Terrier.

Conseil général. On y apprenait que dans tous les domaines de l'économie, la Corse était tributaire de la France continentale. Le délabrement de la situation fut dénoncé avec une vigueur accrue par le Programme d'action régionale, qui déclarait que la Corse bénéficierait d'un programme particulier. L'arrêté du 28 novembre 1956, en définissant le cadre des programmes d'action régionale, faisait deux remarques particulières : les régions du Rhône et des Alpes pouvaient faire l'objet d'un programme commun tandis que la Corse, appartenant à la région Provence-Côte d'Azur, bénéficierait d'un programme séparé.⁴

En effet, l'insularité donnait à ce département une unité physique exceptionnelle, qui distinguait la Corse de toute autre zone, et appelait, par conséquent, des diagnostics et des remèdes différents. L'inventaire attirait d'abord l'attention sur la faible densité du peuplement comparativement aux autres îles méditerranéennes (Sicile, Sardaigne, Baléares), et voyait dans le dépeuplement continu, au profit de la Métropole, la cause du faible niveau de vie. Il insistait ensuite sur le dépérissement dramatique de l'agriculture en signalant que la superficie des terres exploitées n'excédait pas 2 % de la superficie insulaire, alors que la Corse aurait pu facilement nourrir sa population sédentaire et une partie importante de la clientèle touristique si « elle était mise en valeur avec un minimum de soins »⁵. L'abandon des terres était donc responsable de la ruine de l'agriculture insulaire. Le rapport reconnaissait, en outre, que les possibilités industrielles étaient limitées par l'étroitesse du marché, comme par l'absence d'initiatives économiques qui avait conduit à une désindustrialisation de l'île sur plusieurs années. Il dévoilait enfin les handicaps créés par l'insularité qui freinait le développement local, en particulier à cause de la lourde charge que représentaient les frais de transport par mer de toutes les marchandises, autant pour celles qui entraient que pour celles qui en sortaient.

Ce constat de dépérissement était la raison d'être du programme, sorte de charte du renouveau qui visait à renverser la tendance au déclin, en entraînant la Corse dans une ère

⁴ À cette époque, chaque région en retard de développement faisait l'objet d'un programme mis sur pied par le gouvernement français et les régions elles-mêmes afin d'enrayer le retard économique.

⁵ Janine Renucci, *Corse traditionnelle et Corse nouvelle, la géographie d'une île*, Lyon, Éditions Audin Imprimeurs, 1974, p. 326.

de transformations progressives. Le rôle majeur était dévolu au tourisme, idéalisé jusqu'à être considéré comme le levier de la renaissance et l'activité clé capable de régénérer toute l'économie en déclenchant une série de réactions : l'agriculture devait être stimulée par l'essor de la population en période estivale, le gonflement de la consommation encourageant ainsi la production locale; l'amélioration des communications et des moyens de transports, aussi bien avec l'intérieur qu'avec l'extérieur, devait permettre de réduire les frais de déplacement, entraînant ainsi une progression du commerce.

Le Comité technique de coordination et d'étude du plan rend donc public le programme de mise en valeur de la Corse en 1956. Mais c'est l'année 1957 qui marque le départ d'une nouvelle entreprise de rénovation de l'économie insulaire. L'orientation générale du programme est ainsi présentée dans le sommaire du document annexé à l'arrêté du 2 avril 1957 :

- Faire du tourisme le levier de la renaissance corse
- Utiliser rationnellement le potentiel agricole et forestier
- Réduire les frais de transport entre l'île et le continent
- Créer les maîtres d'œuvre indispensables ⁶

Afin de mettre en œuvre les solutions retenues, l'État prend l'initiative de confier la réalisation de ses projets à une société d'économie mixte, la Société pour la mise en valeur de la Corse (la Somivac), jumelée avec la Société pour l'équipement touristique de la Corse (la Setco). Créée en janvier 1957, la Somivac fut constituée avec le concours de la Caisse de dépôts et consignations, du département et des chambres de commerce et d'agriculture. Elle incarnait dès sa naissance la volonté étatique de rénovation économique, mais elle était également, de par sa conception, un outil devant servir de « ferment de la révolution rurale » ⁷, puisque tout était à reconstruire dans ce paysage appauvri.

⁶ Guigue, *op. cit.*, p. 75.

⁷ Renucci, *op. cit.*, p. 328.

La tâche prévue était lourde car avant même d'accomplir des travaux, la Somivac était contrainte d'évaluer la situation et de se faire le maître d'œuvre des études, compte tenu de la méconnaissance du milieu local qui rendait son action hasardeuse. Pour ce faire, il fallut mettre sur pied un programme agronomique, afin de connaître la capacité d'adaptation des diverses catégories de cultures aux conditions physiques et climatiques du terrain. Il fallut également installer des laboratoires pédologiques, un réseau de stations météorologiques, des barrages et des installations hydro-électriques... De plus, le milieu humain n'était pas mieux connu que le milieu physique en 1957. On ne connaissait pas avec précision les structures foncières, que l'indivision et le morcellement des héritages avaient rendues confuses. Tout était donc à apprendre, à construire et à planifier. Toutefois, l'activité de la Somivac était limitée, car son programme, défini par le Génie rural, était strictement restreint dans l'espace puisqu'il ne concernait que les plaines littorales, soit les zones cultivables mécaniquement dont la superficie totale était évaluée à 92 000 ha, laissant ainsi la montagne à l'abandon. L'intervention de la Somivac était donc dès le départ sélective et non globale, elle était moins une opération de rénovation qu'une innovation puisqu'elle visait moins à arrêter le dépérissement de la montagne qu'à réaliser l'occupation des basses terres inexploitées jusqu'alors.⁸

Cette mission de conquête des terres vierges devait commencer par la récupération de terrains, ce qui rendait le programme d'action d'autant plus spectaculaire qu'il exigeait le défrichage, c'est-à-dire l'arrachage du maquis et le nivellement du sol. Trois moyens permettaient d'acquérir les surfaces nécessaires : des baux emphytéotiques de 50 ans ; l'achat de terres privées, qui au début s'est heurté au refus des habitants de se dessaisir du patrimoine familial ; et enfin la mise en valeur de propriétés privées, domaines laissés jusque là à l'abandon. La Somivac en laissait la possession aux propriétaires mais ceux-ci avaient la responsabilité d'exploiter les terres après les travaux.

« La subvention d'État devait couvrir 50 % des frais et atteindre même 60 % pour les infrastructures. Il était prévu que le complément devait être couvert par les prêts du Crédit agricole soumis à un différé

⁸ Idem , p. 329.

d'amortissement de 5 ans : le remboursement ne débutait donc qu'au moment où les récoltes pouvaient commencer à rapporter ».⁹

De plus, les agriculteurs bénéficiaient de la diffusion des techniques appropriées aux cultures pratiquées, par le biais d'opérations de vulgarisation, sans oublier que l'écoulement des récoltes devait être facilité par la création de coopératives disposant d'installations de stockage et de réseaux d'écoulement des marchandises produites. Tout semblait prêt, le moindre détail avait été prévu, du début des travaux à la vente des produits. Et pourtant, même si des résultats correspondaient au programme d'origine, certains des objectifs ont subi des modifications qui sont autant d'adaptations aux circonstances.

La majorité des terres incultes récupérées devaient servir pour la culture fruitière et maraîchère, et la vigne devait être cantonnée sur les coteaux, à l'écart des zones irrigables. Mais celle-ci envahit les plaines, occupant même jusqu'à 37 à 40 % des surfaces conquises par la Somivac. Comment expliquer alors cette déviation qui s'inscrit dans le nouveau paysage ? À l'origine, la Somivac devait favoriser l'installation des Corses de l'île sur les terres qu'elle rénovait, mais le retour massif des rapatriés d'Afrique du Nord et les crédits que lui accordait le ministère des Rapatriés pour les recaser l'encouragèrent à accorder une place majoritaire aux éléments venus de l'extérieur. À titre d'exemple, sur les « 18 attributaires du premier lotissement de Ghisonaccia, deux seulement étaient des Corses de provenance locale, il y en eut quatre sur les trente deux du lotissement de Linguizetta et quatre aussi sur les dix sept de Calenzana ».¹⁰ Quoi qu'il en soit, pour certains, le déséquilibre dans la répartition des terres ne provenait pas d'une intention délibérée de nuire à la population insulaire, mais du fait que celle-ci n'était pas armée pour la compétition.

Mais nous reviendrons ultérieurement (section C) sur les raisons qui poussèrent les insulaires à mettre en doute les capacités de la Somivac dans le développement économique de l'île, puisque celles-ci sont en relation étroite avec l'arrivée des rapatriés. Il

⁹ Ibid., p. 330.

faut donc retenir que le rôle essentiel de la Somivac est de contribuer à l'aménagement du pays. Elle n'a pas de but lucratif, pas plus que de vocation de production ou de possession du sol. Elle doit rendre viables les terrains dont elle dispose, en effectuer le lotissement et les distribuer à des exploitants.

La Setco

L'entrée de la Corse dans l'ère du tourisme n'est pas un fait nouveau. Certes, « la Corse s'inséra tardivement dans l'ère des migrations de plaisance des classes privilégiées européennes puisqu'elle ne devint réellement un lieu attractif qu'après 1820 ». ¹¹ Toutefois, elle éveilla la curiosité lorsque les progrès des transports en facilitèrent l'accès, amenant sur l'île un tourisme aristocratique. Après la Première Guerre mondiale, la nature de la clientèle changea peu à peu, on assista à la diminution du tourisme aristocratique, laissant la place aux classes moyennes de 1900 à 1936. Enfin, à partir de 1936, on remarque une modification ¹² des départs en vacances, suite à la loi de 1936 sur les congés payés, qui touche l'ensemble de la France. Il est vrai qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, il n'y a pas encore de vacances populaires, et les migrations estivales restent l'apanage des privilégiés (classes supérieures et moyennes). De plus, l'immédiat après-guerre est un temps d'austérité, si bien que le démarrage du nouveau tourisme se situe au tournant des années 50. Et c'est là que le plan de rénovation économique de la Corse intervient, en misant sur le tourisme comme levier de renaissance économique. Le but est donc de faire de cette île une nouvelle destination de vacances.

Alors que les 110 000 vacanciers arrivant en Corse vers 1948-1949 ne posaient aucun problème d'hébergement, de ravitaillement, ou de circulation et étaient accueillis suivant la traditionnelle hospitalité corse, le déferlement d'une masse de près d'un million de personnes est tout différent, au point d'infléchir la conception même du tourisme dans un sens de contrôle accru. Le danger de dégradation, involontaire le plus souvent, des sites

¹⁰ Ibid., p. 336. Ces lotissements sont en fait des parcelles de terres récupérées par la Somivac et divisées en lots afin d'être redistribuées.

¹¹ Ibid., p. 375.

naturels, impose leur protection. La nécessité d'un équipement hâtif pour un hébergement croissant provoque, surtout sur le littoral, une effarante spéculation foncière et une urbanisation galopante et sans contrôle. Les deux doivent être freinées.

Compte tenu du dénuement du pays, de l'ampleur des réalisations à accomplir pour combler le retard de l'équipement hôtelier devant la brusque invasion de centaines de milliers de visiteurs et aussi des exigences de la clientèle nouvelle, l'incitation et l'investissement ne peuvent venir que de l'extérieur, sous forme d'injection soit de capitaux d'État, soit de capitaux privés.

Ce fut la politique de la Setco, née en 1957, que de construire en 5 ans une centaine d'hôtels offrant 3000 chambres et des villages de bungalows. Encouragée par les dispositions légales, soit par l'acceptation officielle des trois semaines de congés payés (1956) qui s'allongèrent peu à peu jusqu'à quatre, les vacances touchèrent désormais l'ensemble de la société, « provoquant des déplacements dont le volume s'alourdit rapidement : 8 millions de Français étaient partis en vacances en 1951, 24 millions en 1970 ». ¹³ Ainsi donc l'accroissement de la fréquentation insulaire devait s'inscrire dans l'évolution nationale, attirant toujours plus de voyageurs. Toutefois, la mobilisation des foules urbaines vers la Corse ne s'est pas produite spontanément après les perturbations de la dernière guerre. Elles ont été sollicitées par les clubs de vacances vendeurs de séjours à bas prix. Ce sont eux qui jouèrent le rôle de pionnier en ranimant les courants touristiques vers les stations endormies et en créant de nouveaux courants vers de nouvelles directions. Pour captiver les masses des années 1950-1960, il fallait inciter au rêve et promouvoir le séjour en Corse en concevant des slogans qui s'attachaient à mettre en valeur le pouvoir de dépaysement de cette terre éloignée, ainsi que son pouvoir de séduction : elle fut donc présentée comme « la plus proche des îles lointaines ».

Dans la conquête des rivages, l'État planificateur n'a pas joué un rôle aussi déterminant que dans d'autres régions françaises. En révélant la « vocation » d'un « gisement de classe

¹² Désormais, les Français sont un peu plus nombreux à partir en vacances, même si ce phénomène reste encore limité. De plus, les nouvelles destinations, telles les îles, commencent à être à la mode.

internationale », ¹⁴ le Plan d'action régionale avait accordé au tourisme une importance primordiale dans le renouveau économique de l'île, puisqu'il devait être le levier de la renaissance. Mais c'était attendre beaucoup d'une région dont le littoral était largement dépourvu d'infrastructures, d'hommes, de ressources, et de traditions touristiques. Le pari paraissait impossible, mais la réalisation des projets était fonction de l'efficacité de l'instrument qui en avait la charge. Jumelle de la Somivac, regroupant les mêmes actionnaires principaux, ¹⁵ la Setco devait mener à bien un programme ambitieux : « la construction en cinq ans de 3000 chambres dans une centaine d'hôtels disséminés dans les lieux les plus accueillants et destinés à une clientèle moyenne et populaire ». ¹⁶ De plus, la Setco devait être alimentée par le Fonds de développement économique et social mais, n'ayant jamais reçu les fonds promis, son rôle est resté limité. Elle n'a donc construit que 4 hôtels et 300 chambres, jouant la carte du tourisme de luxe, au détriment des projets initiaux qui visaient une vaste clientèle.

À partir de 1966, la Mission interministérielle est chargée de relayer l'action de la Setco. Dans le schéma d'aménagement qu'elle élabore, le tourisme est considéré au même titre que l'agriculture, comme le moteur privilégié de l'expansion. Si l'impulsion directe de l'État n'a eu jusqu'ici que des effets limités, il a exercé une action indirecte continue par le biais du crédit aux hôteliers.

Il est fréquemment reproché à la Setco de ne pas intervenir dans les travaux d'intérêt touristique. Si, malgré son capital limité, elle a pu intéresser des groupes privés à des réalisations hôtelières et immobilières, elle ne pouvait compter que sur des fonds de l'État pour agir dans le domaine de l'équipement touristique de l'île. On peut donc se demander si la progression de la fréquentation touristique, qui de 50 000 touristes en 1956 est passée à 180 000 en 1963, est imputable à l'État. En fait, à l'exception des règles du Crédit hôtelier dont la Corse a bénéficié, aucune action en profondeur n'a été entreprise et les

¹³ *Ibid.*, p. 381.

¹⁴ *Ibid.*, p. 384.

¹⁵ Département, Chambres de commerce et d'agriculture, Caisse nationale et régionale de Crédit agricole, Caisse des dépôts et consignations, Société centrale pour l'aménagement du territoire et pour l'équipement touristique.

¹⁶ *Ibid.*, p. 385.

succès enregistrés semblent le plus souvent issus de solutions trouvées à l'échelon des particuliers. Il semble donc que sur le plan touristique, le premier démarrage soit dû en fait aux particuliers, et à des groupes privés qui ont investi en Corse en faisant un pari sur l'avenir devant le développement du phénomène touristique.

« Cet examen superficiel du solde de la nouvelle tentative de rénovation de l'économie insulaire, entreprise à partir du programme d'action régionale de 1957 montre deux éléments de base d'une politique de mise en valeur : la nécessité d'injecter rapidement un volume d'investissements au-delà d'un certain seuil critique et l'élimination des goulots d'étranglements ».¹⁷

B) La Corse à l'heure de la planification : y a-t-il eu amélioration du niveau de vie?

Déterminer s'il y a vraiment eu amélioration du niveau de vie des insulaires n'est pas une chose facile. Tout d'abord il faut signaler que nous avons été confrontée tout au long de notre recherche à des problèmes concernant la collecte de données, et plus particulièrement pour les années 1950, 1960 et 1970. Toutefois, à travers les informations recueillies dans différents ouvrages, il est possible de dresser un portrait global, et même circonstancié, en fonction des grands secteurs d'activité. À cette fin, et pour saisir l'ensemble de l'évolution économique de la Corse, notre démarche ne se limitera pas aux seules aides octroyées par l'État français par l'entremise des deux sociétés d'État.¹⁸ Elle s'étendra aussi à l'application et aux répercussions directes et indirectes qu'ont pu avoir ces aides dans les trois secteurs économiques.

Nous avons expliqué précédemment (section A) les raisons qui ont entraîné la création de la Somivac et de la Setco, tout en rappelant, dans les grandes lignes, les interventions de ces deux sociétés d'État. Mais ont-elles réellement facilité le décollage économique de la société insulaire ? Cette entrée de la « Corse nouvelle » dans l'économie de marché est-

¹⁷ Guigue, *op. cit.*, p. 118-119.

¹⁸ La Somivac et la Setco.

elle l'aboutissement d'efforts externes ou internes à l'île ? Ce démarrage économique est-il éphémère ? La Corse est-elle sur la bonne voie ? Autant de questions qui trouveront une réponse à travers cette étude détaillée des trois secteurs économiques : primaire, secondaire et tertiaire.

Au début des années 60, le miracle semble s'être produit. L'économie corse est en expansion. Un certain nombre d'indicateurs permettent de mesurer l'ampleur de la reprise : augmentation de 11,9 % du rythme annuel des livraisons de ciment, entre 1961 et 1971 ; accroissement de 237 % du montant des dépôts bancaires, entre 1966 et 1971, contre 127 % pour la France de province ; augmentation du crédit de 234 % contre 113 % pour la France de province. La progression dans le nombre d'appareils ménagers et d'automobiles, l'évolution du chiffre d'affaires des commerçants et l'augmentation de l'impôt sur le revenu, supérieure à la moyenne française, témoignent de l'élévation du niveau de vie par habitant : + 12 % par an de 1965 à 1970. Ce portrait général semble positif, mais qu'en est-il des différents secteurs ?

Secteur primaire : l'agriculture et la pêche

L'agriculture corse, par ses particularités, reflète les spécificités de cette île ancrée au cœur de la Méditerranée. L'agriculture présente deux visages distincts, l'un axé sur la montagne et l'autre sur la plaine côtière.

Avant d'aller plus loin, il serait intéressant de regarder le volume des biens alimentaires importés, afin d'apprécier le volume de la production agricole insulaire, car la nature des produits importés résume parfaitement l'improductivité insulaire avant la mise en valeur par la Somivac. (tableau ci-dessous)

Importations en 1956 ¹⁹

En tonnes

Produits	Quantités
Viandes, poissons	337
Riz	587
Pâtes alimentaires	1 215
Pommes de terre	4 989
Autres fruits et légumes	783
Vins fins et apéritifs	660
Bières	1 842
Huile d'arachide	1 783
Autres huiles végétales	29
Lait	2 085
Beurre et fromage	1 339
Farine	17 934
Fruits frais	1 758
Légumes secs	445
Vins en fûts et vrac	103
Eau minérale	990
Autres produits alimentaires	1 929

Depuis les années 1950, le paysage agricole corse change. À la chute du nombre d'exploitations, 41 % en Corse contre 35 % dans toute la France, correspond un rétrécissement de la surface agricole utilisée (SAU) (9 % en Corse, contre 3% en France). Il y avait 12 280 exploitations agricoles en Corse autour des années 1955-57, 8 884 en 1970 et 7 120 en 1975. La montagne a perdu alors 58 % de ses exploitations, et les côteaux 40 %. Il est difficile, dans ces conditions, d'accueillir sans scepticisme les déclarations officielles sur la sauvegarde de l'activité sylvo-pastorale. (tableau ci-dessous)

¹⁹

Guigue, *op. cit.*, p. 128.

Taille des exploitations	Nombre d'exploitations ²⁰	
	1955	1970
(SAU : surface agricole utilisée)		
moins de 2 ha	5 255	2 157
2 à moins de 5 ha	3 550	1 680
5 à moins de 10 ha	1 912	1 316
10 à moins de 20 ha	1 030	1 437
20 à moins de 50 ha	680	1 367
50 à moins de 100 ha	180	406
100 à moins de 200 ha	56	117
200 ha et plus	24	44
Total	12 687	8 884

Il y a donc moins d'exploitations, mais elles utilisent plus d'espace. Ce phénomène est dû à la disparition des plus petites exploitations. L'arrachage de vigne dans les plus grands domaines y joue un grand rôle. Aussi, en 1970, les plus grosses exploitations couvrent plus de 50 % de la superficie agricole utilisée du département.

Toutefois, l'agriculture conserve un caractère essentiellement familial, puisque 66 % du travail agricole est réalisé par les chefs d'exploitation aidés de leur famille, si l'on excepte les exploitations viticoles de la plaine orientale, où le recours à la main-d'œuvre salariée est notable. De plus, si la pyramide des âges des chefs d'exploitation a été longtemps déséquilibrée, un net rajeunissement est perceptible, tant du fait d'une diminution du nombre des agriculteurs âgés que de l'augmentation du nombre des jeunes exploitants. Enfin, la pluriactivité demeure importante, en particulier dans la montagne intérieure et même parmi les agriculteurs à titre principal, où beaucoup semblent disposer d'autres sources de revenus : retraites, pensions, revenus divers (revenu de l'épouse, activité touristique ...).²¹

²⁰ Ministère de l'Agriculture, Recensement général de l'agriculture corse 1979-1980, Ajaccio, Ministère de l'Agriculture, 1981, p. 7.

²¹ Ministère de l'Agriculture, Les problèmes de l'agriculture Corse, Ajaccio, Éditions Ministère de l'Agriculture, p. 2 - 3.

La concentration des moyens de la Somivac sur un lieu géographiquement bien déterminé se justifierait, selon certains, par la nécessité de créer un secteur agricole moderne pour enrayer l'hémorragie de la population. Un des objectifs prioritaires de la Somivac aurait dû être de chercher à diversifier les activités de l'île, à les orienter vers la production de produits de qualité. Or, de 1962 à 1973, l'élevage qui est pratiqué à l'époque par les deux tiers des exploitants corses est en régression constante. De 98 000 hectolitres en 1962, la production de lait de brebis tombe à 74 250 hectolitres en 1973. Elle bénéficie pourtant d'un débouché, puisque 75 % de la production est achetée par la société Roquefort, qui dispose de 5 laiteries dans l'île.

En revanche, les investissements concentrés pendant toute cette période sur la plaine orientale n'aboutissent qu'à un seul résultat : un développement excessif du vignoble, dont la superficie est multipliée par 5 en 10 ans. De moins de 5000 hectares en 1959, la vigne passe à 27 585 hectares en 1968. Elle recouvre 16 500 hectares dans la plaine orientale, où elle était pratiquement inexistante auparavant. Cette quasi monoculture de la vigne entraînera la faillite de plusieurs viticulteurs dans les années 70, quand le gouvernement demandera l'arrachage d'une grande partie des vignes, suite à l'abus de la pratique de la chaptalisation.²²

En fait, c'est à partir de 1941 que s'amorce une lente reprise de la culture de la vigne. Ce mouvement se poursuit jusqu'en 1955, et s'accroît par la suite pour différentes raisons :

- le développement touristique de l'île et l'arrivée des rapatriés sont à l'origine de l'intérêt porté au développement de la vigne ;
- l'agriculture a bénéficié du dynamisme de ces nouveaux occupants, et des investissements de mise en valeur qu'ils ont été amenés à faire dans l'île ;

²²

La chaptalisation a été autorisée en France en 1926, après la grande crise viticole, pour aider les viticulteurs en difficulté. Par la suite, elle a été abrogée dans tous les départements, sauf en Corse. Les nouveaux viticulteurs en profitent alors pour augmenter la teneur en alcool des vins en y ajoutant du sucre, faisant ainsi monter le degré d'alcool jusqu'à 15 ou 16 degrés. Ensuite le vin est coupé avec de l'eau et acquiert un volume plus important. Pendant des années, l'île fabrique donc plus de vin qu'elle n'en récolte, ternissant ainsi la réputation de la qualité du vin corse.

- la rentabilité assurée des vignobles de qualité, et l'interprétation très large des textes officiels réglementant les plantations nouvelles ont contribué à l'extension du vignoble insulaire.

Ainsi pendant une vingtaine d'années s'est mise en place une agriculture moderne et intensive sur les zones littorales de l'Est et du Sud-Est de l'île. L'extension des terres cultivées en une quinzaine d'années traduit cet essor :

- la superficie du vignoble a atteint 31 800 ha en 1973, son extension de 1955 à 1970 étant de 614 % sur le littoral
- la superficie consacrée aux agrumes a connu une progression de 397 % de 1961 à 1977
- les terres labourables se sont accrues de 46 % sur le littoral et de 42 % dans la zone des coteaux, passant de 4 395 ha à 6 364 ha de 1955 à 1970.²³

La valeur du produit brut agricole augmente, en francs courants, de 12,4 % par an entre 1957 et 1971. Le mérite de cette progression est attribué à la Somivac. Les productions végétales y sont prépondérantes et représentent 85 % du revenu agricole total. Parmi les productions végétales, la place de la viticulture est dominante, 63 % du revenu agricole total. De la date de sa création, en 1957, à 1975 inclusivement, la Somivac a investi en Corse, avec le concours financier de l'État, plus de 350 millions de francs. 78 % de ce total ont été consacrés à des équipements hydrauliques.

Mais l'insuffisance des moyens financiers, la pesanteur des structures socio-économiques locales et l'irruption de phénomènes sociaux nouveaux (arrivée des Pieds Noirs), ont modifié quelque peu les objectifs. Il n'en reste pas moins que la Somivac a tracé la voie d'une agriculture intensive sur le littoral, au détriment de la montagne. En effet, la montagne est délaissée au profit d'un renouveau agricole ne misant que sur la plaine orientale, là où, sur les 2 562 ha transformés en lots par la Somivac, 2 277 ha sont devenus des vignobles.

²³ Ministère de l'Agriculture, Les productions végétales de la Corse, Tome II, Les données générales, Ajaccio, septembre 1979, p. 219.

À la lumière de ces indicateurs est-il possible de dégager une réponse à la question : y a-t-il eu amélioration du niveau de vie des insulaires dans le secteur primaire sur la période 1957/1973 ? On peut sans conteste affirmer que oui. Certains objecteront que les habitants de l'île ont été écartés de ce développement, et que le démarrage économique n'a profité qu'aux seuls rapatriés ; que les Pieds Noirs n'ont pas eu à faire face à un niveau d'endettement aussi élevé que les Corses ; que l'État a mis en place des projets irréalisables sur le long terme, car l'économie corse est une économie sous perfusion. Ces objections ne peuvent effectivement être écartées. Toutefois, les moyens mis en œuvre par la Somivac semblent porter fruit, puisque la Corse sortira progressivement de cet archaïsme économique qui l'a caractérisée depuis plusieurs décennies.

L'agriculture ressemble de plus en plus à celle du continent. Elle obtient de meilleurs rendements à l'hectare. Les exploitations sont plus grandes et mieux équipées, comme le montre le recensement de l'outillage agricole :

1950 :	75 tracteurs et 18 motoculteurs
1957 :	303 tracteurs
1967 :	1 846 tracteurs et 970 motoculteurs.

De plus, on notera : une augmentation de la consommation d'engrais chimiques, consommation qui autrefois était dérisoire ; une amélioration du réseau de commercialisation des produits à l'intérieur et à l'extérieur de l'île ; une augmentation de la valeur du produit agricole brut. Tous ces indicateurs montrent bien que l'agriculture corse se modernise.

Bien que les changements effectués ne soient pas d'origine insulaire, et que les changements suscitent une réaction de rejet d'une partie de la population, sans oublier la tempête de contestation qui fera surface de façon sporadique, les initiatives étatiques ont tout de même permis de sauvegarder, dans une certaine mesure, l'agriculture corse et de la

moderniser.²⁴ Mais, l'agriculture demeure une activité fragile, en proie aux aléas climatiques et obligée de consolider ses acquis sur le long terme. Cette consolidation sera abordée dans les chapitres suivants.²⁵

Du côté de la pêche, autre branche du secteur primaire, le débat portant sur l'amélioration du niveau de vie des pêcheurs sera très court. En effet, les données concernant cette branche d'activité sont rares. D'où une étude limitée de notre part. On peut tout de même constater que sur le long terme, l'avenir de cette activité est plutôt préoccupant.

Autrefois, la pêche faisait vivre beaucoup d'insulaires. C'était une activité lucrative qui permettait d'approvisionner sans problème le marché local. Activité florissante au siècle dernier, elle amorce son déclin en 1885. Les pêcheurs réfractaires au changement et à la modernisation des techniques ont refusé l'évolution, préférant utiliser les techniques artisanales transmises depuis des générations. Cet entêtement a conduit le secteur de la pêche vers un déclin relatif puisque, dans la compétition que se livraient principalement pêcheurs italiens et pêcheurs corses, le marché élimina naturellement les pêcheurs corses qui vendaient leur poisson à un prix excessif. De plus, l'inorganisation du marché, trait spécifique du commerce corse, aggrava cette situation, contraignant les pêcheurs à abandonner cette activité ancestrale.²⁶

Devant la consommation grandissante de crustacés et de poissons, surtout en période estivale, des mesures seront prises par le gouvernement français afin de favoriser le renouveau de cette activité autrefois fructueuse. Cet intérêt des pouvoirs publics pour la pêche fera l'objet de notre étude dans le chapitre suivant, puisqu'il concerne la période 1973-1982.

²⁴ Il ne faut pas oublier que l'intervention de l'État s'est concentrée sur la plaine littorale, écartant l'agriculture de montagne. Toutefois, cette erreur sera corrigée dans les décennies suivantes. Ce point fera l'objet d'une étude de notre part dans la section suivante, puisqu'elle concerne la période 1973 à 1982.

²⁵ Il aurait été souhaitable de présenter des données sur l'augmentation des revenus des chefs d'exploitation, ou encore sur le niveau d'endettement des exploitants, afin de mesurer adéquatement l'amélioration du niveau de vie des insulaires dans le domaine agricole. Malheureusement, ces chiffres ne sont pas en notre possession pour la période 1957-1973. Toutefois cette lacune sera partiellement comblée dans le chapitre suivant.

²⁶ Guigue, *op. cit.*, p. 21.

Secteur secondaire : BTP (bâtiment et travaux publics) et industries

En 1968, 18 % de la population active travaille dans le bâtiment et les travaux publics, et 6,5 % dans les industries de transformation. Le bâtiment et les travaux publics représentent donc 24,5 % des emplois du secondaire. Quant aux industries, le tour est vite fait. Si on met à part le secteur agro-alimentaire, on trouve un peu de mécanique, quelques tuileries-briqueteries, quelques cimenteries, des ateliers de transformations du bois et du liège et la manufacture de tabac Job-Bastos. Comment expliquer cet état de fait ?

L'insularité serait en théorie responsable de la léthargie industrielle dans laquelle la Corse aurait été plongée depuis toujours. Sa configuration géographique particulière (relief accidenté qui restreint pendant longtemps les contacts entre les micro régions corse et qui limite l'installation d'industries, présence du paludisme qui force les insulaires à quitter les basses terres durant l'été, accès à l'île difficile à cause de la mer capricieuse) a eu sur le phénomène de sous-développement une incidence certaine. Mais l'insularité n'est pas la seule réponse, en tout cas cette réponse est trop facile. À y regarder de plus près, on remarque qu'il n'existe aucune liaison électrique avec le continent jusqu'en 1958, ce qui limite grandement les ressources énergétiques de l'île. De plus, à défaut de sources importantes de matières premières et d'une alimentation en énergie, la Corse a besoin d'une population possédant des qualités techniques et d'un réseau de voies de communication pour son approvisionnement et pour l'expédition de ses produits dans des conditions compétitives. Enfin la Corse ne possède aucun grand centre urbain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et c'est précisément là que l'on retrouve l'industrie.²⁷

Si l'on se rapporte au tableau de la page 32 mettant en relief les types de produits et les quantités importés en 1956, on constate que le mouvement d'importation met en lumière le rôle primordial du commerce en tant qu'activité économique. D'ailleurs, il n'existe pas en Corse d'industries de transformation de matières premières, lesquelles sont envoyées sur le continent et reviennent transformées avec un prix supérieur à ce qu'il pourrait être

²⁷ Ibid., p.59-60.

ailleurs. Exemple : l'amiante de Canari revient sous forme de fibro-ciment à un prix 30 % supérieur à ce qu'il est ailleurs en France.

Le secteur industriel paraît donc peu dynamique. Il rassemble une quinzaine d'entreprises occupant plus de 10 salariés dans la région de Bastia, mais deux d'entre elles (la compagnie de tabac Job-Bastos et la vieille maison Matteï) en concentrent 180 et 100. Les autres activités notables touchent le bâtiment ; il s'agit de quelques scieries, fabriques d'agglomérés, de carrelages et de planchers en béton. Pour la région d'Ajaccio, c'est un bilan encore plus modeste. Sur une quinzaine d'entreprises employant plus de 10 ouvriers, 2 en ont plus de 50, mais aucune n'atteint 100 employés. Les plus actives sont liées à la prospérité de la construction : carrières et scieries, fabriques de carrelages et d'agglomérés, briqueterie-tuilerie.²⁸

Sur le plan industriel, la Corse est nettement dépendante des importations qui transitent par Marseille et Nice.

Type de produits d'importation et provenance ²⁹

En milliers de tonnes

Produits	Marseille	Nice	Ensemble
Produits alimentaires	64	4,5	68,5
Matériaux de construction	45	55	100
<i>Dont chaux et ciment</i>	19	52,5	71,5
Produits industriels	40	7	48
<i>Dont objets manufacturés</i>	19	-	
Machine outillage et véhicules	12	-	
Autres produits industriels	9	-	
Produits pour l'agriculture	11	0	11
Produits énergétiques	10	0	10
Emballages vides	4,5	1,5	6
Matériel d'État	2,5	-	

²⁸ Renucci, *op. cit.*, p. 315-316.

²⁹ *Ibid.*, p. 27.

À cette dépendance s'ajoutent d'autres faiblesses : la faible diversité du secteur ; un manque de capitaux criant ; un problème relié à l'insularité ; une importation du facteur travail, c'est-à-dire d'une main-d'œuvre qualifiée, donc plus coûteuse, du continent.

Toutefois, la peur d'une perte d'allégeance de la Corse, compte tenu que celle-ci fait davantage de commerce avec l'Italie qu'avec la France, pousse les pouvoirs publics à miser sur le développement du secteur secondaire en Corse. Ce développement sera analysé dans le chapitre suivant, puisque les vraies démarches verront le jour à partir des années 70. Mais le niveau de vie des insulaires travaillant dans ce secteur d'activité n'a pas connu une amélioration aussi marquée que pour les secteurs primaire et tertiaire, à l'exception peut-être des travailleurs du bâtiment et des travaux publics (BTP), lesquels profitent de la forte croissance dans le domaine de la construction (croissance liée à l'expansion du tourisme). Le secteur secondaire n'a pas connu l'essor des deux autres secteurs d'activité, et n'a pas fait l'objet d'un plan de mise en valeur.

Secteur tertiaire : le tourisme et les services

Encore marginal en 1960, sauf peut-être à Calvi, à Ajaccio ou à Porto-Vecchio, le tourisme s'impose en quelques années comme l'un des secteurs clefs de l'économie. Toutefois, il surgit d'abord en perturbateur, car ses exigences et son intrusion, ont révélé les graves inadaptations des structures existantes. Dans sa première phase, la progression des équipements s'est heurtée aux déficiences des petites entreprises insulaires, obligeant ainsi les promoteurs à faire appel à une main-d'œuvre extérieure, beaucoup plus qualifiée. Quelques-uns de ces ouvriers (électriciens, plombiers, entreprises de construction), trouvant le milieu favorable, se sont ensuite installés et mis à leur compte au lieu de retourner sur le continent. Malgré tout, certains ouvriers spécialisés ont fait défaut pendant encore longtemps, par exemple les tapissiers pour la rénovation des fauteuils, ou les techniciens pour les installations frigorifiques.

Des lacunes comparables compliquaient également l'approvisionnement en produits alimentaires des différents lieux d'hébergement, poussant ainsi les propriétaires hôteliers à

acheter sur le continent. Les prix élevés, les quantités insuffisantes, la qualité parfois médiocre et l'absence de variété de la plupart des produits locaux n'encourageait donc pas l'achat sur place. De plus, les préoccupations touristiques ont été longtemps absentes de l'organisation des transports réguliers, ce qui ne facilitait pas le déplacement des touristes pendant leur séjour, ainsi que leur arrivée et leur départ dans l'île.

Néanmoins, l'irruption du tourisme de masse a finalement exercé une action complexe. En révélant les défaillances, elle a forcé les structures économiques à évoluer selon les besoins. Comme partout où il insuffle son animation, le tourisme a été un stimulant du profit, et a permis une croissance des équipements touristiques, en incitant, entre autres, les Corses du dehors à venir s'installer et investir dans l'île. Les incidences financières ont été les suivantes.³⁰

	1965	1968	1970	65/70 en %
Nombre de journées-touristes	7 400 000	9 380 000	11 200 000	+ 51 %
Dépense totale des touristes (millions de francs)	136	298	336	+ 147 %
Revenu touristique (millions de francs)	94	136	186	+ 98 %

On constate à la lumière de ce tableau que le nombre de journées-touristes, les dépenses totales des touristes et le revenu touristique ont augmenté entre 1965 et 1970. « La part du tourisme dans le revenu insulaire qui atteignait 9,9 % en 1963, s'élevait à 11,1 % en 1970, dépassant les traitements publics (9,9 %), à peine inférieure au reste du secteur tertiaire (11,9 %) et au bâtiment (12,1 %) ». ³¹ Toutefois, la ventilation des profits selon le type d'hébergement révèle le rôle fondamental de l'hébergement familial qui engendrait 30 % des dépenses des touristes, alors que l'hôtellerie n'en attirait que 25 % et les campings 19 %. La masse monétaire ainsi drainée par la Corse ne reste donc que partiellement sur place, car elle est largement restituée au continent en paiement des importations ou sous

³⁰ Ibid., p. 427.

³¹ Ibid., p. 427-428.

forme de transfert de salaires, puisque la majorité des employés sont amenés du continent pour la durée de la saison touristique.

Devant ces constatations, il faut également souligner que le tourisme en Corse est un tourisme cher. La situation géographique de l'île et donc le coût du transport en sont responsables. Le prix décourage une partie de la clientèle nationale, ce qui ne laisse plus qu'une clientèle aisée, qui accepte de payer pour une hôtellerie de luxe : proportionnellement, c'est le nombre des trois étoiles qui augmente le plus par rapport à la situation initiale. Par conséquent, la majorité des Corses est écartée de l'investissement hôtelier par le choix qui est fait d'une hôtellerie de luxe. La majorité des grands hôtels appartient donc à de grandes firmes comme, par exemple, le groupe Marcus-Kettaneh qui a acquis l'hôtel du Cap édifié par la Setco à Porticcio, la Caisse nationale des retraités du bâtiment ou la Caisse d'assurance sociale de l'EDF/GDF. Ce tableau montre l'augmentation des hôtels de luxe, pour différentes municipalités, alors qu'en 1950, on ne comptait que 18 hôtels à une étoile, 9 à deux étoiles, 4 à trois étoiles et 1 à quatre étoiles pour l'ensemble de la Corse : ³²

	Hôtels Non classés	Hôtels 1 étoile	Hôtels 2 étoiles	Hôtels 3-4 étoiles
Bastia	10	4	4	3
Ajaccio	2	9	10	9
Calvi	12	8	8	3
Propriano	—	2	2	4
Total	24	23	24	19

De plus, une enquête effectuée en septembre 1965 par le Syndicat d'initiative d'Ajaccio a permis d'isoler un échantillon, certes réduit, mais tout de même significatif, relatif aux catégories socio-professionnelles qui passent leurs vacances dans l'île. Force est de constater que la Corse reçoit majoritairement des gens aisés :

2 % d'agriculteurs
6 % d'étudiants

³² Ibid., p. 388.

- 16 % d'employés et cadres moyens
- 18 % de commerçants
- 56 % de professions libérales et cadres supérieures ³³

Cet état de fait est confirmé par le nombre de yachts de plaisance qui accostent dans l'île à cette époque :

1960	1 212 yachts
1965	3 358 yachts
1970	6 900 yachts.

Si le nombre d'hôtels de luxe ne cesse d'augmenter, et si la clientèle touristique est aisée, il n'en reste pas moins que la saison touristique est plus courte, que dans les autres îles méditerranéennes (Baléares, Sardaigne). Ce phénomène limite donc les profits, d'autant plus que beaucoup de vacanciers séjournent dans des résidences secondaires, ne déboursant ainsi aucuns frais d'hébergement. Les deux tableaux suivants traduisent bien cette concentration touristique sur une période déterminée.

Tableau 1 ³⁴

PASSAGERS MARITIMES			
Année 1969	Nombre	Indice	Proportion de l'accroissement saisonnier
1 ^{er} trimestre	39 929	100	0
2 ^{ème} trimestre	149 191	373	18 %
3 ^{ème} trimestre	493 701	1 275	82 %

PASSAGERS AÉRIENS			
Année 1969	Nombre	Indice	Proportion de l'accroissement saisonnier
1 ^{er} trimestre	81 590	100	0
2 ^{ème} trimestre	163 019	201	30 %
3 ^{ème} trimestre	271 577	334	70 %

³³ Délégation régionale au tourisme à Ajaccio (rapport 1965).

³⁴ Renucci, *op. cit.*, p. 406.

Tableau 2 ³⁵

NUITÉES DE VOYAGEURS DANS LES HÔTELS			
Année 1970	Nombre	Indice	proportion de l'accroissement saisonnier
1 ^{er} trimestre	11 304	100	0
2 ^{ème} trimestre	111 869	1 000	34 %
3 ^{ème} trimestre	203 303	1 845	66 %

On assiste donc à un accroissement printanier, du 1^{er} avril au 30 juin. En revanche, la surcharge démographique du 1^{er} juillet au 30 septembre, bat des records.

À la lumière de ces chiffres, il est permis de croire que la Corse connaît une expansion de son activité touristique. Comme l'indique la forte croissance des journées enregistrées depuis 1965, le nombre de touristes ne cesse d'augmenter : ils étaient 60 000 en 1952, 130 000 en 1960, 240 000 en 1965, 512 000 en 1970, 700 000 en 1972. À échéance de 15 ans, deux hypothèses de progression sont alors retenues : une hypothèse basse de 1 590 000 touristes en 1985, et une hypothèse haute de plus de deux millions.

Toutefois, la croissance du mouvement touristique, entraîne de nombreux inconvénients pour les insulaires : premièrement, une augmentation dramatique du prix des terrains, à cause de la spéculation foncière ; deuxièmement, un détournement importante vers le continent des profits engendrés par l'activité touristique ; troisièmement, une augmentation du coût de la vie pour les insulaires durant la saison estivale ; enfin, une dégradation à long terme du patrimoine écologique et de la qualité de vie des habitants de l'île. Malgré ces constatations, on assiste tout de même à une augmentation du niveau de vie des insulaires qui travaillent dans le domaine touristique, sans oublier les autres corps de métiers qui profitent indirectement de ces retombées économiques, par exemple, les boulangers, les restaurateurs, les agences de locations, les bars, les artisans ... Donc même si beaucoup de profits quittent l'île, pour les raisons déjà mentionnées, une partie y circule tout de même, animant l'économie locale. L'augmentation de 10 à 20 % par an en moyenne du revenu touristique donne un revenu de 305 millions de francs en 1970,

35

ibid.

comparable au revenu brut de l'agriculture, soit 317 millions. Plus le flux de vacanciers augmente sur le long terme, plus importants sont les profits qui stimulent ainsi l'économie locale. L'activité touristique enrichit donc les Corses, même s'ils n'en sont pas les seuls bénéficiaires. Elle enrichit aussi la Corse, même si une part des profits lui échappe. Comme l'agriculture, le tourisme est une greffe de plus en plus acceptée. Comme l'agriculture, le tourisme contribue aussi au glissement de la vie insulaire vers les côtes, dépouillant la montagne de ses habitants et faisant oublier certains de ses attraits touristiques.

Un dernier point concernant l'activité tertiaire mérite également notre attention : il s'agit des services. L'importance accrue de l'accueil touristique, comme l'expansion urbaine, ont contribué à l'essor du secteur tertiaire. Toutes les catégories ont progressé, même les services domestiques qui fléchissent pourtant sur le plan national. La catégorie dont le niveau de vie a connu la hausse la plus significative est celle des cadres moyens et des employés, c'est-à-dire les métiers de cols blancs liés à la fonction publique, phénomène dû à l'érection de la Corse en région économique détachée de la Provence-Côte d'Azur (1970). Participent à cette hausse du niveau de vie aussi bien les banques, par suite de la multiplication des transactions et des besoins créés par le renouveau économique, que le commerce, à cause des besoins grandissants de la population et de la demande stimulée par l'amélioration du niveau de vie. Cette branche de l'activité tertiaire sera abordée en profondeur ultérieurement, car elle connaîtra un essor beaucoup plus important par la suite.

C) Corses et Pieds noirs

Outre la création de la Somivac et de la Setco, la période 1957/1973 se caractérise également par l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord. Ce phénomène ne peut être passé sous silence car il occupe une place importante dans l'histoire économique de la Corse. En fait, le plan d'aménagement et la création de la Somivac attirèrent l'attention sur la Corse, en montrant qu'il existait en Méditerranée une région neuve, sous-exploitée, et sous-peuplée, au moment où beaucoup de Français d'Afrique du Nord cherchaient une terre

d'accueil. Le débarquement massif de Pieds noirs s'est étendu sur une période relativement longue, atteignant son point culminant en 1962, date de l'indépendance de l'Algérie. S'interrogeant très tôt sur la façon de relocaliser cette population, le gouvernement français a vu la Corse comme une terre d'exil répondant aux attentes des rapatriés. Mais cette « colonisation » de la Corse n'allait pas se faire sans heurts car la déviation de l'action de la Somivac a eu sur le plan humain une répercussion profonde. Beaucoup d'insulaires ont critiqué les pratiques des pouvoirs publics. Mais ils n'avaient pas les comportements, les connaissances techniques, ou par les disponibilités financières pour acquérir, exploiter et faire fructifier les nouvelles terres agricoles.

La majorité des grands domaines de la plaine orientale n'appartiennent pas à des Corses, mais à des rapatriés d'Afrique du Nord qui ont débarqué dans l'île à partir des années 60. Le démarrage du programme d'action régionale coïncide à ce moment-là avec le dénouement du drame algérien. Par centaines de milliers, les familles de colons expulsés d'Algérie cherchent à s'établir en France. Rien ne semble d'ailleurs, au début, s'opposer au mariage des Pieds noirs et des Corses. La Corse n'a jamais caché ses sympathies pour l'Algérie française, d'autant plus que beaucoup de rapatriés sont d'origine insulaire. Les premières tensions entre les deux communautés interviendront beaucoup plus tard, lorsque près de 500 familles de rapatriés se seront installées dans la plaine orientale, privant ainsi les insulaires des terres les plus riches.

Les plus audacieux et les mieux nantis commencèrent très tôt leur prospection, acquérant des lopins de terre à des prix dérisoires. Toutefois, la multiplication des acquéreurs, et l'arrivée en grand nombre des rapatriés entraîna la hausse des prix : l'hectare passa de 800 à 1000, même 1200 francs dans la plaine orientale. « Les cadastres gardent les traces de cette fièvre de transactions. Ils témoignent de la somnolence qui régna jusque vers 1960-62, alors que les transferts se réduisaient en général aux successions et ne concernaient que les patronymes insulaires ». ³⁶

Le visage de la Corse allait à jamais changer, dépossédant les insulaires de leur héritage.

³⁶ Ibid., p. 337.

« Pour qui connaissait la région autrefois, la transformation de la plaine orientale est spectaculaire. De Bastia à Solenzara, le vignoble s'étend à perte de vue, de part et d'autre de la route, là où, quelques années auparavant, il n'y avait que le maquis. Mais les Corses ont été chassés de cette petite Californie, comme disent les journaux, où les rapatriés règnent aujourd'hui en maîtres ». ³⁷

Les chiffres ne laissent pas le moindre doute : la moitié des exploitations viticoles d'où provient toute la richesse de l'île est concentrée entre les mains des nouveaux venus. Pourquoi s'en prendre aux Pieds noirs, dira-t-on ? Les Corses n'avaient qu'à garder leurs terres. Or, il les ont vendues, et ils ont laissé les rapatriés s'installer à leur place. De plus, eux-mêmes ne croyaient pas en l'avenir de la plaine orientale, autrefois en proie à la malaria. Comment pouvait-on passer d'une économie de subsistance, essentiellement montagnarde, à une agriculture moderne axée sur le développement de la plaine, sans désorienter les habitants de l'île ? Le choix de la plaine par les continentaux est à l'origine difficilement compréhensible pour les Corses. Autrefois, et pendant des siècles, la plaine était fréquentée par les bergers en hiver mais, aussitôt les premières chaleurs de l'été apparues, ceux-ci s'empressaient de remonter dans les montagnes par crainte de la maladie. Des traces de cette mentalité ont subsisté bien après que les Américains, en 1943, eurent débarrassé la plaine de la malaria.

De plus, la première réaction des insulaires fut le scepticisme, si bien que leurs demandes d'attribution de lots furent rares. Peu de demandeurs étaient d'ailleurs en mesure de satisfaire aux qualités exigées pour que l'avenir des exploitations soit viable. Ils n'avaient généralement ni les compétences requises ni les fonds de roulement nécessaires pour vivre en attendant les futures récoltes et faire face au remboursement des prêts. Cela devint une situation vexatoire pour les habitants, dont l'intérêt pour la mise en valeur agricole s'éveillait au fur et à mesure que les cultures se développaient sous leurs yeux. D'où le sentiment qu'ils étaient victimes d'une « colonisation spoliatrice » qui les évinçait de leur propre sol. La Somivac était, à leurs yeux, responsable de cet état de fait, suscitant ainsi la montée du mouvement protestataire et revendicatif qui aboutit dans les années 70 aux plasticages.

Une autre raison du désintérêt manifesté par les Corses tient à l'attitude des pouvoirs publics. La fin de la guerre d'Algérie a relégué au second plan les problèmes insulaires. Priorité est accordée, par la Somivac, au reclassement des rapatriés sur des terres inexploitées. La Somivac s'acquitte comme elle le peut de sa nouvelle tâche, en réservant aux nouveaux arrivants des exploitations destinées à l'origine aux Corses. Pourtant, afin de démentir cette rumeur qui veut qu'elle soit à la «botte» des Pieds Noirs, la Somivac dresse un tableau de son action en faveur des particuliers suivant leur origine, en subdivisant le groupe des rapatriés et migrants en deux catégories.

« Selon les chiffres fournis dans ce bilan les lots agricoles auraient été distribués à 42,5 % de Corses insulaires, à 22 % de rapatriés ou migrants d'origine corse ou apparentés, et à 35,5 % de rapatriés ou migrants qui n'entrent pas dans cette catégorie. En investissements, ces chiffres sont respectivement de 47 %, 21 % et 32 %. En surface totale valorisée, de 45,5 %, 22,5 % et 32 % ». ³⁸

On voit tout de suite que la Somivac a accordé plus de lots agricoles (57,5 %), d'investissements (53 %) et de surface totale valorisée (54,5 %) à des rapatriés, qu'à des Corses.

Forts de leur expérience algérienne, les Pieds noirs peuvent alors se lancer dans la culture de la vigne sur les terres nouvellement acquises. Mais pourquoi cette culture plutôt qu'une autre ? Les raisons sont simples : premièrement, le vignoble en Corse est favorisé par une disposition particulière : la chaptalisation ; ensuite le temps d'attente entre la plantation d'un pied de vigne et la première récolte est beaucoup moins long qu'avec la culture fruitière, sans compter que la vigne demande beaucoup moins d'apport en eau que les autres types de cultures. Devant cette réussite « falsifiée », les rapatriés sont suivis par les Corses, jurant sur le tard qu'on ne les reprendrait plus à vendre leurs terres aux autres. Mais pour investir dans la vigne, la Corse a besoin d'argent, alors qu'au même moment les banques sont sollicitées de toutes parts, car il faut bien recourir massivement au crédit pour sortir l'île de son sous-développement. De plus, les premières difficultés de trésorerie apparaissent, puisqu'il faut rembourser ce que l'on a emprunté, alors qu'il est de

³⁷

Michel Labro, *La question corse*, Paris, Éditions Ententes, 1977, p. 58.

nouveau nécessaire d'investir. Le Corse et le Pied noir se tournent alors vers Paris. « Le premier parle de l'oubli dans lequel l'île a été tenue pendant des décennies. Le second évoque les pertes subies en Afrique du Nord ». ³⁹ L'État décide de rembourser les dettes du rapatrié, et oppose une fin de non-recevoir aux Corses.

Cette indifférence de Paris devant les problèmes auxquels sont confrontés les Corses aura raison des derniers espoirs insulaires dans la Somivac. En effet, si le rapatrié a bénéficié de l'attribution d'un lot, il n'a eu ni à financer la mise en valeur de sa terre ni à construire son habitation. De plus, le moratoire de l'État⁴⁰ lui a ôté tout souci financier. Il peut réemprunter et investir dans ses terres. Quant au Corse, il s'est endetté pour acheter du matériel, pour construire sa maison, pour soigner sa vigne. Il a épuisé sa trésorerie, faute de bénéficier du moratoire accordé aux rapatriés. Le désarroi qui frappe les Corses s'étend, entraînant une incompréhension totale entre insulaires et rapatriés.

Sans doute, les rapatriés ne sont pas tous devenus de gros exploitants. Beaucoup vivent à ce moment-là en parfaite harmonie avec les Corses et subissent au même titre qu'eux la monopolisation des meilleures terres par une catégorie de rapatriés avides de refaire fortune. Mais les pouvoirs publics, en laissant les gros viticulteurs accaparer les terres les plus fertiles, ont contribué à créer le malentendu entre les deux communautés. Pour les habitants de l'île, le rapatrié n'apparaît plus que sous les traits de l'acheteur qui accule les petits exploitants en difficulté financière à la ruine.

« Si l'orientation prise dès le départ par la Somivac condamnait en elle-même la majorité des petites exploitations, au profit d'une agriculture riche et de spéculations de haut rapport, c'est le Pied noir en tant que tel qui est tenu responsable de tous les maux de la viticulture insulaire ». ⁴¹

³⁸ Ibid. , p. 60.

³⁹ Ibid. , p. 61.

⁴⁰ Le moratoire de l'État efface toutes les dettes encourues par les rapatriés pour l'installation de leurs exploitations.

⁴¹ Ibid. , p. 62.

Cet état de fait explique l'extraordinaire accumulation des rancoeurs de l'île dans la plaine orientale, région dont les pouvoirs publics avaient voulu faire une des pièces maîtresses du renouveau de la Corse.

De ce point de vue, la politique de mise en valeur est un échec. Sur le plan économique, le développement du littoral se fait au détriment de la montagne dont la désertification s'accroît. D'autre part, le développement malsain du vignoble ne met pas la Corse à l'abri des risques qu'entraîne toute situation de monoculture. Enfin, l'installation des Pieds noirs et le financement privilégié dont ils bénéficient laissent courir l'idée que les Corses ne sont toujours pas importants aux yeux de l'appareil étatique.

Les desseins de l'État pour cette île ont donc contribué à la mise en valeur du territoire. Accueillie avec réserve au départ, alimentée par des capitaux et des énergies extérieurs, une action d'entraînement a vu le jour en Corse. Devant la réussite de certains, quelques capitaux urbains ont commencé à émigrer vers les campagnes ; dentistes, médecins, pharmaciens, entrepreneurs, agents immobiliers ... ont acheté ou loué des terres afin d'en tirer profit. Ainsi l'agriculture est devenue attractive en même temps que s'affirmait son caractère rentable. Cette révélation a éveillé l'intérêt de la jeunesse qui avait l'habitude de l'expatriation. Découverte positive mais lourde de conséquence car elle a fait naître, comme diraient certains, la « faim des terres » chez ceux qui ne possédaient rien ou qui ne possédaient pas assez pour acheter ou louer et qui s'estimaient victimes d'une injustice parce qu'ils ne bénéficiaient pas des aides obtenues par les rapatriés.

Chapitre II

Contestation et corsisation : 1973 à 1982

A) Le contexte général

- Le rapport du Hudson Institute
- L'affaire des boues rouges
- Le scandale de Beyrouth
- Libert Bou
- La crise d'Aléria
- Du régionalisme au séparatisme

B) Des nouvelles propositions économiques et politiques

- La régionalisation et la bidépartementalisation
- La continuité territoriale
- Un statut particulier

C) L'évolution du contexte économique

- Le secteur primaire : agriculture, montagne et pêcheries
- Le secteur secondaire : industrie, bâtiments et travaux publics
- Le secteur tertiaire : le tourisme et les services

Si la Corse de la période 1957 à 1973 est encore « traditionnelle », les choses ont-elles au moins commencé à évoluer après plus d'une décennie d'aménagement ? Peut-on parler d'une Corse « nouvelle » ? La polémique à ce sujet met en jeu des appréciations divergentes. L'administration et la classe politique de l'époque soutiennent la thèse du progrès économique et de la croissance, alors qu'une partie de l'opinion s'est, au contraire, radicalisée sur des positions de rejet face à l'évolution de la situation insulaire. Le mouvement de contestation et de corsisation s'enracine donc de plus en plus, entretenant la ferveur nationaliste.

La nature exacte du bilan financier de la Corse est donc devenue l'objet direct de débats politiques, surtout après la crise pétrolière de 1973 qui frappe la France et, dans une moindre mesure, la Corse. Les actions menées par l'État dans la période précédente, en vertu de la solidarité nationale, ont-elles été le moteur d'un renouveau économique, ou est-ce illusion de croire que la Corse est sur la voie de la réussite ? La mise en valeur de la Corse, telle qu'elle a été conçue et réalisée dans l'élaboration du programme d'action régionale en 1957, est à peine amorcée et il est trop tôt pour dresser un bilan des aspects positifs et négatifs, ainsi que du rôle des pouvoirs publics. Ce second chapitre présentera une étude des différents secteurs d'activité afin de voir si l'amélioration du niveau de vie des insulaires s'est poursuivie. Il mettra également en avant les politiques d'aménagement, tant au niveau économique que politique, entreprises par l'État durant la période 1973-1982. Un aperçu de certains faits saillants survenus au cours de la période permettra d'abord de situer les développements dans un contexte général.

A) Le contexte général

L'irritation grandissante de la population, au cours de la période 1973 à 1982, a beaucoup contribué aux des changements qui vont se produire sur les plans politique et économique. En 1960, le régionalisme corse en est encore à ses balbutiements. Ses premiers pas paraissent timides, comparés à ceux du mouvement breton. Toutefois, les événements survenus au cours de la période 1973-1982 vont lui permettre de consolider

ses bases et de prendre de l'ampleur. Les événements présentés ici vont nous permettre d'apprécier le climat de tension qui règne entre l'État et la population insulaire.

Le rapport du Hudson Institute

Tout commence en 1971, alors que le gouvernement commande au Hudson Institute de New York un rapport sur le potentiel économique de l'île. La Corse, affirment les Américains, est traitée avec condescendance, et, dans une certaine mesure, comme une colonie. Si la politique actuelle ne change pas, les Corses et leur culture disparaîtront progressivement, au profit des cadres, des ouvriers, des promoteurs et des touristes venus du continent. Les auteurs du rapport proposent donc deux solutions : « accélérer l'érosion de l'identité culturelle corse, en encourageant une immigration massive de la métropole » ou « conserver et restaurer l'identité culturelle et les traditions corses en développant le potentiel de l'île dans un contexte corse ». ¹ Pour les régionalistes, il ne fait aucun doute que l'État a adopté la première solution, puisque la Datar, ² qui avait commandé le rapport, l'a passé sous silence en n'autorisant pas sa publication. Aussi, lorsque le rapport tombe entre leurs mains, ils décident de le diffuser afin de prévenir la population insulaire des intentions malfaisantes du gouvernement. C'est ainsi que les premiers signes de la révolte insulaire vont apparaître, plaçant le gouvernement français dans une position délicate.

L'affaire des « boues rouges »

Quelques mois plus tard, en 1973, éclate l'affaire des « boues rouges », ³ véritable aubaine pour les régionalistes, qui voient là le moyen de secouer les corps et de réunir les âmes corses dans un combat important, face à l'inaction du gouvernement français. Les régionalistes et la presse s'en donnent alors à cœur joie, proclamant haut et fort que si le gouvernement ne fait rien, c'est parce que c'est la Corse, et non la Côte d'Azur, qui est

¹ Michel Labro, La question corse, Paris, Éditions Ententes, 1977, p. 87.

² Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

³ La Montedison, grande firme italienne de la chimie mondiale, a construit une usine sur la côte de la mer Tyrrhénienne et a obtenu du gouvernement italien l'autorisation de rejeter à la mer des déchets produits par la fabrication du bioxyde de titane. Or, ces déchets sont nocifs pour les fonds marins et ravagent la côte orientale de la Corse.

polluée. Peu à peu, l'île tout entière s'enflamme, la préfecture est assiégée par une foule en colère et une grève générale, rappelant celles des années 1959-60 pour la défense des chemin de fers, est observée. Les insulaires veulent un responsable, et brûlent en signe de protestation un drapeau tricolore. L'enchaînement des événements a donc incontestablement durci les positions. « Il y a quelques années, une manifestation antifrançaise n'aurait pas été tolérée. Aujourd'hui pas une réunion ne se tient sur l'île sans que la France soit mise en cause ».⁴

Le scandale de Beyrouth

En juin 1973, le raidissement de l'opinion se fait sentir à l'extérieur de l'île. À Beyrouth, où se tient le premier Congrès international des villes de la Méditerranée, les délégués corses provoquent un scandale en demandant aux nations représentées à la conférence de porter le problème corse devant l'Organisation des nations unies. Pour ces émissaires, la Corse « est une nation vaincue, qui de ce fait ne peut, sur le plan international, faire connaître ses doléances, ni employer les moyens d'intervention permis aux nations libres ».⁵ Cet appel n'est autre qu'un message révélateur du changement d'état d'esprit, où la nation corse est présentée comme une entité vaincue et soumise « à l'impérialisme français, qui tente de détruire le peuple corse en le chassant de chez lui par des moyens détournés [...]. L'heure est donc venue d'en finir avec deux siècles de colonialisme et de prétendue assimilation, qui font obstacle à tout progrès politique, économique et culturel en Corse ».⁶

Libert Bou

Au même moment, les échos du mouvement qui agite la Corse parviennent à Paris de façon bien affaiblie. En effet, quatre ans avant ces événements de 1973, le terme autonomie était inconnu dans la capitale nationale. Désormais, le gouvernement devait composer avec une nouvelle force, qui allait profondément changer la vision du peuple

⁴ Labro. op. cit., p. 89.

⁵ Ibid., p. 90.

insulaire. En 1974, les revendications autonomistes et les violences repartent de plus belle avec l'élection de Valéry Giscard d'Estaing. Nouvellement élu, le président veut rétablir des rapports de confiance entre la Corse et l'État ; les relations entre Paris et la Corse ont atteint un degré de dégradation inédit. Il préfère la séduction à la force afin de calmer le jeu, et nomme Libert Bou⁷ le 12 décembre 1974, président de la Mission interministérielle pour l'aménagement et l'Équipement de la Corse. Libert Bou arrive en Corse avec les pleins pouvoirs. Il parcourt l'île, rencontrant tous les milieux, y compris les autonomistes, afin de mettre sur pied une « charte » de développement économique de la Corse. Partout, il écoute et prend des notes ; il suscite de l'espoir, et obtient en retour la confiance d'un peuple qui commence à croire qu'il réussira là où tous avant lui avaient échoué.

En juin 1974, la Charte est prête. Elle répond, selon lui, à toutes les revendications du peuple corse.⁸ Le 23 juin, le projet est adopté par le Comité économique et social de la Corse, qui le remanie quelque peu avant de le présenter au Conseil régional, où il subit une première dénaturation.⁹ Quelques jours plus tard, le document est avalisé par le Conseil des ministres, où il subit encore une modification importante : le terme charte disparaît pour laisser la place à ce qui n'apparaît plus désormais que comme un programme de développement économique. Un de plus ! L'homme qui avait suscité tant d'espoir laissa donc un souvenir quelque peu amer chez les concitoyens corses.

⁶ Ibid.

⁷ Ami de Jacques Chirac, il a réussi le tour de force de déménager les halles de Paris à Rungis, où il règne désormais en maître absolu. Il apparaît comme le seul homme capable de régler le conflit entre l'État et la Corse.

⁸ La charte reprend le terme « peuple corse », et met de l'avant les quatre exigences du peuple corse :

- concilier la mise en valeur du pays avec son originalité
- corriger les déséquilibres que le récent et rapide développement économique a engendrés
- former les jeunes Corses aux nouvelles tâches qui les attendent, en ouvrant une université à Corte
- sauvegarder la culture et la langue corses considérées comme de vraies richesses au même titre que les richesses naturelles.

⁹ La charte comporte désormais deux grandes parties : une économie mieux équilibrée pour la Corse ; une économie au service des hommes de la région. Chaque partie comprend également plusieurs points. Le terme « peuple corse » ne figure plus dans le texte.

La crise d'Aléria

Pris de court dans un premier temps par l'attitude de Libert Bou, les autonomistes amorcèrent un revirement dès la fin de 1974. Forts de l'immobilisme dont fit preuve Paris dans l'application du programme de développement économique, les autonomistes reprirent le combat, galvanisant la foule et scandant des slogans tels que : « les Français dehors ». Toute cette effervescence allait culminer le 22 août 1975 à Aléria. La crise d'Aléria,¹⁰ traduit l'exaspération du peuple corse qui n'en peut plus de toutes les dérives du gouvernement français, et des passe-droits envers les rapatriés. Devant la prise d'assaut par les autonomistes - qui, rappelons-le, n'a rien d'agressif, puisque des femmes et des enfants sont présents lors de cette occupation, et que chacun est libre d'entrer et de sortir - le gouvernement décide d'envoyer gendarmes et engins blindés afin de mettre un terme à ce soulèvement jusqu'alors inoffensif . L'île apprend alors avec stupeur la tournure des événements, et s'insurge devant la réaction de Paris. Jugés pour le meurtre de deux policiers qui ont perdu la vie lors du conflit les présumés coupables seront condamnés à la prison.

Du régionalisme au séparatisme

Après la Seconde Guerre mondiale, le mouvement régionaliste renaît sous la forme d'une revendication économique, car la Corse apparaît alors comme une région sous-équipée. Puis, à partir des années soixante, se développe un néo-régionalisme au sein d'une génération d'étudiants corses de Paris. Il dénonce alors les inconvénients de la centralisation et la décadence de la Corse, réclame le contrôle du développement économique et participe à la sensibilisation de l'opinion publique. Le mouvement se

¹⁰

Occupation d'une cave viticole appartenant à un rapatrié d'Afrique du Nord, par un commando d'hommes armés, sous la conduite d'Edmond Simeoni (membre de l'ARC : l'Action régionaliste corse). L'affaire en question éclate lorsque la Covirep, société continentale commercialisant une partie du vin corse, dépose son bilan. Mais quatre gros négociateurs rapatriés vont se servir de la Covirep pour masquer leur faillite et vont jouer d'astuces comptables et financières afin de cacher leurs problèmes de trésorerie. Seulement, la Covirep est débitrice d'environ 10 millions de francs vis-à-vis de la Maison Matteï, vieille société produisant des apéritifs, et d'autres viticulteurs, qui ont vendu leurs vendanges aux rapatriés et qui risquent de se retrouver du jour au lendemain en possession de créances sans valeur, que les banques refuseront d'honorer, et de se voir ainsi acculés à la faillite.

durcit peu à peu dans les années 70 avec l'affirmation du nationalisme et du séparatisme. La période 1973 à 1982 correspond donc à un cycle de violence.

Tous ces événements auront permis aux différentes factions nationalistes de trouver une assise de plus en plus grande au sein de la population, et de communiquer leur message à l'appareil étatique. Désormais, l'État devra agir avec prudence et composer avec ces nouvelles forces du paysage insulaire. Les différents sondages réalisés par le Nouvel Observateur et la SOFRES entre le 28 et 30 août 1975 (annexe 1) révèlent clairement cet état de fait. En 1973, on est passé du régionalisme à l'autonomisme, multipliant les diverses formations nationalistes ¹¹ et les attentats.¹² À partir de 1977, les mouvements nationalistes ont commencé à prendre leur visage d'aujourd'hui.

B) Des nouvelles propositions économiques et politiques

Devant cette conjoncture, l'État décide alors d'entreprendre des actions dans le but de calmer les revendications et, aussi et surtout, d'améliorer l'économie corse et de poursuivre le développement amorcé lors de la période précédente.

La régionalisation (1975) et la bidépartementalisation (1976)

Le mouvement régionaliste réapparaît dans les années 60 avec une force inattendue. Cette remontée du phénomène est à mettre en rapport avec la métamorphose économique, sociale et culturelle de l'époque. Toutefois, il restait un écart entre la conception gouvernementale, limitée à une restructuration empirique de l'espace économique français, et celle des régionalistes, désireux de penser eux-mêmes leur développement. La régionalisation fut proposée au peuple lors d'un référendum en 1969. Toutefois, une grande déception attendait les Corses : de Gaulle avait omis de faire de la Corse l'une des

¹¹ FRC : Front régionaliste corse ; ARC : Action régionaliste corse ; FPLC : Front paysan de libération de la Corse ; FLNC : Front de libération nationale de la Corse ; UPC : Union pour la Corse.

¹² 9 attentats en 1971, 18 en 1972, 42 en 1973, 111 en 1974, 226 en 1975, 294 en 1976, 269 en 1977, 428 en 1978, 331 en 1979 et 465 en 1980.

régions dont devait se composer la France de demain. Le 27 avril 1969, le projet de loi est soumis au référendum, mais la France vote non à 52 %. Selon Georges Pompidou, ce rejet n'entraîne pas celui des légitimes revendications de la Corse. En 1975, le gouvernement décide de détacher la Corse de la région Provence-Côte d'Azur dont elle faisait partie jusque-là, sans toutefois aller jusqu'à lui accorder un statut particulier, pourtant revendiqué à plusieurs reprises. La Corse devient donc une région, mais une région comme les autres !

Cette régionalisation s'accompagnera en 1976 d'une bidépartementalisation, qui fera renouer la Corse avec la période révolutionnaire durant laquelle le département de Corse, créé en novembre 1790, avait été scindé en deux, avant d'être réunifié par Napoléon en 1811.¹³

La continuité territoriale (1976)

Des échanges de marchandises entre l'île et le continent étaient difficiles aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Annoncée le 28 mars 1974 par Pierre Messmer,¹⁴ la continuité territoriale devient effective à partir d'avril 1976. Cette enveloppe budgétaire vise « à assimiler l'île à une région continentale pour les coûts de transport en ne répercutant pas sur l'usager les coûts de rupture de charges et en alignant d'un point de vue tarifaire la traversée maritime à une distance équivalente terrestre ».¹⁵ Cette enveloppe évoluera en même temps que le trafic et aura pour but de réduire le coût du passage pour les passagers, ainsi que d'alléger le tarif de transport des marchandises.

L'utilisation réelle du montant alloué par l'État sera néanmoins sujette à controverse pendant de nombreuses années. Le principal reproche adressé à ce mécanisme de subvention est celui de soutenir systématiquement les importations dans l'île, et de contribuer à maintenir l'île dans un état de dépendance vis-à-vis du continent, ne serait-ce

¹³ Collectivité territoriale de Corse. La Corse une région insulaire, Ajaccio, Éditions Centre régional de documentation pédagogique de Corse (CRDP), 1996, 104 pages.

¹⁴ Premier ministre de l'époque.

que pour la consommation. Certes, il est vrai que la politique tarifaire est indiscutablement favorable au consommateur corse, qui a accès à une plus grande variété de produits, mais, en contrepartie, cette même politique n'incite pas à l'investissement dans l'île. Toutefois, et au-delà des logiques financières, on ne peut faire abstraction des impératifs géographiques qui conditionnent le commerce de l'île. La continuité territoriale est à l'époque une compensation de l'insularité, mais la mise en place du grand marché européen pourrait à l'avenir modifier cette logique économique. Nous analyserons cette avenue dans les chapitres suivants. En attendant, cette suppression fictive du bras de mer entre la Corse et le continent cherche à apporter une amélioration du niveau de vie des insulaires, même si les habitants peuvent être pris en otage à n'importe quel moment à cause des grèves qui affaiblissent le principe de continuité territoriale.¹⁶

Un statut particulier (1982)

Depuis de nombreuses années, le gouvernement est à la recherche d'un statut particulier qui prendrait en compte la spécificité de la Corse et serait capable de restaurer la paix civile. Dans ce sens, la charte de Libert Bou est loin d'avoir été inutile, car elle porte en elle le germe d'une nouvelle approche du problème corse et de la future régionalisation de l'île. Comportant un statut particulier pour la Corse, la régionalisation de 1982 s'inscrit dans le cadre d'une volonté de décentralisation de tout le système administratif français défini en termes de droits et libertés des communes, des départements et des régions. Certes, l'île reste soumise au tronc législatif commun à toutes les régions, mais la réforme inaugure un système qui sera étendu en 1986 à l'ensemble des régions françaises d'Outre-Mer. Le statut particulier dont sera dotée la Corse essaie de prendre en compte la recherche d'une identité culturelle et les spécificités insulaires.

L'Assemblée corse est donc élue dès 1983 au suffrage universel. Toutefois, elle diffère des autres conseils régionaux par le nombre proportionnellement élevé de ses membres et son appellation « parlementaire ». Comme les autres régions, la Corse est dotée d'un

¹⁵

Michel Castellani, Les mutations économiques et humaines de la Corse contemporaine – étude d'économie et démographie régionale, Sciences économiques, Corte, Université de Corte, 1991, p. 336.

Conseil économique et social, mais elle est la seule à posséder un *Conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie*. De plus, l'article 27 fait d'elle une région privilégiée dans ses rapports avec l'État, car elle est la seule à pouvoir proposer des modifications de son statut. Afin d'assurer le développement économique, des missions sont confiées à la région qui dialogue directement avec l'État sur des questions relevant, dans les autres régions, de la compétence exclusive de l'État. Enfin, trois établissements publics d'État gèrent différents domaines de l'économie insulaire : *l'Office des transports, l'Office de l'équipement hydraulique, et l'Office de développement agricole et rural* (l'ODARC, qui remplace la Somivac). La région a également toute latitude pour créer des établissements publics régionaux (par exemple, elle créera en 1983 l'ARTL, qui sera transformée en *Conseil régional du tourisme* (CRT) de la Corse en 1988). La mise en place du statut particulier suscite donc de réels espoirs quant à l'apaisement du malaise corse qui s'est manifesté tout au long de la période de 1973 à 1982. L'avenir sera donc le seul juge de l'efficacité de cette décentralisation du pouvoir.¹⁷

C) L'évolution du contexte économique

L'évolution du contexte économique dans la période qui nous intéresse ici est à mettre en relation avec les deux crises pétrolières de 1973 et 1979.

Les problèmes économiques de la période 1973 à 1982, en particulier la crise pétrolière de 1973, n'affectent pas la dynamique économique de l'île. Il est vrai que la crise en modifie quelque peu le cours, mais la Corse, dont la situation antérieure n'était déjà pas brillante, résiste. Si l'on s'attarde aux courants d'importation et d'exportation de l'année 1973 (annexes 2, 3 et 4), on remarque que les exportations brutes vers l'étranger sont en hausse pour l'année 1973 pour les ports de Bastia et d'Ajaccio, ainsi que pour les autres ports. L'année 1974 confirme également cette progression, sauf en ce qui concerne le port d'Ajaccio. De plus, l'évolution du trafic avec la France atteste de cette hausse, puisque les

¹⁶ Collectivité territoriale de Corse, *op. cit.*, p. 17-19.

exportations vers la France pour les années 1973 et 1974 connaissent elles aussi une croissance (celles partant du port de Bastia mises à part).¹⁸ Quant aux importations, la crise pétrolière ne semble pas affecter l'évolution du trafic puisque la totalité des entrées provenant de la France continentale a continué à augmenter entre l'année 1973 et 1974. Toutefois, au regard de la diminution vertigineuse des importations de l'étranger, pour l'année 1973, il est évident que la Corse favorise les importations de sa métropole plutôt que de l'étranger.¹⁹

De plus, le tonnage total de marchandises traitées corrobore le fait que l'économie corse n'a pas été trop touchée par la crise pétrolière.²⁰

Année	Métropole		Étranger		Total
	Entrées	Sorties	Importations	Exportations	
1972	683.800	255.100	219.400	24.600	1.182.900
1973	840.000	272.900	192.200	45.284	1.348.200
1974	931.800	323.300	78.800	55.700	1.389.600

Passons maintenant à l'étude des trois secteurs d'activité, afin de confirmer ou d'infirmier le constat que la crise pétrolière de 1973 n'a, semble-t-il, pas affecté l'économie corse.

Le secteur primaire : agriculture, montagne et pêcheries

L'agriculture tient, aux côtés des deux autres secteurs d'activité une place essentielle dans l'économie corse. Quatre variables peuvent définir l'agriculture corse pour la période qui nous intéresse ici d'après le recensement de 1979-80 :

¹⁷ Ministère de l'Économie et des Finances, « La nouvelle collectivité territoriale de Corse », Regard sur l'actualité, Documentation française, 1994, n° 173, p. 33-43.

¹⁸ Géographiquement, la Corse est plus proche de l'Italie qu'elle ne l'est de la France. La différence des exportations, entre l'année 1973 et 1974, en fonction du trafic avec la France par rapport à l'étranger, pour les ports de Bastia et d'Ajaccio, s'explique par le fait que Bastia exporte davantage vers l'Italie, puisque la distance à parcourir est plus courte, et Ajaccio vers la France. Par conséquent, le port de Bastia est beaucoup moins affecté qu'Ajaccio par la crise pétrolière dans ses exportations vers l'étranger, notamment l'Italie; et Ajaccio dans ses relations d'exportations vers la France.

¹⁹ Direction régionale de l'équipement, Corse 1978-1979, statistiques régionales et commentaires, Ajaccio, Préfecture de Corse, p. 8-9.

²⁰ Michel Castellani, op. cit., p. 254.

1. Tout d'abord, l'agriculture connaît une mutation difficile. Depuis 1970, il disparaît en moyenne une exploitation tous les deux jours. Ces exploitations de petite taille sont tenues souvent par des agriculteurs âgés. La mutation engagée par la mise en valeur, il y a 20 ans, s'opère donc dans des conditions souvent difficiles, contrairement à ce que laissait présager la situation lors de la période 1957 à 1973.²¹
2. Ensuite, l'agriculture présente un double visage, à cause de la mutation agricole qui accentue les déséquilibres : déséquilibre entre les régions de l'intérieur qui se désertifient et celles du littoral, où sont nées de vastes exploitations ; déséquilibre entre une agriculture de type familial et traditionnel de subsistance qui regroupe quelques 2894 exploitations et une agriculture professionnelle et moderne totalisant environ 4141 exploitations. Néanmoins, l'installation de jeunes agriculteurs, l'augmentation des surfaces moyennes et les efforts de mécanisation sont autant d'atouts qui se sont affirmés ces dernières années.
3. La vigne, qui représente la première production agricole de l'île et qui couvre 23 840 hectares, assure 53 % de la production agricole. On remarque également qu'à côté de la vigne, les vergers traditionnels tendent à disparaître. Par contre, les cultures fourragères et d'agrumes sont en augmentation sensible.
4. Enfin, la dernière variable se caractérise par la reprise de l'élevage qui, après avoir régressé depuis le début du siècle, connaît une légère reprise depuis les années 1970 et se restructure. Certes, les éleveurs sont moins nombreux, mais la taille des troupeaux augmente, même si les régions d'élevage extensif ont toujours une faible productivité. L'élevage demeure un secteur traditionnel de l'agriculture corse et représente une des chances de la survie de l'intérieur montagnoux.²²

La situation de l'agriculture à la fin des années 1970 ne présente donc pas les caractéristiques auxquelles on pouvait s'attendre au vu de la période antérieure. Elle doit faire face à plusieurs problèmes de taille qui limitent son expansion et son épanouissement à long terme. Ces problèmes sont : l'étroitesse de la production et des marchés, une rupture dans la « civilisation agricole traditionnelle » entraînant une perte des techniques et des savoir-faire, des problèmes liés au domaine foncier, un retard dans la valorisation du produit de l'agriculture corse par rapport à celle du produit français.

²¹ En effet, la terre existe, mais elle est difficile à acquérir et à louer, à cause de l'indivision, du morcellement des terres et de la dispersion des héritiers, qui sont autant de barrages à une amélioration foncière. De plus, la moyenne d'âge des agriculteurs est élevée (ceux qui se sont installés au début de la période précédente ont vieilli), et l'installation des jeunes est beaucoup plus difficile qu'auparavant. Le marché local pose des problèmes car il est limité. Il existe bien un marché temporaire grâce au tourisme, mais la saison reste trop courte. Quant aux débouchés extérieurs, ils sont freinés par le coût des transports, malgré l'instauration du principe de continuité territoriale en 1976, et par la concurrence toujours accrue des productions des pays méditerranéens. Enfin, l'exode rural est inquiétant. Il est surtout sensible dans les zones où la densité de la population était déjà faible.

²² Ministère de l'Agriculture, Recensement général de l'agriculture 1979-1980 : Corse, Ajaccio, 1981, p. 1-25.

Face à ces difficultés, il n'est donc pas étonnant que l'agriculture corse, jeune, endettée, inorganisée, et confrontée à des contraintes spécifiques d'isolement et d'éloignement, se soit révélée plus fragile qu'il n'y paraissait. L'orientation des productions insulaires conditionne donc dans une large mesure l'avenir de l'agriculture corse. Les choix à faire doivent, par conséquent, tenir compte de l'ensemble des données fondamentales précédemment exposées.

Mais le secteur primaire ne se limite pas seulement à l'agriculture, il y a également la montagne²³ et les pêcheries.

La Corse, de par sa configuration géographique, est composée essentiellement de montagnes qui, à partir de la période 1973 à 1982, intéressent davantage la politique de développement. En fait, la montagne est restée à l'écart du développement de l'île, subissant même un exode qui va affecter sa croissance sur le long terme. Les années 1960-70 vont marquer la prise de conscience du danger que représente l'inégalité spatiale entre le littoral et la montagne, amenant un grand tournant dans la politique de développement de la montagne. L'accent sera mis sur l'agriculture et, dans une mesure plus importante, sur le tourisme, comme levier de renaissance économique de la montagne. La politique mise en place comporte, par conséquent le soutien aux initiatives locales, l'aide à la création de nouvelles activités, la volonté de meilleure gestion de l'espace naturel, et l'essai de reprise de l'agriculture. Cette correction apportée par l'État au sous-développement de la montagne corse obéit à une politique directive dans laquelle l'appareil étatique mise sur deux activités : l'agriculture et le tourisme et se veut la nouvelle chance de dynamisation économique. Il reste à savoir si ces deux activités sont susceptibles de réussir.²⁴

Le dernier élément du secteur primaire se retrouve dans les pêcheries. Dans le chapitre précédent, nous indiquions que la pêche était une activité peu lucrative au lendemain de

²³

La montagne fait partie du secteur primaire puisqu'on y trouve de l'élevage.

²⁴

Bernard Py, « Le mal-développement des zones de montagne : une réflexion en terme d'analyse économique spatiale », Revue de science administrative de la Méditerranée occidentale, Editions Sammarcelli, 1984, p. 18-22.

la Seconde Guerre mondiale. Face aux difficultés de développement et au manque de dynamisme des pêcheurs insulaires, l'État a entrepris lors de la période 1973 à 1982 différentes études portant sur le potentiel économique de la pêche. Les rapports font état d'une force économique non négligeable et susceptible de subvenir aux besoins insulaires. L'État préconise également le développement de l'aquaculture, qui pouvait connaître un certain succès. Toutefois, ces encouragements à un développement intéressant de la pêche sont restés lettre morte, puisque l'extension de l'aquaculture a été très modeste. De plus, les pêcheurs font toujours face à des difficultés financières qui limitent grandement l'attrait de cette profession pour les jeunes. Le secteur des pêcheries pose donc toujours problème !

Le secteur secondaire : industrie et bâtiments et travaux publics

Au cours de la période 1973 à 1982, le secteur secondaire présente encore les mêmes caractéristiques que dans la période précédente. En effet, le BTP représente toujours la branche la plus importante du secteur secondaire, car il est à la fois le plus lourd économiquement et le plus répandu spatialement. De plus, le BTP se caractérise toujours par sa taille traditionnellement multiforme, de la très grande entreprise à l'artisanat individuel. Les mutations économiques de l'île, et l'euphorie économique générale, due, entre autres, au développement du tourisme et à la mise en valeur agricole, provoquent donc la montée en force de ce secteur. Les besoins sont importants, sans compter l'augmentation de la population insulaire, de même que la croissance du niveau de vie qui se traduit par une amélioration continue du parc immobilier. Toutefois, la croissance connaîtra une légère diminution à partir du début des années 1980, à cause du ralentissement démographique, et de l'érosion des revenus des ménages qui freine la demande. En réponse au durcissement de la concurrence, et à la baisse de la demande, les entreprises vont donc soulager leur trésorerie en réduisant le nombre d'employés, notamment celui des étrangers dont la part dans le salariat passe de 64 % en 1975 à 52 % en 1982.

Les autres branches du secteur secondaire se résument à peu de choses. Mise à part la production d'électricité, le reste de l'emploi se concentre dans les unités agro-alimentaires et dans les biens de consommation. C'est ainsi que l'on retrouve essentiellement des entreprises de type artisanal, telles que des boulangeries/pâtisseries, n'employant qu'un à deux employés. Il est donc évident que ces entreprises n'ont aucune vocation industrielle, sauf peut-être quelques biscuiteries. Pour le reste, certaines unités produisent de la charcuterie traditionnelle corse,²⁵ qui alimente les rayons de supermarchés insulaires. Le secteur secondaire présente donc les mêmes caractéristiques que dans la période antérieure.

Le secteur tertiaire : le tourisme et les services

La Corse connaît dans l'après-guerre un phénomène continu de tertiarisation de son économie. De 1962 à 1982, le nombre d'emplois dans le secteur des services passe de 23.060 à 50.232. Il y a là une évolution considérable de la société corse qui se traduit par :

- la croissance de l'encadrement administratif et des activités liées au tourisme
- un étoffement de l'appareil commercial et bancaire
- une augmentation des services d'enseignement et de santé
- une croissance d'autres services destinés aux entreprises et aux ménages.

Cette densification et cette modernisation des services n'ont en soi rien d'exceptionnel. Elles ont été partout les indicateurs de cette période particulière de l'histoire économique. Ce qui est plus spécifique et aussi plus inquiétant, dans le cas de la Corse, c'est que la tertiarisation y devient un phénomène écrasant. La société qui se dessine présente un secteur tertiaire important, qui accompagne des secteurs productifs squelettiques. L'île est caractérisée par une fonction administrative imposante, surtout depuis 1976, date de la bidépartementalisation, avec une augmentation de 3.225 fonctionnaires. En même temps, les structures d'enseignement ont été étoffées avec la création de plusieurs écoles, dont l'université de Corte en 1981. De plus, il faut ajouter à cela les effets de la création d'une administration régionale, consécutive à l'adoption de la loi de 1982, dite de statut particulier. On comprendra donc que le secteur administratif est devenu le moteur

²⁵

Dans la mesure où la viande provient parfois du continent, cela pose un problème sérieux de label.

régional essentiel, renforcé par le phénomène d'urbanisation, lequel attire les grands quotidiens d'information, les compagnies d'aviation ou les organismes bancaires... sans oublier tous les emplois liés au tourisme.

Après l'administration, le tourisme est la grande branche économique génératrice de revenus et d'emplois. Cette activité, par sa croissance marquée au cours de la période 1973-1982 - à cause de l'extension de la société des loisirs, des progrès des transports, et de la saturation progressive de la Côte d'Azur - est devenue un phénomène essentiel sur le plan économique, culturel et politique ²⁶. Toutefois, il reste que, souhaité ou non, le tourisme s'impose par sa masse, son caractère très saisonnier, et sa localisation essentiellement littorale. En 1970, le nombre de visiteurs dépasse les 520.000, cinq ans plus tard il atteint les 880.000. La crise d'Aléria aura un effet négligeable sur la saison estivale puisque le nombre de visiteurs stagne à 875.000 en 1976, mais il atteint le cap du million en 1978. Un aspect important du tourisme réside toujours dans la grande variation saisonnière de l'activité. L'Insee a publié une étude sur ce secteur en 1982, où il estime à 11.000 le nombre de visiteurs en janvier et février, 109.000 en juin, 311.000 en juillet et 397.000 en août, avec une régression à 82.000 en septembre.²⁷ Cette concentration rend donc l'activité vulnérable, et tend à en atténuer encore l'impact économique, fait qui a déjà été souligné dans le chapitre précédent. Cependant il serait abusif de nier l'apport économique du tourisme, ainsi que les dérivés qu'il a pu générer dans l'île. L'Insee a résumé justement les choses de la façon suivante pour 1982 :

« une fois les consommations intermédiaires déduites, il reste ce que l'on appelle la valeur ajoutée, environ 1,4 milliard de francs. Elle confère au tourisme le premier rang dans l'économie insulaire, avant le BTP et l'agriculture qui génèrent 0,7 milliard de valeur ajoutée chacun ».²⁸

De plus, l'impact général du tourisme se fait sentir directement sur les hôtels, les cafés et les restaurants, qui totalisent plus de 4000 emplois, ainsi que sur les transports, l'agriculture, l'artisanat et l'ensemble du commerce.

²⁶ Débats concernant l'opportunité du « tout tourisme », et ses apports pour l'économie.

²⁷ Économie Corse, Ajaccio, Insee, n° 26, 1982, p.15.

De la présentation des trois secteurs d'activité, il ressort que l'amélioration du niveau de vie a été constante lors de la période qui va de 1973 à 1982. Certes, le secteur primaire semble connaître quelques difficultés, mais il serait trop risqué, à ce stade de la recherche, de prétendre que les chances de l'agriculture sont compromises à tout jamais. Le chapitre suivant confirmera l'échec ou la réussite de cette branche d'activité. Le secteur secondaire semble continuer sur la voie qui était la sienne, malgré un léger ralentissement à la fin de la période. Enfin, le secteur tertiaire continue son extension, garantissant une amélioration du niveau de vie de la population. Toutefois, et afin de vérifier l'amélioration du niveau de vie des insulaires sur la période 1973 à 1982, attardons-nous à l'étude de diverses variables qui peuvent être quantifiées.

Les progrès de la consommation sont, à cet effet, très significatifs car ils témoignent des progrès quantitatifs et peut-être qualitatifs. On relève donc une élévation du nombre de propriétaires de maison, qui a augmenté de 65 % entre 1962 et 1982. On enregistre parallèlement l'amélioration continue de l'équipement des ménages. Évoquant l'année 1975, l'Insee écrit :

« Au début des années soixante, seulement 64 % des résidences principales étaient équipées en eau (moyenne nationale 77%)... à l'heure actuelle, la quasi totalité des maisons ont l'eau courante, aussi bien en milieu rural (96 % en 1975) qu'en milieu urbain (99%). Autres exemples, en 1962, sur 10 résidences principales, 3 avaient une douche ou une baignoire dans les villes, une seule à la campagne. Actuellement, 74 % des foyers ruraux et 88 % des foyers urbains en sont pourvus. La Corse se classe 2^{ème}, après la région Provence-Côte d'Azur pour cet équipement (moyenne nationale : 54 % en milieu rural, 76 % en milieu urbain). L'équipement ménager reflète également cette tendance à l'amélioration des conditions de vie. Toujours en 1975, 93 % des ménages urbains et 84 % en zone rurale possèdent une télévision, les trois quarts sont équipés d'une machine à laver le linge (78 et 70%) et presque tous d'un réfrigérateur (99 et 97%) ». ²⁹

Sur le plan économique, la faiblesse des revenus individuels pose toutefois un problème, car elle a tendance à limiter l'amélioration du niveau de vie. En 1973, le revenu brut

28

Ibid., p.23.

29

Économie corse, Ajaccio, Insee, n° 19, 1980.

moyen par habitant était de 10.600 francs, contre 17.000 pour la moyenne française, avec comme circonstance aggravante un rythme de progression nettement inférieur à cette moyenne depuis 1965 (2,5 % contre 3,8%). Si l'on intègre un coût de la vie supérieur de 20 à 30 %, le pouvoir d'achat réel moyen dépasse à peine la moitié de la moyenne française. Par ailleurs, la Corse ne se présente pas comme une île d'assistés contrairement à l'idée reçue. En effet, dans le domaine des dépenses sociales de la France pour l'année 1968, les chiffres s'élèvent à 1.360 francs par habitant pour la France métropolitaine, et à 1.080 francs pour la Corse. En 1972, ces chiffres passent à 1.840 francs pour la France, contre 1.280 francs pour la Corse.³⁰

Malgré tout, l'amélioration du niveau de vie est bien réelle. Elle tient au fait que la population active augmente régulièrement depuis la période antérieure. En 1975, la population active a encore augmenté, atteignant les 77.505 personnes. Cette mutation, dont on sait qu'elle accompagne la croissance générale de la population, n'a pas seulement des aspects quantitatifs. Elle traduit également la montée du travail féminin qui devient une caractéristique essentielle, même si la Corse suit avec retard les tendances partout constatées. Au total, 5.150 femmes entrent sur le marché du travail en 1975, portant ainsi le taux d'activité féminin à 15,8 %. Les femmes occupent désormais près d'un emploi sur cinq. De même, l'emploi salarié progresse de façon soutenue, passant en 7 ans de 69 % à 77 % des postes occupés. De plus, l'augmentation continue du salaire net annuel moyen sur la période 1973-1982 confirme sans conteste cette amélioration du niveau de vie. Toutefois, il y a un revers à cette augmentation de la masse salariale : la croissance du chômage à partir de 1975, qui passe de 4,2 % en 1975, à 8 % en 1980, et 9 % en 1982.³¹

En résumé, la période 1973-1982 entraîne sans conteste une amélioration du niveau de vie, qui semble n'être aucunement affectée par le choc pétrolier de 1973. Toutefois, les contre-coups du deuxième choc pétrolier de 1979 vont se faire ressentir plus durement. La Corse, tout comme la France, va sentir les effets négatifs de la récession des années

³⁰ Michel Castellani, Les mutations économiques et humaines de la Corse contemporaine : étude d'économie et démographie régionale, Sciences Economiques, Corte, Université de Corte, 1991, p. 323.

³¹ Ibid., p. 325.



80. De plus, l'inauguration du nouveau statut particulier de 1982, ainsi que la présence plus grande des nationalistes, sur la scène politique et économique, viendront bouleverser les habitudes.



Chapitre III

La régionalisation : un nouveau départ : 1982 à 1991

A) L'évolution du contexte politique et économique

- L'instauration du nouveau statut administratif
- L'efficacité du principe de continuité territoriale
- Une volonté de développement et d'intégration dans l'Europe
- L'implication de la Communauté européenne en Corse

B) L'évolution des trois secteurs d'activité

- Le secteur primaire
- Le secteur secondaire
- Le secteur tertiaire

C) Amélioration du niveau de vie

- Quelques indices du niveau de vie
- L'emploi

Si la nature des relations économiques n'a guère varié sur le long terme, la recherche de solutions politiques au problème corse a provoqué l'évolution par étapes du statut administratif de l'île. Amorce de dénouement ou faux-semblant, l'étude de la période de 1982 à 1991 fera donc la lumière sur les progrès économiques. Elle aura pour but de situer la Corse dans son nouvel environnement administratif et de juger de la valeur qualitative et quantitative de l'implication en Corse de la Communauté européenne. Il sera également question de l'efficacité du principe de continuité territoriale, instauré en 1976, et dont l'application réelle semble présenter quelques problèmes. Mais le portrait ne saurait être complet sans un arrêt sur les trois secteurs d'activité, lesquels nous conduiront à l'analyse de différentes variables afin d'apprécier l'amélioration du niveau de vie des insulaires.

La période 1982 à 1991 se distingue par l'arrivée au pouvoir, en 1981, de François Mitterrand, et par la récession qui va frapper la France au début des années 80. En effet, la prise de pouvoir par le parti socialiste conduit la Corse sur la voie de nouvelles réformes administratives, à commencer par l'instauration de la régionalisation en 1982. De plus, au début des années 80, une récession économique frappe l'économie capitaliste dans son ensemble, sans épargner la Corse. L'économie corse connaît une période de ralentissement qui révélera les difficultés du secteur primaire et affectera le secteur secondaire.

A) **L'évolution du contexte politique et économique**

L'instauration du nouveau statut administratif

Le statut de 1982, et plus tard celui de 1991, ne sont pas les seules lois régissant l'organisation administrative de la Corse. La loi du 15 mai 1975 rétablit, en effet, la bidépartementalisation (mentionnée au chapitre précédent) de l'île. La loi de 1982 apparaît donc, au début, comme un statut original, mais son application rapide à l'ensemble des régions françaises, retire du même coup son originalité au statut accordé à

la Corse. Toutefois, plusieurs spécificités institutionnelles sont reconnues à la Corse, la principale étant son érection en collectivité territoriale. Cette innovation institutionnelle vaut à la Corse le qualificatif de « laboratoire institutionnel », dont elle se serait parfois bien passé. Ici, il sera question de l'instauration et de l'application du nouveau statut administratif de l'île. Certes, il serait présomptueux de juger, à ce stade, de l'efficacité sur le terrain des nouveaux pouvoirs dévolus au Conseil régional. Toutefois, on peut se demander si l'instauration de la nouvelle organisation administrative entraîne un nouveau départ de l'économie corse, par rapport aux années antérieures.

Il est vrai que l'on ne peut contester l'amélioration du niveau de vie des insulaires depuis 1957. Mais cette amélioration s'est faite au prix d'une dépendance économique toujours plus grande envers la métropole. Les nouvelles prérogatives régionales vont-elles inverser cette tendance et permettre à la Corse de diversifier ses partenaires économiques, ou vont-elles accroître davantage cette dépendance, par le biais d'apports de fonds publics ? Le Conseil régional a-t-il réellement les pouvoirs financiers et légaux de diriger la Corse sur une voie qui serait la sienne ? Les hommes politiques ont-ils enfin véritablement le souhait, la compétence et la volonté de changer les choses ?

Dans les faits, le Conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région. Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire. Il assure également la préservation de l'identité de la région, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions qui sont les siennes. Il peut donc engager des actions complémentaires de celles de l'État, dans les domaines et les conditions fixés par la loi. Ainsi le Conseil régional est compétent dans les domaines suivants :

- L'enseignement et les établissements d'éducation spéciale, au niveau de l'équipement, de la construction, de la réhabilitation et du fonctionnement
- L'économie et le développement local, en matière de formations professionnelles, de pôles de recherche, de développement économique, d'aide directe et indirecte, de l'aménagement du territoire (en rapport avec le Contrat de plan avec l'État), et du parc naturel régional
- Les transports, soit les liaisons d'intérêt régional (SNCF / axe routier)
- La culture, les archives régionales, et les musées régionaux

- L'urbanisme, au niveau des schémas et de l'utilisation de la mer
- L'environnement, pour sa protection et de celle du patrimoine et des sites répertoriés
- Enfin, la voirie et les routes communales.

Le Conseil régional s'est donc vu attribuer des pouvoirs d'importance, qui peuvent influencer directement ou indirectement sur le développement économique de l'île, dans la mesure où le dispositif retenu donne à la région de Corse une nature politique plus qu'administrative, avec la possibilité pour l'Assemblée de Corse de proposer au Premier ministre des modifications du règlement et de la loi. Mais cette Assemblée a-t-elle les ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre les prérogatives qui sont les siennes ?¹ L'absence d'accompagnement financier et le désengagement de l'État, qui dans certains cas favorise l'immobilisme, laissent entrevoir que non. Toutefois, sur le long terme des anomalies apparaissent au sein du système. Il est clair que la gestion des fonds est défectueuse, et que des pratiques abusives sont tolérées, comme le détournement des aides communautaires. Les lacunes dans les modalités de contrôle des fonds publics laissent donc la porte ouverte à des largesses dans les conditions d'attribution des aides. L'amélioration du système est, par conséquent, une nécessité sur laquelle devront miser le Conseil régional et l'Assemblée territoriale dans le futur. Un tel constat nous laisse douter de l'efficacité et de la volonté des hommes politiques, aussi bien à Paris que dans l'île. De plus, c'est sans compter l'instabilité chronique de l'Assemblée, qui a connu quatre élections entre 1982 et 1991, la lourdeur de l'édifice institutionnel et les insuffisances d'un pouvoir régional incapable, par exemple, d'établir le schéma d'aménagement de la région. Malgré tout, certaines «défaillances» étaient déjà bien ancrées lors de l'instauration de la collectivité territoriale.

L'efficacité du principe de continuité territoriale

La tentative partielle de compensation de l'insularité par l'instauration en 1976 du principe de continuité territoriale mérite que l'on s'y attarde, car elle est symptomatique des difficultés de mise en application de certaines dispositions, censées être bénéfiques pour la Corse, tout comme de son efficacité sur le terrain. Nous avons déjà évoqué dans le chapitre II les raisons de la création de cette enveloppe annuelle qui se veut une

politique de subvention aux transports, afin d'aligner les tarifs maritimes sur le prix du kilomètre SNCF. Ce qui nous préoccupe ici concerne davantage l'efficacité et l'utilisation concrète de cette enveloppe, notamment l'imputation réelle de ces sommes comme aides à la Corse. En effet, il ressort que cette enveloppe - dont le montant annuel est passé d'environ 150 millions de francs au début de son instauration à 775 millions de francs en 1991 (annexe 5) - sert davantage à financer la gestion des ports de Marseille ou de Nice, et à renflouer les caisses des Compagnies nationalisées, qu'à diminuer le prix de transport des marchandises destinées à la consommation de la Corse qui se reflète directement dans le panier de la ménagère insulaire. De plus, l'influence de ces aides sur l'abaissement du prix du billet est estimée à 100 francs pour le transport aérien, où les Corses représentent 40 % du trafic, et à 250 francs pour la voie maritime où les locaux ne compte que pour 8 %. Autant dire que les touristes sont plus subventionnés que les insulaires, puisque ce sont eux qui utilisent davantage le transport maritime, au moment des vacances. Toutefois, nul ne nierait qu'au-delà de ces restrictions, l'enveloppe tend à diminuer les coûts d'approche, et constitue par là une aide supplémentaire au marché, puisque les dispositions fiscales et l'aide aux transports ont renforcé une tendance affirmée à la consommation. En effet, elles ont, sans doute par leur influence sur les prix, facilité celle-ci, ce qui socialement est une bonne chose. Mais elles n'ont nullement permis un quelconque décollage de l'exportation, ou une réduction des prix finaux sur le marché, ni même compensé de façon significative l'insularité. Globalement, le système de continuité territoriale a tout de même atteint les objectifs qui lui étaient assignés.²

Une volonté de développement et d'intégration dans l'Europe

Dans la situation de dépendance de l'époque et devant les problèmes d'incertitude, comment fallait-il promouvoir un développement économique viable ? Devait-on laisser aux seules initiatives privées locales ou extérieures, souvent découragées par l'agitation politique, la maîtrise du développement et de l'expansion ? Quel rôle devaient jouer l'État et l'Union européenne ? Autant de questions qui ont amené à la création du Contrat de

¹ Florence Bertrand, « Le statut fiscal de 1982 », *Regards sur l'actualité*, n° 88, 1983.

² Eurisles. *L'île laboratoire*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 1995.

plan, des programmes communautaires et du Document unique de programmation (Docup).

En fait le Contrat de plan permet d'associer financièrement l'État et la région à la réalisation d'objectifs économiques, sociaux et culturels bien précis pour une période de cinq ans. Il doit en outre respecter les orientations du Plan national et faciliter localement son exécution. Le premier Contrat de plan État-Région pour la période 1984-1988 fut donc signé en mai 1984 ; et un deuxième, signé en 1989, lui a succédé pour la période 1989-1993. Au total, les crédits fournis au titre du Contrat de plan se sont élevés à 608 millions de francs, versés par l'État, et à 414 millions de francs, débloqués par la région.

De plus, des programmes communautaires ont été instaurés afin de pallier les problèmes des régions méditerranéennes, suite à l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal. La Commission européenne a donc mis en place les Programmes intégrés méditerranéens (PIM), couvrant une période de sept ans (1986-1992). Lors de l'instauration de ces programmes, la Corse a été classée au 121^e rang des 131 régions du Marché commun, et a bénéficié de ce programme articulé autour des six axes énumérés dans le tableau suivant. On remarque que ce programme a deux cibles principales : l'agriculture et le tourisme.

Axes	Coût total	Part de la CEE
Agriculture	698	257
Pêche	78,5	32,5
PME-artisanat	250	78
Tourisme-environnement	507	197
Mise en œuvre	6	3,5
Formation	113	56,5
Total	1 652	624,5

Puis, à partir de 1989, la CEE a décidé de concentrer ses crédits sur des objectifs précisément définis dans le cadre de sa réforme des fonds structurels. C'est alors que la Corse a été classée dans l'Objectif 1, qui concerne les régions en retard de développement

structurel.³ Depuis, la Corse bénéficie d'un programme opérationnel intégré (POI) et d'une série de programmes d'initiative communautaire (PIC).⁴

Enfin, le Docup correspond à l'aboutissement de la mise en cohérence des politiques de développement spécifiques à la Corse. Toutefois, l'application de ces politiques de développement sera instaurée au cours de la période allant de 1991 à nos jours (période concernant le chapitre IV). À titre indicatif, la CEE attribuera à la Corse une enveloppe financière d'environ 1,6 milliards de francs dans le seul cadre de l'attribution des fonds structurels européens pour la période 1994-1999.

L'implication de la Communauté européenne en Corse

La naissance de l'esprit de solidarité a commencé bien avant la période 1982-1992. En fait, la politique d'aide aux zones en difficulté existe réellement à partir de 1975, date de naissance du Fonds européen de développement régional (Feder). Toutefois, il faudra attendre l'événement du marché unique en 1986 pour que l'aide régionale devienne une priorité majeure, et surtout pour que les interventions financières soient effectives à l'échelon local, et donc à celui de la région. Désormais la réalité de la Communauté européenne est celle d'une volonté d'action de développement et de soutien aux populations, à l'économie, à l'industrie dans la sphère la plus naturelle qu'est la région. Pour ce faire, la Communauté européenne s'est donnée plusieurs instruments d'action, en déployant une politique régionale à partir de sept objectifs (quatre sont régionaux et trois sont nationaux) qui permettent de faire une première sélection des financements à

³ Il existe en tout 7 Objectifs distincts.

⁴ Le POI couvrant la période 1990-1993 s'articule autour de 6 sous-programmes : désenclavement (routes, ports et aéroports) ; industrie, artisanat et services aux entreprises ; valorisation des ressources d'intérêt touristique ; valorisation des ressources agricoles et développement rural ; infrastructures de support aux activités économiques ; valorisation des ressources humaines. Le coût total de ces actions s'élève à 1 200 millions de francs, dont 451 millions en provenance de l'Union européenne.

Dans le cadre des PIC, la Corse a bénéficié de 8 actions spécifiques, couvrant également une période de 3 ans et s'échelonnant de 1987 à 1991 pour certaines actions et de 1991 à 1993 pour d'autres : développement des services de télécommunications avancés ; développement des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie ; protéger l'environnement des zones côtières ; favoriser les échanges entre la Corse et la Sardaigne ; développer la recherche et la technologie ; aider au développement des zones rurales ; mettre les entreprises en conformité avec les normes de la CEE ; diffuser l'outil télématique. Le coût total s'élève à 923,2 millions de francs, dont 338 millions de francs en provenance de l'Union européenne.

accorder. La Corse est visée par l'objectif régional n°1, qui s'applique aux régions en retard de développement, c'est-à-dire celles dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire ou celles qui ont des raisons particulières d'être intégrées à cet objectif. L'accent est mis sur le rattrapage des retards en misant sur :

- des investissements directs pour créer des emplois durables ;
- des infrastructures pour le développement économique (transports, télécommunications, énergie);
- l'environnement ;
- les services aux PME ;
- la recherche et le développement ;
- et enfin sur le patrimoine rural.

Les principes de mise en œuvre, qui sont au centre du dispositif, prévoient également un effort financier des États membres équivalent à celui que peut proposer l'Union. Il s'agit donc de garantir un véritable effet de levier au moyen des fonds structurels et non de les substituer aux dépenses publiques nationales. La complémentarité des financements est donc non seulement organisée mais obligatoire.⁵

L'insertion de la Corse dans la Communauté européenne n'a pas que des finalités économiques. Elle met en évidence une réelle volonté régionale de répondre aux défis de la construction européenne et d'en tirer parti. Elle souligne le fait que, outre l'argent, l'Europe apporte aussi de nouvelles relations culturelles, une dynamique nouvelle à la recherche, de nouvelles formes d'emploi... La vraie problématique est donc de connaître et de faire connaître la réalité de l'aide, pas seulement financière, mais aussi immatérielle, qu'apporte la Communauté à une région, ainsi que de mettre en évidence ce que cette région apporte à la Communauté européenne. En effet, la vision ne doit pas être basée sur un processus d'assistance, mais sur un processus d'intégration et de coopération. Pour ce faire, et à défaut de tout présenter, nous n'allons retenir que les échanges entre la Corse et le grand marché européen, et nous demander si la création du marché a stimulé, comme cela était souhaité, le comportement des entreprises régionales.

⁵

Les guides de l'Union, La Corse dans l'Union européenne, Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes, 1999, 31 pages.

La Corse semble avoir réagi avec une certaine lenteur au cours de la période de préparation du Grand Marché (1985-1991), mais son intégration à la Communauté est bien réelle, comme le montrent les résultats obtenus. En 1991, les importations de la Corse se sont élevées à 447 millions de francs, et les exportations à 207 millions de francs. La balance commerciale accuse donc un déficit de 240 millions de francs. Ce résultat pourrait, à première vue, paraître décevant. Cependant, il ne traduit pas seulement un manque de compétitivité des entreprises ou un certain retard économique ; il reflète l'insularité. Si l'on s'attarde à la composition des exportations et des importations, on remarque que la principale source des exportations de la Corse est l'agriculture. Les autres secteurs, moins importants, sont toutefois assez variés, ce qui permet de développer à l'extérieur une image de marque de produits agro-alimentaires de qualité, mais dont la production pourrait être améliorée et développée (annexe 6). De plus, si le client privilégié de la Corse est l'Italie, pour des raisons de proximité, les parts de l'Allemagne et de l'Espagne grandissent, ainsi que celle de son premier partenaire extra-communautaire : le Canada (annexe 7). En 1991, les exportations vers les pays de la Communauté représentaient 82,1 % du total des exportations, résultat le plus élevé de toutes les régions du sud de la France (annexe 8). On remarquera, par ailleurs, que les exportations totales ont augmenté entre 1985 et 1991 de 175 % en valeur réelle, et que celles qui étaient destinées au Grand Marché ont enregistré une croissance de 173 % (annexe 9). On peut en déduire que la part des exportations vers les pays membres de la communauté est restée proportionnellement stable par rapport à celles des autres marchés, et ce malgré un taux de croissance élevé.⁶

En ce qui a trait aux importations, les trois secteurs qui dominent sont : les biens de consommation, les produits alimentaires et les matériaux de construction, ce qui s'accorde avec la condition d'insularité de la région (annexe 10). Son principal fournisseur est l'Italie, à hauteur de 53 % des importations en valeur (annexe 11). La Corse importe deux fois plus d'Italie qu'elle n'y exporte. La Communauté est le fournisseur privilégié : elle est à l'origine d'environ 90% des importations, ce qui confirme la place essentielle de la

⁶ Commission Européenne, La région Corse et la Communauté européenne : Où en sommes-nous ?, Étude réalisée par le bureau à Marseille des Communautés européennes, Marseille, Commission européenne, 1993, p.7-31.

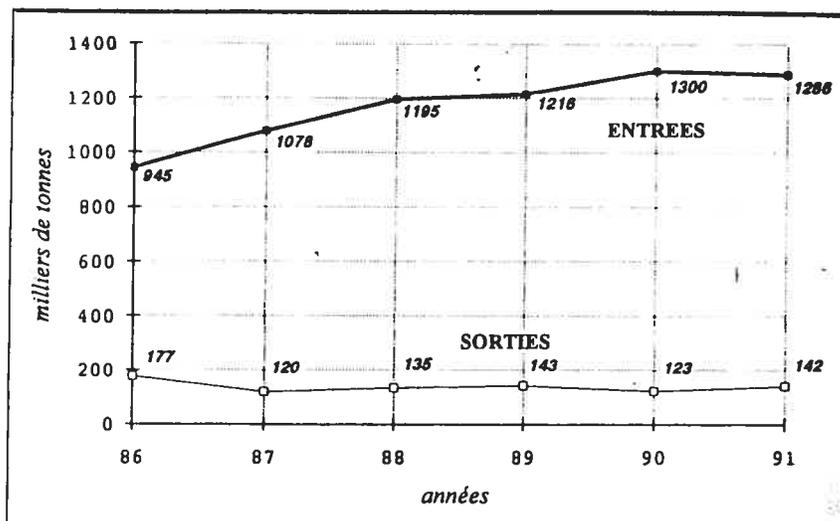
Communauté en Corse (annexe 12). Par ailleurs, la Corse en importe deux fois plus qu'elle n'y exporte (annexe 13). On peut donc conclure que la Corse privilégie les échanges avec la Communauté européenne. La moyenne nationale étant de 63 % en 1991 en ce qui concerne les exportations en direction des partenaires communautaires, la région corse, se situant à 82 %, est donc largement au-dessus de ce pourcentage ; elle compte parmi les premières régions françaises dans ce domaine. On notera enfin que ces échanges reflètent un effort d'industrialisation par le développement des importations de matériaux de construction et des exportations de biens d'équipement et de produits énergétiques.

B) L'évolution des trois secteurs d'activité

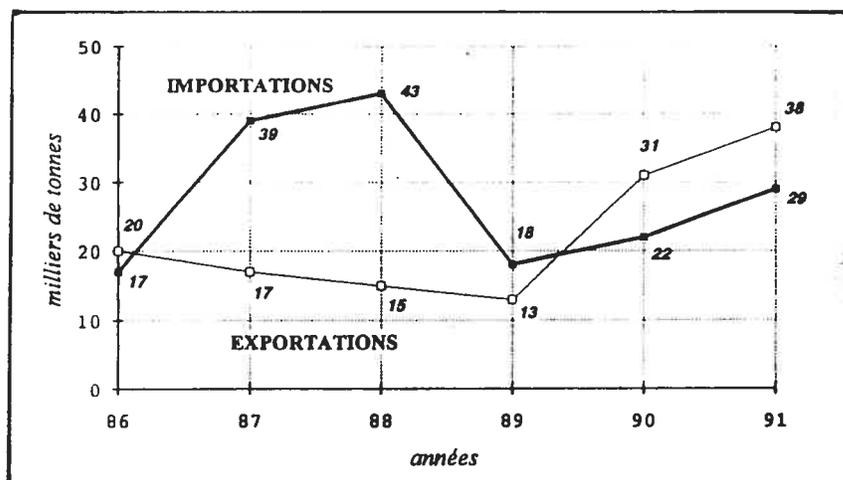
Afin de mesurer l'évolution des trois secteurs d'activité sur la période 1982-1992, nous allons, tout comme dans le chapitre précédent, nous arrêter quelques instants sur les courants d'importation et d'exportation. Toutefois, il est important de signaler que l'analyse de la période 1982-1991 (ainsi que de la période suivante : de 1991 aux accords Matignon) nécessite un regard nouveau, du point de vue des chiffres et des statistiques. En effet, l'Insee a réajusté l'ensemble de ses statistiques afin de présenter une image plus juste du milieu corse.

La première partie des années 1980 est marquée par une récession économique qui touche l'ensemble du monde capitaliste. La Corse n'échappe pas à ce ralentissement économique ; elle voit son économie touchée par la crise. Toutefois, si l'on s'attarde aux courants d'importation et d'exportation durant la période qui nous intéresse, on remarque que le trafic de marchandises avec la France continentale est en progression constante de 1986 à 1991. De plus, la tendance déjà observée lors de la dernière période se maintient : la Corse favorise les importations en provenance de la France continentale plutôt que celles venant de l'étranger. La différence de tonnage des deux courants de marchandises ne laisse aucun doute possible.

Trafic maritime de marchandises avec la France continentale ⁷



Trafic maritime de marchandises avec l'étranger

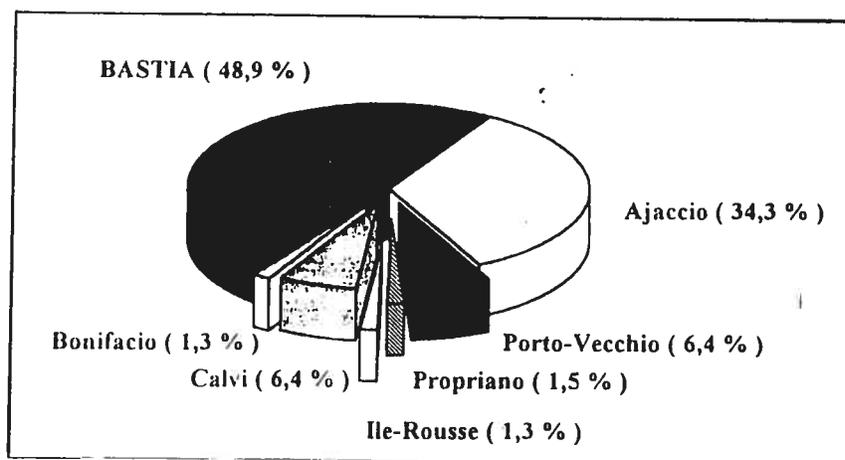


7

Direction régional de l'Équipement, *Corse 1990-1991, statistiques régionales et commentaires*, Préfecture de Corse, Ajaccio, p. 18-19 et 32-33.

Du point de vue des importations, on constate une croissance importante du tonnage venu de l'étranger entre 1986 et 1988. Cette augmentation tient à deux facteurs : premièrement, on assiste à la construction du barrage de Sampolo, ce qui nécessite un apport plus important en matériaux de construction, notamment du ciment ; deuxièmement, les mouvements nationalistes corses ont accepté une trêve de quelques mois, ce qui a donné un nouvel élan au tourisme et à toutes les branches qui en dépendent. Sur le plan des exportations vers la France continentale, on constate que les expéditions subissent quelques fluctuations. En ce qui concerne les exportations vers l'étranger, on remarque que celles-ci ne sont pas très importantes sur le plan du tonnage, comparativement à celles qui se dirigent vers la France. Toutefois, à partir de 1989, et ce jusqu'en 1991, on assiste à une nette progression du tonnage à cause d'une demande plus forte en fruits et légumes, notamment pour le kiwi. Enfin, si l'on s'attarde à la répartition du trafic global par port (voir graphique ci-après), on observe qu'elle avantage nettement les ports d'Ajaccio et de Bastia.⁸

Répartition du trafic global par port en 1991⁹



⁸ ibid.

⁹ ibid.

Au regard de la période antérieure, il est clair que la dynamique des échanges de marchandises n'a pas connu la croissance tant espérée, mais la récession économique des années 1980 n'a, semble-t-il, pas affecté autant que l'on aurait pu le craindre l'évolution du commerce corse. À la lumière de la valeur en millions de francs des importations et des exportations, on constate que, sauf exception, le commerce corse a connu une croissance sur toute la période (annexes 12 et 13).¹⁰ Toutefois, force est de constater que la Corse reste toujours dépendante économiquement de l'extérieur, notamment de la France, puisque les importations au niveau du trafic de marchandises sont en augmentation constante.

Dans ce contexte de récession économique, attardons-nous aux trois secteurs d'activité, afin de voir comment ils se portent et comment ils évoluent sur la période 1982-1991.

Le secteur primaire

Bien que différentes options aient été proposées afin d'éviter son enlisement, il semble que l'agriculture corse soit toujours en difficulté. S'il y a eu une certaine stabilisation, celle-ci semble avoir été réalisée à un niveau très bas. Cette faiblesse, et la grande importance relative des unités à temps partiel, soulignent à la fois l'aspect résiduel de la fonction réellement productive, et le rôle d'appoint, souvent joué par l'activité agricole. En effet, si le nombre des grandes exploitations augmente légèrement, il demeure extrêmement réduit. En contrepartie, le nombre d'exploitations de moins de 5 hectares, semble résister : 31,5 % en 1988, ce qui reflète le manque de dynamisme de l'agriculture. La base traditionnelle est donc là ; elle est fondée sur le petit élevage ou sur la polyculture vivrière, véritable survivance du passé.

¹⁰ Ibid.. Ici il est fait mention de la valeur en millions de francs (annexe 12 et 13), alors que dans les graphiques de la page 79 on parle du trafic de marchandises en milliers de tonnes.

Exploitations selon la taille en superficie agricole utilisée ¹¹

En nombre	1970	1979	1988
moins de 5 hectares	4 221	2 460	1 609
5 ha à moins de 10 ha	1 229	1 026	630
10 ha à moins de 20 ha	1 438	1 420	959
20 ha à moins de 35 ha	974	1 098	835
35 ha à moins de 50 ha	388	447	367
50 ha et plus	564	587	708
Total	8 884	7 038	5 108

En pourcentage	1970	1979	1988
Moins de 5 hectares	47,51	34,95	31,50
5 ha à moins de 10 ha	14,62	14,57	12,33
10 ha à moins de 20 ha	16,18	20,17	18,77
20 ha à moins de 35 ha	10,96	1,60	16,35
35 ha à moins de 50 ha	4,36	6,35	7,18
50 ha et plus	6,35	8,34	13,86
Total	100	100	100

La comparaison avec la structure de l'agriculture française fait ressortir la sur-représentation des petites exploitations, la faiblesse du tissu d'exploitations moyennes et le déficit relatif des unités supérieures à 50 ha. ¹²

	France 1987		Corse 1988	
	(milliers)	‰	(unités)	‰
moins de 5 hectares	236	24	1609	31,5
5 à 20 ha	282	29	1589	31,1
20 à 50 ha	299	30	1207	23,53
plus de 50 ha	164	17	708	13,86

L'évolution relativement positive de l'exploitation moderne a été fortement freinée par la débâcle de la viticulture (arrachage des vignes), bien que les exploitants aient bénéficié

¹¹ Michel Castellani. Les mutations économiques et humaines de la Corse contemporaine : étude d'économie et démographie régionale, Sciences économiques, Corte, Université de Corte, 1991, p.163.

¹² Ibid.

en contrepartie d'un encadrement administratif, par le biais de la CNASEA¹³ et de subventions allouées par la SAFER.¹⁴ Toutefois, le sentiment dominant est celui de l'effondrement, bien plus que d'une renaissance du monde agricole. Il n'est donc pas étonnant de voir que la population agricole soit passée nettement sous la barre des 10 % de la population totale, ce qui constitue une nouveauté absolue pour la Corse, société de plus en plus urbanisée et coupée de ses modes de vie traditionnels.

Se pose également le problème majeur de la reconversion, c'est-à-dire que les terres agricoles en friche et en vente constituent pour la période une part importante du potentiel foncier. Entre 1979 et 1985, sur les 6 000 hectares où les vignobles ont été arrachés, 3 600 sont toujours inexploités. Le poids économique des productions agricoles découle naturellement de ce qui précède. On comprendra aisément qu'il soit à la fois modeste et en recul. Autre signe inquiétant : l'ampleur des consommations intermédiaires (engrais, produits de protection des cultures, aliments pour bétail, matériel agricole ...) qui sont essentiellement importées et dont le montant vient diminuer la valeur unitaire de la branche agricole, ce qui marginalise davantage le PIB régional total. À ces insuffisances structurelles s'ajoutent également des difficultés internes non négligeables, comme l'ampleur des charges d'exploitation (salaires, cotisations sociales, locations de terres, taxes et assurances ...), ce qui réduit encore les comptes d'exploitation. Par exemple :

« en 1984, les charges d'exploitation obèrent 311,3 millions de francs du compte d'exploitation, dont les livraisons totales s'élèvent à 169,5 millions de francs. Déduction faite des charges d'amortissement, les ressources d'exploitation tombent à 155,1 millions de francs. Autant dire que l'agriculture corse est un secteur directement soutenu, puisque le montant des ressources dépasse difficilement celui des subventions qui est de 145,3 millions de francs ».¹⁵

¹³ CNASEA : Centre national de l'aménagement des structures des exploitations agricoles. C'est un organisme qui s'occupe de verser des indemnités viagères de départ, des primes et des aides, afin de favoriser l'installation de nouveaux exploitants agricoles.

¹⁴ La SAFER, créée en 1977, est un outil privilégié pour surmonter le handicap de la situation foncière, propre à la Corse, à savoir : l'indivision et le morcellement des terres.

¹⁵ Michel Castellani, *Ibid.*, p. 176.

La pénible impression qui se dégage face à pareil constat est que l'ensemble de la production n'assure que le strict équilibre, la part de profit étant assurée par la politique d'assistance.

Pour terminer notre constat sur la dégradation de l'agriculture corse, il est important de signaler que le principe de continuité territoriale instauré en 1976, et dont nous avons noté les défaillances dans la première section du chapitre III, induit des effets négatifs sur le monde agricole. En effet, l'application de ce principe, compte tenu de la politique tarifaire adoptée, n'a pas eu les effets bénéfiques escomptés sur l'activité agricole insulaire. En premier lieu, les transport en vrac ont été exclus, et de ce fait le transport des vins corses vers le continent a été pénalisé. De plus, la tarification adoptée avantage considérablement le transport des produits en grande quantité, ce qui ne favorise pas nécessairement les produits corses. Enfin, la politique mise en place n'a porté que sur les frais de transport proprement dits, sans tenir compte des différents frais annexes, tels le transit, le pompage, le péage, les assurances, les frais de port, les frais d'immobilisation, les frais de route à vide, etc.

« L'application de cette tarification aux produits agricoles et alimentaires jointe à l'allègement de la TVA en Corse sur les produits alimentaires, favorise l'importation de certains produits dont les prix ne sont alors en Corse guère plus élevés, voire même inférieurs à ceux du continent ; il en est ainsi en particulier pour les viandes, les conserves, certains produits laitiers, constituant ainsi une concurrence redoutable pour les productions corses ». ¹⁶

En contrepartie, pour l'exportation, les productions agricoles corses sont défavorisées par rapport aux productions continentales. De ce fait, autant les frais d'acheminement que l'aspect périssable d'un grand nombre de produits agricoles freinent le développement de certaines productions pourtant prometteuses (nectarines, kiwi, agrumes)

On peut conclure que l'action de la Somivac a eu des effets réduits sur le long terme. Bien que l'État et les collectivités locales aient investi en Corse, par l'entremise de la Somivac, 1 500 000 de francs pour réaliser des opérations d'intérêt général, l'effort sur les performances de l'agriculture est faible. C'est ainsi que l'expérience de la Somivac et son

remplacement en 1983 par deux établissements publics industriels et commerciaux sont la conséquence logique du mouvement de décentralisation amorcée après la Seconde Guerre mondiale, et qui se concrétise en 1982 avec le statut administratif accordé à la Corse. Il revient désormais à ces instances locales de prendre en main le développement insulaire, de proposer et de faire les choix appropriés aux fins du développement de l'agriculture corse, si elle peut encore être sauvée ...¹⁷

En ce qui a trait à la pêche, la situation n'a guère évolué. Les pêcheurs corses font toujours face à un puissant négoce étranger, et le rapport flotille / personnel est toujours de type artisanal. Les prises de poissons pour les années 1988/1989 s'élèvent à environ 900-1000 tonnes, c'est-à-dire qu'elles sont inférieures aux importations, qui avoisinent les 1300-1400 tonnes par an. En 1988, par exemple, la Corse du Sud a produit, pêche et ostréiculture confondues, 320 tonnes représentant 19.698 millions de francs, alors que la Haute-Corse a produit 577 tonnes, pour un montant de 25.790 millions de francs. Pour les trois premiers trimestres de 1989, la récolte s'est chiffrée à 152 tonnes pour la Corse du Sud, ce qui représente un montant de 8.489 millions de francs, et pour la Haute-Corse, 903 tonnes pour un total de 25.674 millions de francs.¹⁸ Il ressort donc que l'activité de la pêche est tributaire de son retard technique.

En Corse, comme ailleurs, des projets d'aquaculture ont été proposés afin de maximiser le rendement, qui s'expose au problème de surpêche qui frappe tous les pays limitrophes de la mer Méditerranée. Dans ce domaine, les possibilités de l'île sont intéressantes et déjà en partie valorisées. L'analyse du secteur primaire dans le chapitre suivant nous indiquera si oui ou non les insulaires ont réussi à percer de façon significative dans le domaine de l'aquaculture, et si cette branche du secteur primaire est prometteuse pour l'avenir.

¹⁶ Ministère de l'Agriculture, Les problèmes de l'agriculture corse, Ajaccio, Ministère de l'Agriculture, 1982, p.4-5.

¹⁷ Bulletin de la Somivac, Bastia, 1984, p. 17-27.

Le secteur secondaire

Le secteur secondaire ne présente rien de vraiment nouveau par rapport aux périodes antérieures. En effet, on observe les mêmes tendances, c'est-à-dire que le BTP est toujours dominant. Il se caractérise également par sa composition multiforme, de la très grande entreprise à l'artisanat individuel. Le tableau ci-dessous met en évidence le nombre élevé d'entreprises de type artisanal.

Évolution du nombre d'entreprises artisanales ¹⁹

Année	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Nombre d'entreprises	4466	4763	4995	4497	4587	4824	4660	5128	5528	5889

De plus, on remarque que le nombre d'entreprises du secteur secondaire avoisine celui des entreprises artisanales, ce qui renforce le constat fait précédemment. ²⁰

Nombre d'établissements du secteur secondaire ²¹

Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Nombre d'établissements	4275	4283	4200	4043	3771	3750	3838	4145	4179

Avec le tableau ci-dessus, on constate que le nombre d'établissements du secteur secondaire tend à diminuer entre 1983 et 1987. Ce fait est à mettre en rapport avec la récession économique des années 80 qui frappe le monde capitaliste, ainsi que la Corse.

¹⁸ Direction régionale de l'Équipement, Corse, 1990-1991: statistiques régionales et commentaires, Ajaccio, Préfecture de Corse.

¹⁹ Tableau de l'économie Corse, Ajaccio, Insee, 1986, p. 60-62, et 1991, p. 60-62.

²⁰ Les entreprises du secteur des métiers se rattachant aux activités de production, de transformation, de réparation ou de prestations de services sont considérées comme des entreprises artisanales selon l'INSEE. De plus, beaucoup d'entreprises ne comptent que très peu d'employés. Par conséquent, la comptabilisation des entreprises artisanales englobe autant les entreprises du secteur secondaire que celles du secteur tertiaire. Donc si l'on soustrait le nombre d'entreprises du secteur secondaire à celles du nombre d'entreprises artisanales, on obtient le nombre d'entreprises artisanales appartenant au secteur tertiaire. On constate donc que la majorité des entreprises artisanales sont issues du secteur secondaire.

Cette récession aura des répercussions sur la demande de logements et sur le tourisme ²², entraînant un ralentissement des chantiers.

Au niveau de la demande de logements, on peut d'ailleurs remarquer que l'ouverture de chantiers est nettement concentrée dans les deux agglomérations d'Ajaccio et de Bastia et dans les zones fortement touristiques. Toutefois, malgré la hausse des demandes de logement en Haute-Corse, la baisse de 30 % en Corse du Sud confirme la morosité du marché régional. De plus, on remarque que les chantiers de logements autorisés ont chuté à partir de 1988, et ce jusqu'à la fin de la période (annexe 14). ²³

Le recensement de la construction neuve permet de mesurer d'une part le dynamisme du BTP et l'évolution de la construction de locaux autres que les logements. Ainsi, les deux tableaux suivants montrent un décalage entre le nombre de locaux autorisés par an et le nombre de locaux commencés par an. De plus, on constate une fluctuation parfois importante d'une année à l'autre.

Locaux autorisés par an ²⁴
en m² de surface

Années	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Corse du Sud	39191	68509	60169	64140	66070	79055	89594
Haute-Corse	53368	69492	128889	107813	67076	83485	94959
Région	92559	138001	189058	171953	133146	162540	184553

²¹

Ibid.

²²

La diminution du nombre de touristes ne résulte pas exclusivement de la récession économique. Les attentats perpétrés en territoire insulaire ne favorisent pas l'élan touristique des dernières années. On remarque ainsi que, de 1986 à 1991, le nombre de places de passagers offertes sur les lignes françaises s'est accru de 13 %, alors que le nombre moyen de places utilisées a baissé de 5%. Le coefficient moyen annuel de remplissage est ainsi passé de 47 % en 1986 à 39 % en 1991.

²³

Direction régionale de l'équipement, Corse 1990-1991, statistiques régionales et commentaires, Ajaccio, Préfecture de Corse, p. 68-69.

Locaux commencés par an ²⁵
en m² de surface

Années	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Corse du Sud	38581	28904	30295	46749	28174	45014	39960
Haute-Corse	26533	46771	47645	50306	39576	72387	55021
Région	65114	75675	77940	97055	67750	117401	194981

Le marché régional est donc très instable ; il réagit aux performances économiques du secteur secondaire.²⁶

Il n'en reste pas moins que le plus gros employeur du secteur secondaire est l'État. En effet, l'État, par le biais de grosses entreprises telles EDF, Aérospatiale..., emploie le plus grand nombre d'employés. Toutefois, la part des revenus dégagée par ces professions ne reflète pas réellement la santé de ce secteur, car ce sont des emplois qui garantissent la stabilité en cas de conjoncture défavorable de l'économie et qui sont mieux rémunérés.

Le secteur tertiaire : le tourisme et les services

Le secteur tertiaire dans son ensemble ne présente pas de grands changements. L'administration continue sur sa lancée antérieure et occupe une grande place au sein du secteur tertiaire. Le tourisme, quant à lui, subit quelques conversions.

Il est vrai que la Corse est frappée durant la décennie des années 1980 par la récession économique, ce qui freine la poussée touristique observée les années précédentes. Mais ce sont également les plasticages continuels durant cette période qui tendent à réduire le courant touristique.

L'intéressante analyse effectuée sur la saisonnalité du trafic de passagers pour 1989 confirme la permanence du phénomène observé lors de la période antérieure, à savoir le fait que la saison touristique reste limitée dans le temps, ce qui rend l'activité touristique

²⁴ *Ibid.*, p. 79.

²⁵ *Ibid.*

vulnérable et tend à réduire son impact économique.²⁷ De plus, on constate qu'une partie des revenus échappe toujours à la valeur ajoutée de l'île, avec la main-d'œuvre qui arrive du continent lors de la période touristique. Mais tout n'est pas négatif. Depuis quelques années, on observe que le tourisme s'inscrit de façon très diverse dans l'espace insulaire, tant dans sa diversité relative que dans l'importance et la variété des structures. L'essentiel du territoire corse ne connaît qu'un tourisme diffus à cause d'une faible densité d'ensemble, d'un aspect ponctuel, de structures d'accueil et de loisirs rudimentaires.

Toutefois, cela semble changer au cours de la période 1982-1991. En effet, le tourisme de montagne, longtemps resté marginal, semble, sous l'influence de visiteurs autrichiens et allemands, se développer, redynamisant cette partie oubliée du territoire. De plus, le village littoral connaît une mutation économique, liée au phénomène touristique, ce qui permet de l'intégrer dans un tissu continu d'urbanisation. D'autres parties de l'espace corse connaissent également une densification du phénomène touristique, par la multiplication des structures d'accueil, correspondant à des sources diverses d'investissements. Il est donc indiscutable que sous la poussée générale du tourisme, et par la volonté des municipalités, un mode dynamique de développement s'est répandu.

Ajaccio et Bastia, les deux grands centres urbains de l'île sont directement touchés par le phénomène touristique, car ils constituent pour les visiteurs les points incontournables de transit. Cet arrêt quasi obligatoire, ne serait-ce que parce que les touristes débarquent principalement par Ajaccio ou Bastia, entraîne chaque année une augmentation des prix dans ces deux agglomérations qui se répercute directement sur le niveau de vie des insulaires. Par exemple, le prix d'un café peut pratiquement doubler, voire tripler, en pleine saison estivale. Alors que dire des produits de consommation courante, comme une baguette de pain ?

Le tourisme est donc devenu la grande affaire de l'île, mais il est dans ses insuffisances révélateur des carences économiques de la Corse. Par ailleurs, il se pose un problème

²⁶*ibid.*²⁷Insee, *Économie corse*, n° 52, 1989.

spécifique à la Corse : l'absence totale de maîtrise du phénomène par les acteurs locaux ; que ce soit en amont (le financement et le foncier) ou en aval (le volume, la répartition annuelle et spatiale).

Au niveau de l'administration, autre versant du secteur tertiaire, la Corse maintient la tendance amorcée lors de la période précédente. En effet, on remarque que la fonction publique devient progressivement le pilier de l'emploi régional. Les communes et l'éducation nationale sont les plus gros employeurs de l'île.

Au cours de la période, la tertiarisation de l'économie insulaire s'est donc renforcée. La part des emplois du secteur tertiaire est passée de 66 à 70 % de l'ensemble des effectifs entre 1984 et 1989 (en France 63 % en 1989) et sa part du PIB régional atteint 75 % en 1988. Au 1^{er} janvier 1990, le secteur tertiaire compte 15 796 établissements sur les 20 677 répertoriés en Corse. Depuis 1986, on évalue que 1000 entreprises nouvelles sont créées chaque année en Corse dans le commerce et les services. En 1989, ce sont 927 entreprises qui ont été créées. Le nombre de personnes actives dans le secteur tertiaire est passé à 57 749 en 1989, soit 10 % de plus qu'en 1985. Cette croissance est due principalement à l'emploi non salarié qui a augmenté de près de 13 % et à l'emploi salarié féminin qui a progressé de 16 %. De plus, on constate que plus de 11 000 personnes étaient employées dans le commerce en 1989, ce qui représente près de 14 % de l'emploi régional. Les effectifs du commerce ont donc progressé de 15 % entre 1985 et 1989. Enfin, les emplois salariés des services marchands ont augmenté de 12 %. Cette croissance est particulièrement forte dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants, qui correspond à plus de 20 % du total.²⁸ (annexe 15)

On peut donc conclure que le secteur tertiaire est en pleine croissance, mis à part le tourisme qui a connu quelques difficultés suite à la récession économique du début des années 80. La tertiarisation qui a été amorcée lors de la période 1973 à 1982 semble donc se poursuivre sur la période 1982 à 1992.

²⁸ Tableau de l'économie Corse 1991, Ajaccio, Insee, 1991, p. 64-65.

Le tableau suivant présente de manière synthétique l'évolution du poids respectif des secteurs d'activité sur une période de deux décennies. L'agriculture perd des effectifs sur le long terme, l'industrie hors BGCA augmente légèrement de 1982 à 1992, alors que le BGCA régresse. Enfin, le commerce et le tertiaire dans leur ensemble voient leurs parts respectives augmenter.

Emploi total par secteur d'activité ²⁹

	1968 %	1975 %	1982 %	1989 %
Agriculture	25,4	20,3	13,4	9,9
Industrie hors BGCA ³⁰	7,9	6,4	7,3	7,8
BGCA	18,3	19,4	15,5	12,1
Commerce	9,7	9,8	12,1	13,7
Autre tertiaire	38,7	44,1	51,7	56,5

C) L'amélioration du niveau de vie

Nous avons essayé de faire ressortir par le biais de différentes variables l'amélioration du niveau de vie des insulaires, lors de la période 1973-1982. Nous allons tenter de faire de même ici, en retenant les mêmes variables, ainsi que quelques autres. Certaines non pas été utilisées dans le chapitre précédent par manque de données pour cette période. Toutefois, notre recherche a été beaucoup plus fructueuse pour les décennies 1980 et 1990, ce qui justifie l'utilisation d'une information plus abondante et plus pertinente.

Quelques indices du niveau de vie

Comme dans le chapitre précédent, nous commençons par le nombre de propriétés dénombrées afin de quantifier la progression du niveau de vie amorcée lors de la période antérieure. Effectivement, le nombre de résidences a continué à augmenter. Toutefois, il faut faire une distinction entre les résidences principales et secondaires. Le nombre de

²⁹ *Ibid.*, p.36-37.

³⁰ BGCA : Bâtiment, Génie civile et agricole.

résidences secondaires augmente plus rapidement car beaucoup de métropolitains - pour certain d'origine corse - achètent des habitations pour venir passer leur vacances dans l'île.

Parc de logements ³¹

Année / Nombre	1968	1975	1982	1990
Résidences principales	61 040	70 115	81 022	93 659
Résidences secondaires	7 840	24 045	+3 988	54 858

On peut également mesurer l'amélioration du niveau de vie des habitants par le degré de confort que l'on retrouve dans chaque foyer, ainsi que par l'équipement des ménages. Le tableau suivant met en évidence le fait que l'équipement des ménages est en progression constante lors de la période 1982 à 1991. Malgré le recul en 1987 et 1988, le pourcentage d'automobiles passe de 68,4 en 1982 à 74,6 en 1990.

Articles ménagers et automobiles ³²

en % des foyers

	Congélateur	Lave-linge	Lave-vaisselle	Télévision	Automobile
1983	20,1	80	//	91,4	70,5
1985	25,1	84,4	29,2	92,9	73,5
1986	26,6	85,2	29,8	91,5	76
1987	26,1	85,4	30	94	71,7
1988	36	89	36	95	70

Quant au confort dans les résidences, il connaît lui aussi une amélioration.

³¹ Ibid., p. 119.

³² Consommation et mode de vie, Insee, 1990. p. 184.

Équipement ménager et automobiles ³³

(en % de l'ensemble des résidences principales)

	WC Intérieur	Baignoire ou douche	Chauffage central	Tout le confort	Automobile
1982	87,7	91,5	43,1	40,2	68,4
1990	94,5	96,7	57,7	56	74,6

L'amélioration du niveau de vie peut être également quantifiée par la présence de commerces alimentaires sur l'ensemble du territoire. La progression observée, surtout en ce qui concerne les supermarchés, laisse penser que la variété offerte aux insulaires, quant aux produits distribués dans les commerces alimentaires, est plus importante que par le passé.³⁴

Nombre de commerces alimentaires ³⁵

	Supérettes	Supermarchés	Hypermarchés
1976	26	12	1
1984	63	29	2
1986	60	35	2
1989	—	42	6
1990	56	44	6

Toutefois, il y a une contrepartie à cette amélioration : le nombre de communes équipées en commerces de détail tend à diminuer sur le long terme, beaucoup de produits étant désormais regroupés dans les grands centres d'achat. Le tableau de l'annexe 16 met donc en évidence la diminution, entre 1980 et 1988, des commerces alimentaires et non alimentaires.

Sur le plan médical, la consommation de biens et services médicaux a été multipliée par 13 entre 1970 et 1991 sur l'ensemble du territoire français, Corse comprise. Cette évolution spectaculaire est toutefois commune à l'ensemble des pays occidentaux. Dans

³³ Ibid.

³⁴ Il est logique de croire qu'une plus grande variété de produits est à la disposition des consommateurs corses, tout simplement parce que la superficie des commerces alimentaires est beaucoup plus importante qu'auparavant, favorisant ainsi une plus grande variété dans les produits offerts.

³⁵ Tableau de l'économie corse, Ajaccio, Insee, 1994, p. 71, et 1999, p. 191.

ce domaine, la Corse n'accuse aucun retard structurel, puisqu'à l'instar des régions du sud de la France, les professions de santé se sont largement implantées sur le territoire. Comme en témoigne le tableau suivant, on peut remarquer que les effectifs du personnel sanitaire et social sont en augmentation constante sur la période 1982 à 1992 - mis à part pour les infirmiers qui diminuent - en partie à cause de la progression du nombre des retraités sur l'île et de l'augmentation du tourisme.

Personnel sanitaire et social ³⁶

en nombre

	Médecins	Pharmaciens	Dentistes / Chirurgiens	Infirmiers
1974	298	93	97	—
1983	490	124	178	1 218
1985	357	126	179	1 113
1986	542	131	178	1 128
1987	595	—	—	—
1991	690	162	192	1 192
83/91 en %	41 %	31 %	8 %	-2,1 %

L'augmentation du personnel de santé traduit une amélioration du niveau de vie des insulaires, compte tenu que l'accès aux soins médicaux est plus facile.

Enfin, la région se distingue du reste de la France par la structure des crédits bancaires. Le poids du crédit aux particuliers y est supérieur à la moyenne nationale pour les années 1983, 1984, 1988 et 1989. À l'inverse la part du crédit aux entreprises est proportionnellement plus faible. Ce taux recouvre une situation contrastée, puisque le pourcentage des crédits aux entrepreneurs individuels est particulièrement élevé, 33,7 % en 1984 contre 25,9 % en France de province, alors que les concours aux sociétés sont inférieurs à ceux de la France de province, 21,9 % contre 35,4 % . La répartition des crédits selon l'objet économique fait donc ressortir la prépondérance des crédits aux particuliers. (annexe 17)

L'emploi

Au niveau économique, le nombre d'actifs est en augmentation constante sur la période.

Nombre d'actifs ³⁷

Années	1982	1988	1989	1990
Nombre d'actifs	88 264	90 128	94 801	98 974

Le nombre d'emplois avait augmenté de 56 % entre 1962 et 1982. C'était la plus forte croissance enregistrée par une région française. Cette tendance s'est confirmée lors de la période suivante puisque, de 1982 à 1989, la hausse a atteint 4,4 %, alors qu'en France l'emploi n'augmentait que de 0,4 %. Cette croissance s'explique par l'absence d'un secteur industriel, lourdement touché au niveau national pendant les années 1980, par l'augmentation du poids du tertiaire, soit privé ou public, et par le soutien qu'apporte le tourisme à l'économie insulaire. ³⁸

À l'origine, les femmes contribuent pour beaucoup à cette progression des emplois. En effet, elles occupent une place de plus en plus grande au sein de la population active corse depuis plusieurs années. Cette implication des femmes sur le marché du travail était déjà présente avant 1982. Bien que moins élevé que pour le reste de la France, le taux d'activité des femmes corses est de 21,5 % en 1982, et de 34,8 % en 1990. L'entrée en plus grand nombre de femmes sur le marché du travail induit une amélioration du niveau de vie des ménages, même si celles-ci sont victimes d'une discrimination sur le plan des salaires.

De plus, on remarque une augmentation du nombre de diplômés depuis la création de l'université de Corte en 1981. L'ouverture de l'université a permis aux jeunes insulaires de poursuivre des études sur place et ainsi d'améliorer leur niveau de formation. Le

³⁶ *Ibid.*, 1994, p.130.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*, 1991, p.36-37.

niveau de formation plus élevé permet donc l'accès à de meilleurs postes ³⁹ et une rémunération plus avantageuse, ce qui induit une amélioration du niveau de vie. Le nombre de diplômés augmente aussi dans les autres niveaux d'études et de formation.

Diplômes délivrés par l'université de Corte ⁴⁰

1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Total
53	62	123	289	364	419	467	501	499	2 777

Le tableau suivant présente les salaires nets annuels moyens pour l'ensemble des salariés. Il permet de constater l'évolution des salaires sur le long terme, ce qui confirme l'amélioration du niveau de vie des insulaires. Cependant, le salaire net annuel moyen reste toujours moins élevé pour l'insulaire que pour le Français du continent, ce qui, de ce point de vue, limite l'amélioration du niveau de vie, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En effet, on peut présumer que les femmes sont toujours moins rémunérées que les hommes pour un même travail. L'écart observé lors de la période 1973 à 1982 n'a donc pas disparu entre 1982 et 1992.

Salaire net annuel moyen ⁴¹

Années	Corse	France
1982	55 000	73 000
1983	59 000	79 000
1984	64 000	84 000
1985	68 000	89 000
1986	73 000	92 000
1987	75 000	95 000
1988	77 000	98 000
1989	78 859	98 840
82/89 en %	43,4 %	35,4 %

³⁹ Les compagnies ne sont plus obligées de faire venir la totalité de la main-d'œuvre qualifiée du continent.

⁴⁰ *Ibid.*, 1991, p.97.

⁴¹ Insee, *Emploi/Revenu*, 1990. De 1982 à 1989 le salaire net annuel moyen d'un insulaire est toujours inférieur à toutes les régions françaises.

À côté de cette augmentation du nombre d'actifs et du salaire moyen, on note une progression du taux de chômage sur le long terme.

Taux de chômage⁴²
en %

1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
7,9	10,4	10,3	11,5	11,5	12,4	12	10,5	10,6	10,9	11,8	11

De plus, le chômage a tendance à frapper davantage les femmes et les moins de 25 ans. En 1982, il touchait 15,4 % des femmes et 22,5 % des moins de 25 ans. Ce chiffre atteint 17,5 % en 1985 pour les femmes et 27 % pour les moins de 25 ans.

Enfin, entre 1982 et 1988, le PIB de la Corse a enregistré un taux de croissance égal à celui de l'ensemble des régions françaises. Le montant du PIB permet de comparer les régions entre elles. Ainsi le PIB par habitant place la Corse au dernier rang des régions françaises, avec 0,3 % du PIB national, ce qui est à rapprocher de son faible poids démographique (0,4 %). Toutefois le PIB de la Corse connaît une croissance annuelle de 2,1 %, égale à la moyenne des régions françaises. Ce résultat s'explique par la nature même de l'économie insulaire, dotée d'une industrie très peu développée à l'inverse du tertiaire qui joue un rôle plus important qu'ailleurs. C'est surtout sur le plan de la structure sectorielle que l'évolution de la production insulaire est la plus marquée. En effet, le secteur tertiaire progresse légèrement entre 1982 et 1988 de 73 % à 75 % du PIB, atteignant une des parts les plus élevées des régions françaises. Mais le fait marquant de ces années est le tassement de la part du PIB agricole qui passe de 5 % en 1982 à 3,2 % en 1988. Dans le même temps, le secteur industriel connaît un mouvement inverse en passant de 7,8 % à 10,2 %. Ces évolutions révèlent un alignement progressif du système productif insulaire sur le modèle des autres régions françaises.⁴³

À la lumière de toutes ces indications, il ressort que le niveau de vie des insulaires a continué à s'améliorer dans la période 1982-1991. Bien que la part de l'emploi dans les

⁴² ibid.

⁴³ Économie Corse, Ajaccio, Insee, n° 52, 1990, p. 9-11.

différents secteurs d'activité ait changé, suivant ainsi la tendance nationale, le total de la population active est en augmentation constante. Le chapitre suivant vérifiera si les différentes tendances se sont maintenues après 1992.

Chapitre IV

Un nouveau statut ou la voie du succès ? De 1991 aux accords Matignon.

- A) La Corse : point de convergence des sollicitudes de l'État et de l'Union européenne

L'instauration du Statut Joxe (1991)

L'application du statut fiscal (1994) et de la zone franche (1996)

L'implication de l'État et de la Communauté européenne en Corse

Des doutes légitimes sur l'efficacité des dépenses publiques

- B) Diagnostic sur les trois secteurs d'activités et sur l'amélioration du niveau de vie

L'évolution des trois secteurs d'activité

Dépendance ou maîtrise du développement

- C) Une proposition pour une stratégie efficace en Corse

Vers un nouveau statut de la Corse : le processus des accords Matignon

Appréciation sur les accords Matignon

Le chapitre IV aborde la fin de notre étude sur les mutations socio-économiques de la Corse de 1957 à nos jours. Après avoir exploré à travers les précédents chapitres les multiples facettes administratives et économiques de l'histoire contemporaine corse, nous allons nous attarder une dernière fois aux différents changements de même nature. Toutefois, ce chapitre abordera également l'aspect politique et constitutionnel de ces dernières années. Le détour par les décisions politiques et constitutionnelles est important, car les dépenses publiques peuvent avoir des incidences socio-économiques sur le développement de la Corse. Ensuite, le but sera de faire un dernier diagnostic sur l'évolution des trois secteurs d'activité. Nous observerons en parallèle si le niveau de vie des insulaires continue à s'améliorer afin de mieux comprendre la dialectique de la dépendance et de la maîtrise du développement économique. Enfin, seront présentés les accords Matignon, dernier changement administratif important.

Il est important de préciser d'emblée que la section B du chapitre IV accordera une plus grande place aux différentes variables, afin de permettre l'appréciation dans toute son étendue de l'évolution du niveau de vie des insulaires. Ce choix découle principalement du fait que les trois secteurs d'activité présentent des caractéristiques sensiblement identiques durant les périodes antérieures. Un aperçu succinct des différents secteurs suffira à la compréhension et à l'illustration de l'évolution des types d'activité.

Examinons d'abord les manifestations de la sollicitude de l'État et de l'Union européenne à l'égard de la Corse et l'implication générale de ces deux entités dans l'île.

A) **La Corse : point de convergence des sollicitudes de l'État et de l'Union européenne**

La spécificité des institutions de la Corse établies par le statut particulier de 1982 a été parfois exagérée. Un des traits originaux de la loi de 1982 tenait à la dénomination symbolique de divers organes. En effet, on parle depuis 1982 d'Assemblée de Corse et de conseil économique et social de Corse. En fait, le statut de 1982 apparaît aujourd'hui

comme une anticipation du mouvement de décentralisation qui concerna quelques années plus tard l'ensemble des régions françaises. C'est en cela que l'on peut dire que la Corse a constitué un laboratoire de la décentralisation en France. La situation institutionnelle qui prévaut en 1991 est donc le résultat de plusieurs années de pratique de la décentralisation, puisque la première loi concernant la décentralisation de la Corse date de 1982. Le statut particulier de 1991 donne, par conséquent, à la Corse un système original et complexe reposant sur la dissociation d'une assemblée territoriale et d'un exécutif.

L'instauration du Statut Joxe

Dans la deuxième moitié des années 1980, certains élus corses souhaitèrent aller plus loin sur le terrain de la spécificité institutionnelle. Lors d'une délibération du 13 octobre 1988, l'Assemblée de Corse affirme donc l'existence « d'un peuple corse, communauté historique et culturelle vivante » et demande que soit étudié un projet cohérent de développement économique, social et culturel, en vue d'un nouveau statut. En fait, ce sont l'absence d'accompagnement financier, le désengagement de l'État dans certains domaines et les difficultés de réalisation du schéma d'aménagement qui rendent nécessaire une réforme capable de clarifier les responsabilités respectives des acteurs. Le gouvernement de l'époque se déclara donc ouvert aux propositions de réforme du statut particulier afin d'aller dans le sens d'une plus grande efficacité des institutions locales.

Les discours des divers élus corses et des responsables nationaux se rejoignaient pour affirmer que le nouveau statut devait permettre une meilleure maîtrise de leur destin par les Corses. Il s'agissait, d'après ce projet, de « rechercher des solutions durables au problème de la Corse, dans une perspective de développement économique, social et culturel de l'île et dans le respect de l'État de droit et de la paix civile ». ¹ C'est dans cette optique que Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur, présente les orientations du futur projet aux élus de l'Assemblée de Corse.

¹ Assemblée nationale, Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics et la gestion des services publics en Corse, n° 1077, Paris, 1998, p.402-403.

Ce projet, s'inspirant de celui de la Polynésie, a un contenu principalement institutionnel, tout en conservant un caractère administratif. Il s'agit d'implanter des institutions qui permettraient une responsabilisation effective des élus locaux. Mais le nouveau statut comporte également des avancées en matière de décentralisation, notamment en ce qui concerne de nouveaux transferts de compétences.² La loi du 13 mai 1991, portant statut sur la collectivité territoriale de Corse transforme donc la région en collectivité à statut particulier en la dotant d'une organisation inédite.

Depuis l'après-guerre, la contestation de nature politique n'a cessé de s'amplifier, obligeant les gouvernements à des concessions institutionnelles successives. Toutefois, elles ont longtemps été cantonnées dans un strict domaine de gestion technique de l'insularité. La loi de 1991 semble amorcer un virage vers une voie plus politique de reconnaissance du fait national corse, même si les résistances à ces concessions se font logiquement plus fortes, comme le montre, par exemple, la résistance de l'État devant l'acceptation de la notion de peuple corse.

Le statut de la Corse est caractérisé par la mise en place d'un régime d'administration locale directement inspiré d'une constitution de type parlementaire, car il lui octroie « une assemblée élue au suffrage universel, organiquement séparée d'un exécutif doté de larges responsabilités [...] ; et d'un mécanisme de responsabilité politique permettant à l'Assemblée de sanctionner par la censure l'action de l'exécutif [...] ». ³

Malgré tous ces changements administratifs et institutionnels, le bilan du statut de 1991 reste mitigé. Ni l'Assemblée de Corse ni le conseil exécutif ne se voient attribuer des compétences ressortissant du domaine de la loi. De plus, la collectivité territoriale de Corse n'a conservé que fort peu de compétences dans les domaines où les EPIC ⁴ interviennent et elle rencontre des difficultés dans l'exercice de son contrôle sur l'activité

² Ces compétences concernent le domaine des transports, de l'éducation, de la communication, de l'action culturelle et de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'aide au développement économique, de l'agriculture, du tourisme, du logement, de la formation professionnelle.

³ Claude Olivesi et Pastorel Jean-Paul, « La nouvelle continuité territoriale de Corse », Regards sur l'actualité, Paris, n° 173, 1991, p.35.

⁴ EPIC : établissement public industriel et commercial.

des offices.⁵ De plus, en compensation des nouvelles compétences reconnues, l'État transfère des ressources dans des conditions dérogatoires au droit commun des régions. Au total, ces dispositions d'ordre institutionnel ont montré leurs limites pour répondre aux problèmes spécifiques de l'île et leur application s'est traduite par plusieurs dysfonctionnements.

L'application du statut fiscal (1994) et de la zone franche (1996)

Avec la loi sur le statut fiscal de la Corse, les dérogations dont bénéficient les insulaires portent sur les impôts directs, qui n'avaient été jusque-là concernés que de manière très marginale. L'idée, comme plus tard avec la zone franche, est d'utiliser l'outil fiscal pour contribuer au développement économique de l'île et soutenir les entreprises qui y sont installées. Le principal levier choisi est la taxe professionnelle et, pour l'agriculture, la taxe sur le foncier. L'objectif de la loi du 27 décembre 1994 est de réduire le poids global de la taxe professionnelle de 60 %. La perte des recettes qui en résulte pour chaque collectivité est compensée par l'État.⁶ En 1997, le montant de cette compensation s'est élevé à 250 millions de francs pour les deux départements et la collectivité territoriale, et à 70 millions de francs pour les communes et leurs groupements. Enfin, la loi reconduit jusqu'au 31 décembre 1998 deux dispositifs temporaires d'exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur, d'une part, des entreprises nouvelles créées en Corse et, d'autre part, des activités nouvelles exercées en Corse par des entreprises existantes.

« Le premier dispositif a été institué par la loi de finances rectificative pour 1987 et avait été déjà reconduit à quatre reprises. Il concerne les entreprises nouvelles soumises à l'impôt sur les sociétés [...], créées avant le 31 décembre 1998 et qui exercent l'ensemble de leurs activités en Corse dans les secteurs de l'industrie, de l'hôtellerie, du bâtiment et des travaux publics. La loi a étendu l'exonération au secteur de l'artisanat. L'exonération porte

⁵ Ces offices sont des organismes qui ont été instaurés lors de la période 1982 à 1991 et qui ont pour but de s'impliquer dans le développement de certains pans de la société insulaire. La loi de 1991 a donc maintenu les offices suivants : office de développement agricole et rural, office d'équipement hydraulique, office des transports. Par ailleurs, la loi crée un nouvel office, celui de l'environnement, ainsi qu'une institution spécialisée chargée des actions du tourisme en Corse.

⁶ La loi supprime les parts de taxes professionnelles perçues au profit des deux départements et de la collectivité territoriale de Corse et réduit d'un quart les bases communales de la taxe professionnelle. Elle exonère totalement de la cotisation nationale de péréquation les établissements situés dans l'île.

sur les huit premières années d'existence de l'entreprise. Le second résulte de la loi de finances pour 1990 et avait été prorogé à deux reprises. L'activité nouvelle doit s'entendre, soit de la création de nouveaux établissements, soit du développement de l'entreprise par l'adjonction d'une nouvelle branche d'activité ; celle-ci doit s'exercer dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment, de l'agriculture et de l'artisanat ».⁷

L'autre nouveauté appliquée par le gouvernement consiste en l'instauration d'une zone franche. Annoncée par le Premier ministre lui-même lors de son déplacement dans l'île en juillet 1996, l'institution d'une zone franche sur l'ensemble du territoire de la Corse a pour objet de donner un nouveau souffle à l'économie corse, compte tenu qu'au fil des années celle-ci a été progressivement asphyxiée ou anémiée. Pour rattraper le retard accumulé depuis 20 ans, le gouvernement décide donc de manifester la solidarité de la nation en érigeant la Corse en zone franche. L'instauration de la zone franche a dès lors profondément changé la nature du statut dérogatoire de l'île. Outre le fait qu'elle poursuit le processus d'allègement de la taxe professionnelle en Corse, elle institue pour la première fois des exonérations sur les bénéfices sans commune mesure avec les modestes dispositifs cités ci-dessus. Elle innove donc en faisant bénéficier la Corse de mécanismes d'exonération des charges sociales . De plus, au contraire des autres zones franches existantes qui ne concernent que des territoires très limités, elle s'applique à l'ensemble de la région. ⁸ La loi du 26 décembre 1996 s'applique aux entreprises qui exercent une activité industrielle, artisanale, commerciale ou non commerciale, aux entreprises en création ou en extension et aux entreprises en difficulté financière et qui présentent un intérêt économique et social pour la Corse. La zone franche prévoit donc trois types d'exonération :

- Une exonération d'impôt sur les bénéfices, limitée à 400 000 francs par période de douze mois, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 1997, à condition que les bénéfices exonérés soient maintenus dans l'entreprise ;
- Une exonération de la part des communes dans la taxe professionnelle, dans la limite d'un montant de base net imposable de 3 millions de francs par établissement ;

⁷ Assemblée nationale, op. cit. , p.103.

⁸ La région Corse bénéficiait déjà des dispositifs de soutien de droit commun. De plus, hormis les cantons d'Ajaccio et de Bastia, la Corse est en effet classée zone de revitalisation rurale. Elle est en outre classée zone d'aménagement du territoire, donc éligible à la prime d'aménagement du territoire.

- Un allègement de 23,4 % des charges sociales patronales sur les salaires inférieurs à deux fois le SMIC⁹ dans la limite d'un plafond de 1 500 francs par mois et par emploi.

Le coût pour l'État et les organismes de sécurité sociale fut au total de 516 millions de francs pour l'année 1997.¹⁰

À la fin de la période qui nous intéresse ici, le bilan de la zone franche semble mitigé. Destinée à donner un nouveau souffle à l'économie corse, elle a bénéficié à de nombreuses entreprises et a certainement contribué à la sauvegarde des sociétés existantes, dont la situation financière était critique. Mais elle n'a malheureusement pas réussi à attirer des porteurs de projets et a vraisemblablement généré d'importants effets d'aubaine pour des chefs d'entreprises qui avaient de bons contacts.

L'implication de l'État et de la Communauté européenne en Corse

L'importance des flux financiers venant de l'État et de la Communauté européenne en direction de la Corse témoigne de la volonté de faire bénéficier l'île d'une solidarité renforcée. Les efforts considérables consentis en faveur de la Corse ne se sont pas relâchés au cours des dernières années. Au contraire, les montants accordés par l'État à la Corse n'ont jamais été aussi importants que dans le cadre du contrat de plan État-Collectivité territoriale signé le 1^{er} février 1994 (annexe 18). L'État engage donc des crédits pour la Corse et accepte également des manques à gagner, comme nous l'avons souligné précédemment avec l'établissement de diverses mesures fiscales et l'instauration d'une zone franche. Les deux statuts fiscaux font, par conséquent, bénéficier l'économie insulaire de dérogations coûteuses pour les finances publiques nationales, comme le démontre l'annexe 19. Enfin, la Corse attire des fonds de l'Union européenne. Son maintien dans les zones classées en Objectif 1 lui permet de bénéficier pleinement de diverses aides communautaires sur la période 1994-1999 (date du nouveau plan du

⁹ SMIC : salaire minimum interprofessionnel de croissance.

¹⁰ Assemblée nationale, op. cit., p. 105. Le total se divise comme suit : 166 millions au titre de la taxe professionnelle, environ 160 pour l'exonération partielle des bénéfices ou de l'impôt sur les sociétés, 10

Docup) (annexe 20). Même si ceux qui, dans l'île, reprochent à la République d'avoir longtemps négligé la Corse parlent de juste retour devant le nombre accru des aides financières, il faut souligner que le développement insulaire n'est pas dépendant des moyens financiers supplémentaires. À cette fin, l'effort financier global mérite une évaluation objective. Quelques mises au point indispensables sont donc de rigueur.

Les débats et polémiques autour de la question des dépenses réellement effectuées en Corse au titre de la solidarité nationale sont nombreux et récurrents. Avant de détailler les montants des flux financiers en jeu, il convient d'en clarifier la nature.

La détermination et l'ampleur de la solidarité dont bénéficie la Corse ne peut se réduire à l'addition pure et simple des dépenses et concours de l'État et de l'Union européenne. En effet, ce total intégrerait des sommes qui sont dépensées ou versées en Corse dans les mêmes conditions ou selon les mêmes règles que dans les autres régions françaises. Il importe donc de déterminer ce qui relève d'une solidarité spécifique à la Corse, c'est-à-dire ce qui a été dépensé dans l'île, sans l'être ailleurs. Il ne s'agit pas d'un exercice facile ; cependant, il est possible de parvenir à un chiffre suffisamment significatif.

Dans l'ensemble des sommes évoquées dans les annexes 18 et 19, trois masses d'inégale importance peuvent être distinguées. La première masse est constituée des dépenses ou concours qui, à l'évidence, ne relèvent pas d'un souci de solidarité spécifique à la Corse. Il s'agit :

- des dépenses réalisées par l'État pour son propre compte (4.969 millions de francs en 1997) : rémunération des fonctionnaires en poste dans l'île, pensions versées aux fonctionnaires retraités, autres dépenses de fonctionnement des services et investissements de l'État pour son propre compte ;
- des concours versés aux collectivités locales en application des lois de décentralisation et des lois générales régissant les concours de l'État aux collectivités locales : il s'agit des concours ou des transferts de droit commun (dotations budgétaires, fiscalité, compensations d'exonérations et de dégrèvements législatifs) que les collectivités locales de Corse reçoivent dans les mêmes conditions que leurs homologues du continent ; ils mettent en œuvre des critères et des modes de calcul d'application strictement nationale ;

millions pour l'exonération de l'imposition forfaitaire et environ 180 millions pour l'allègement des charges sociales patronales.

- la moitié des engagements de l'État pris dans le cadre du contrat de plan (1994-1999) (58 millions de francs par an) ;
- les subventions de fonctionnement ou d'investissement versées par l'État à des tiers, hors contrat de plan ; ces subventions relèvent de politiques nationales applicables dans l'ensemble des régions françaises.

La deuxième masse est constituée, à l'inverse, de ce qui relève d'un souci de solidarité particulière à la Corse, car il s'agit de concours sans équivalent ailleurs. On peut y intégrer :

- la dotation de continuité territoriale (937 millions de francs en 1997) ;
- le coût du statut fiscal dérogatoire et de la zone franche (de l'ordre de 1.500 millions de francs pour 1997, dont 516 millions de francs pour la zone franche) ;
- la seconde moitié des engagements de l'État pris dans le cadre du contrat de plan (1994-1999) (58 millions par an) ;
- les crédits exceptionnels accordés – hors contrat de plan – pour l'application du plan de développement (360 millions de francs sur 6 ans, soit 60 millions de francs par an) ;
- les crédits provenant de l'Union européenne dans le cadre du DOCUP et des autres programmes d'intérêt communautaire (1.870 millions de francs sur 6 ans, soit 312 millions de francs par an) ; en effet, la Corse est l'une des seules régions métropolitaines à bénéficier de l'Objectif 1 (avec trois arrondissements du Nord-Pas-de-Calais qui sont dans le même cas) alors qu'elle était au-delà des critères d'admission.

La troisième masse présente un caractère intermédiaire, car la distinction entre ce qui y relève d'une solidarité particulière et ce qui pourrait se constater dans les autres régions est plus délicate. Cette masse concerne, en effet, la dotation générale de décentralisation – hors continuité territoriale – versée à la Collectivité territoriale de Corse et la fiscalité exceptionnellement transférée en Corse à la Collectivité territoriale et, dans une moindre mesure, aux deux départements. Les transferts de compétences étant plus importants en Corse, il est naturel que leurs compensations financières n'aient pas la même ampleur que dans les autres régions. Ainsi donc, l'effort de solidarité spécifique dont bénéficie la Corse peut être estimé à 2.867 millions de francs.

Concours relevant d'une solidarité spécifique
(en millions de francs)

2 867

- dotation de continuité territoriale (1997)	937
- statut fiscal dérogatoire et zone franche (estimation 1997)	1 500
- part des engagements de l'État dans le contrat de plan (par an)	58
- crédits exceptionnels hors contrat de plan (par an)	60

- crédits d'origine communautaire (par an)

312

Dès lors, un chiffre proche de 3 milliards de francs annuels (soit environ 11.500 francs par habitant) constituerait une juste estimation de l'effort de solidarité bénéficiant à la Corse, effort provenant à près de 90% de la communauté nationale.

Depuis 1986, la Corse est admissible à de nombreux programmes communautaires qui lui ont permis de bénéficier de 1,5 milliard de francs sur la période 1986-1993 du fait de son classement comme Objectif 1. Maintenu dans cette zone pour la période 1994-1999, la Corse est la région de France la moins industrielle (7,3 % des emplois) ; l'agriculture y représente encore 8,2 % de la population active, contre 5,6 % pour l'ensemble de la France. Ces chiffres, comme ceux du produit intérieur brut par habitant et du revenu moyen, témoignent d'un retard, que cette région est cependant en passe de combler. C'est une des raisons pour lesquelles la Corse a largement profité des politiques régionales de l'Union européenne : au total, de 1989 à 1999, elle aura bénéficié de plus de 3 milliards de francs.

Ces crédits sont à la hausse pour la période récente. Sont prévus pour les années 1994-1999:

- dans le cadre du Docup 1 650 milliard de francs de crédits, se décomposant ainsi :

Fonds de développement régional (FEDER)	980 MF
Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)	420 MF
Fonds social européen (FSE)	200 MF
Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP)	50 MF
- dans le cadre des Programmes d'initiative communautaires (PIM), 220 millions de francs.

Au total, le montant des crédits communautaires destinés à la Corse s'élève à 1,9 milliard de francs sur la période 1994-1999. Sur le plan du ratio par habitant, la Corse est la région de France qui reçoit la plus forte dotation de l'Union européenne : la moyenne des crédits de l'Union par habitant atteint 900 francs en Corse contre 80 francs pour la France entière et 500 francs pour la Guadeloupe.

À cette somme considérable viennent s'ajouter pas moins de 2,3 milliards de crédits de l'État et les 800 millions de dépenses privées qui en sont les contreparties au titre du Docup. Ainsi, le volume global des actions prévues dans le cadre des programmes européens atteint 4,9 milliards de francs sur six ans. Sur ces 4,9 milliards, les secteurs concentrant les plus grosses dépenses sont l'agriculture et la pêche (à hauteur de 1,3 milliard de francs), les infrastructures (pour 1,1 milliard de francs) et la formation professionnelle et l'emploi (pour 580 millions de francs).

Des doutes légitimes sur l'efficacité des dépenses publiques

L'on sait que certains observateurs décrient le gaspillage des fonds publics en Corse. Notre interrogation portera plutôt sur l'efficacité des dépenses de l'État et de la Communauté européenne en Corse.

Malgré les montants importants, les crédits publics ne sont pas suffisamment engagés en Corse. Lorsqu'ils le sont, cela n'est pas toujours à bon escient. Ainsi, la gestion par l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) de diverses aides fait apparaître des incohérences préoccupantes. Il faut donc que les dépenses en direction d'un secteur particulier, comme l'agriculture par exemple, fassent l'objet d'un réexamen sévère tant sont patents l'échec des multiples plans de désendettement conçus depuis plus de quinze ans et les défauts du système d'attribution des aides. Les aides au développement économique non dépensées ou mal utilisées ne concernent pas seulement l'agriculture, mais tous les domaines du développement de la Corse. Celle-ci est donc confrontée au paradoxe suivant : alors que les aides au développement pourraient permettre de renforcer le tissu économique de l'île, les aides publiques destinées à son développement n'y sont pas entièrement consommées.

Consommation des crédits européens

Période 1994/1999 ¹¹

FONDS	PRÉVU	PROGRAMMÉ	%	ENGAGÉ	%	PAYÉ	%
FEDER	978 263.000 F	740 238 205 F	76 %	434 484 529 F	44 %	247 633 144 F	25 %
FEOGA	418 015.000 F	301 885 211 F	72 %	301 885 211 F	72 %	273 047 242 F	65 %
FSE	201 500.000 F	110 038 445 F	55 %	110 038 445 F	55 %	110 038 445 F	55 %
IFOP	48 750.000 F	17 188 652 F	35 %	17 188 652 F	35 %	10 793 345 F	22 %
TOTAL	1 646 528.000 F	1 169 350 512 F	71 %	863 596 836 F	52 %	641 512 176 F	39 %

Au regard du tableau suivant, on remarque que la sous-consommation des crédits européens, c'est-à-dire la faiblesse des taux de concours engagés et payés, ne constitue pas un phénomène propre à la Corse. Les autres régions françaises admissibles à l'Objectif 1 enregistraient en 1998 des taux d'engagement de crédits comparables à ceux de la Corse. ¹²

Comparaison entre les régions françaises éligibles

au titre de l'Objectif 1 ¹³

Situation en mai 1998, en millions d'Écus

	Concours européens prévus sur la période 1994-1999	Concours engagés	% de crédits engagés	Concours payés	% de concours payés
Corse	253,4	142,1	56 %	112,3	44 %
Guadeloupe	351,9	191,6	54 %	167,2	47 %
Guyane	164,9	99,5	60 %	76,6	46 %
Martinique	329,8	135,4	41 %	95,3	29 %
Nord-Pasde Calais	449,0	212,6	47 %	175,5	39 %
Réunion	673,2	335,3	50 %	268,3	40 %

¹¹ ibid.

¹² Les régions admissibles à l'Objectif 1, sont celles dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

¹³ ibid., p. 97.

Comment expliquer, par comparaison, le retard observé dans le paiement et la réalisation concrète des projets en Corse ? En ce qui concerne les projets d'infrastructures, le retard est parfois dû à l'existence de divergences d'appréciation politique. Selon la Commission européenne, les procédures administratives françaises « sont aussi laborieuses et durent trop longtemps pour des programmes européens qui doivent être exécutés dans des délais assez limités ».¹⁴ La complexité des arbitrages administratifs entre les ministères compétents et l'organisation administrative régionale seraient à l'origine de ce qui apparaît comme un dysfonctionnement.

Par ailleurs, trop souvent les subventions distribuées n'ont pas les effets escomptés et les actions menées par l'Agence de développement économique de la Corse ne sont pas exemptes de critique. Nous sommes donc en présence d'un mal chronique de sous-consommation des crédits publics. Bien que le phénomène ne soit pas particulier à la Corse, la sous-consommation des crédits publics y est plus marquée qu'ailleurs. Par exemple, la mise en œuvre du contrat de plan se caractérise par des lenteurs d'exécution qui en affaiblissent ou en retardent les effets. Les aides à l'aménagement du territoire restent peu utilisées. Enfin, les taux de consommation des fonds structurels européens auxquels la Corse a droit au titre de l'Objectif 1 demeurent faibles par rapport à d'autres régions européennes également admissibles.

La gestion peu convaincante des aides au développement par l'ADEC démontre les carences du système : absence de sélectivité dans l'attribution des aides, saupoudrage financier et risque de clientélisme, délai important dans le traitement des dossiers, manque de moyens de contrôle. Le bilan des activités de l'ADEC durant la période qui va de 1991 à nos jours demande, par conséquent, à être nuancé.

L'État ou la Corse devront donc trouver à court terme une façon de régler les multiples dysfonctionnements et manquements à la légalité. Le détournement des aides communautaires, la gestion aléatoire et le laxisme doivent devenir chose du passé afin d'améliorer la situation du financement économique de la Corse. L'annexe 21 présente les

¹⁴ Ibid., p.98.

intentions « louables » de la Communauté européenne envers la Corse, mais surtout la chance qui lui est laissée de continuer sur sa lancée et d'enrayer les difficultés qui sont les siennes.

B) Diagnostic sur l'évolution des trois secteurs d'activité et sur l'amélioration du niveau de vie

Force est de constater que trop longtemps, les pouvoirs publics se sont contentés de répondre au retard économique de l'île par des transferts massifs de fonds publics. Sans doute la Corse, comme toutes les régions françaises, connaît-elle une transformation des trois secteurs d'activité. Toutefois, cette amélioration demeure fragile et de nombreux efforts restent à accomplir pour enrayer les handicaps structurels dont souffre l'économie corse.

Les trois secteurs d'activité présentent les mêmes caractéristiques, à quelques différences près, que celles qui ont été relevés dans les autres sections portant sur leur évolution. Nous allons, par conséquent, mettre l'accent sur l'étude de différentes variables afin de mesurer le maintien, et / ou la continuation, de l'amélioration du niveau de vie des insulaires durant la période allant de 1991 à nos jours.

Il importe de rappeler que la structure de l'économie insulaire est déséquilibrée. En effet, elle se caractérise par la forte prédominance du secteur tertiaire, la part de l'industrie et de l'agriculture demeurant limitée. En outre, le tissu économique est très émietté. Le président de l'ADEC dresse un constat inquiétant de la situation de l'île en dépit des améliorations de la conjoncture économique de 1991 à nos jours :

« structurellement, les bases n'ont pas bougé : le tertiaire reste hypertrophié, l'outil productif est quasiment nul, les flux marchands sont uniquement liés au tourisme. Le modèle économique corse n'est pas compétitif. Sur 22 000 établissements, 80 % sont dans le tertiaire, 8 % seulement dans l'industrie, [...]. Plus de la moitié n'ont pas de salariés et 95 % en ont moins de dix. La

Corse est la région française à plus forte densité artisanale et la moins industrialisée ». ¹⁵

La Corse n'a jamais affiché de véritable vocation industrielle, puisqu'elle a toujours été dépendante de la France à ce niveau. ¹⁶ Après vingt ans de mutations, parfois difficiles, l'agriculture insulaire offre un visage contrasté, tandis que l'économie de la Corse est largement tributaire du secteur tertiaire. Analysons un peu plus en détail les trois secteurs d'activité pour comprendre la conjoncture économique de la dernière décennie.

Le secteur primaire

Même si l'agriculture joue encore un rôle social majeur, le secteur primaire ne contribue que dans une faible proportion à la richesse de l'île. Le secteur agricole, qui a connu dans le passé des crises répétées, ¹⁷ occupe aujourd'hui une place réduite dans l'économie insulaire, soit environ 2 % du PIB. L'agriculture continue à présenter deux visages distincts, tous deux typiquement méditerranéens, l'un axé sur la montagne, l'autre sur la plaine orientale. En 1996, la superficie agricole utilisée (SAU) couvre 36 % du territoire régional, ce qui marque un recul par rapport à 1990. De plus, la superficie du territoire agricole non cultivé a également augmenté, tout comme les surfaces boisées.

Évolution de la répartition du territoire en Corse ¹⁸

	1990	1996	90/96 en %
Surface agricole utilisée	358 583	309 515	- 13,7 %
Territoire agricole non cultivé	170 135	216 553	+ 27,3 %
Surfaces boisées	232 270	235 000	+ 1,2 %
Territoire non agricole autre	107 523	107 523	

¹⁵ Assemblée nationale, Rapport Bruno Le Roux, au nom de la commission des lois sur le projet de loi relatif à la Corse, n° 2995, Paris, 2001, p.11-12.

¹⁶ La faiblesse du tissu industriel a été évoquée au début du mémoire. Une des principales causes tient au fait que la Corse n'a jamais connu une révolution industrielle puisqu'elle était totalement dépendante de la France.

¹⁷ Malgré la multitude des mesures et des plans mis en place afin de subvenir aux besoins techniques et financiers de l'agriculture, celle-ci n'a pas réussi à surmonter les difficultés qui étaient les siennes.

¹⁸ Tableau de l'économie corse, Ajaccio, Insee, 1999, p.161.

En 1997, la main-d'œuvre agricole familiale est de l'ordre de 5000 personnes. 70 % du temps de travail de l'exploitation est alors assuré par le chef d'exploitation et sa famille. Le chef d'exploitation réalise à lui seul 55 % du travail. Quant à la main-d'œuvre familiale, elle contribue pour 15 %, contre 31 % sur le continent. Ainsi, les conjoints du chef d'exploitation sont beaucoup moins nombreux à être agriculteurs à titre principal et assurent 5 % de l'activité agricole, soit trois fois moins que sur le continent. De plus, quelques exploitants, 17 % en 1995, ont une double activité et concilient travail agricole et activité non agricole. On remarque également que malgré l'importance du nombre des départs à la retraite, la proportion d'exploitants agricoles âgés de 60 ans et plus reste relativement importante (18 %). Près de trois chefs d'exploitation sur dix ont moins de 55 ans en 1997, et le nombre de jeunes exploitants de moins de 35 ans continue de baisser. Ainsi, le nombre de chefs d'exploitations insulaires a globalement chuté de près d'un tiers, passant de 5 100 à 3 600 entre 1988 et 1997.¹⁹

Au cours de ces 25 dernières années, en Corse comme sur le continent, le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué (57 % en Corse, 53 % en France). À cette chute correspond une baisse assez réduite de la SAU. En fait, il y a moins d'exploitations, mais elles utilisent chacune plus d'espace. Ces évolutions sont la conséquence de plus de 20 années de redéploiement et de mutations parfois brutales.²⁰

¹⁹ Agreste Corse, Recensement agricole : 3 600 unités de production agricole dont la moitié spécialisée en herbivores, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Corse, Centre de service régional et départemental de statistique agricole, Bastia, 2001.

²⁰ Tableau de l'économie corse, op. cit., p. 164.

Exploitations agricoles selon la superficie
en pourcentage ²¹

	Corse	France continentale
Moins de 5 ha		
1979	35	28
1988	32	27
1997	13	27
de 5 à moins de 10 ha		
1979	15	13
1988	12	11
1997	10	9
de 10 à moins de 50 ha		
1979	42	47
1988	42	45
1997	47	34
50 ha et plus		
1979	8	12
1988	14	17
1997	30	30

En ce qui concerne la pêche maritime, rien n'a changé, malgré la création d'un comité régional et le soutien apporté par les pouvoirs publics. La profession reste confrontée à de nombreux problèmes : concurrence des importations, insuffisance d'équipements à terre pour le stockage et la chaîne du froid, manque de structuration de la commercialisation, prix du gazole environ deux fois plus élevé que sur le continent. Par contre, les efforts déployés pour développer l'aquaculture et la conchyliculture ²² semblent prometteurs. En 1999 la filière de l'aquaculture compte onze unités de production, deux écloséries ²³ et une société commerciale, en plus de fournir une centaine d'emplois directs. Cependant, les modes de commercialisation peu structurés jouent en défaveur de l'aquaculture corse, qui est soumise à la vive concurrence des autres pays méditerranéens. Quant à la conchyliculture, elle atteint sa pleine capacité de production depuis 1997 et affiche un rendement de 538 tonnes, acheminées pour l'essentiel vers l'Italie. ²⁴

²¹ ibid., p.165.

²² Élevage par l'homme de coquillages marins. Les deux branches traditionnelles sont la culture des huîtres et des moules.

²³ Établissement d'aquaculture destiné à la reproduction des géniteurs et à l'obtention de jeunes larves et alevins.

Le secteur secondaire

L'industrie est quasi inexistante en Corse. Au 1^{er} janvier 1992, le secteur secondaire qui rassemble l'industrie et la construction compte 4 315 établissements et, au recensement de 1990, environ 18 % des actifs insulaires sont employés dans ce secteur.

Nombre d'établissements du secteur secondaire ²⁵

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1998
Nombre d'établissements	4 179	4 343	4 315	4 200	4 077	4 020

Les entreprises présentes sont pour la plupart des micro-structures, effectuant des travaux d'artisanat. Huit entreprises sur dix n'ont pas plus de deux salariés et le nombre de moyennes ou grandes entreprises demeure très limité.

Évolution du nombre d'entreprises artisanales ²⁶

Année	1988	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre d'entreprises	5 889	5 908	5 912	5 832	5 886	6 049

Cette faiblesse du tissu industriel ne doit cependant pas cacher la réussite des quelques grandes entreprises qui sont implantées dans l'île, telle que Corse Composite Aéronautique, manufacture Corse de tabac, la Provence (édition de journaux) et le Pain Blanc (fabrication industrielle de pain et de pâtisserie).

²⁴ *ibid.*, p.172.

²⁵ *ibid.*, p. 180.

²⁶ Insee, *Système productif*, n° 106, 1995, et n° 227, 2000.

Le nombre d'entreprises artisanales indiqué dans le tableau est plus important que celui des établissements du secteur secondaire. Cette différence s'explique par le fait que beaucoup d'entreprises ne comptent que très peu d'employés. Par conséquent, la comptabilisation des entreprises artisanales englobe autant les entreprises du secteur secondaire que celles du tertiaire, ce qui explique la proportion plus élevée d'entreprises artisanales. L'artisanat du secteur secondaire reste à 90 % masculin, alors que les femmes travaillent avant tout dans les services.

L'industrie compte 1 400 établissements au 1^{er} janvier 1993. Elle représente seulement 7,2 % de l'emploi régional à cette date et 7 % en 1998. Cependant, l'activité industrielle ne semble plus révéler le même dynamisme, puisque les effectifs employés qui avaient progressé de 10 % entre 1984 et 1988 demeurent stables depuis le début des années quatre-vingt-dix . Si près de 100 entreprises sont créées chaque année depuis 10 ans, le nombre de fermetures progresse également - 69 en 1988 contre 115 en 1992 - et la part de l'industrie dans le PIB s'établit à 10,3 % en 1991.

Le BGCA, représenté par 2 700 établissements, reste une activité importante de l'économie insulaire. Il représente 11,6 % du PIB en 1991, contre 13,7 % en 1982, et 10,5 % des emplois régionaux en 1993, contre 15,5 % en 1982. Son importance diminue donc dans la période qui va de 1991 à nos jours. Cette diminution du poids relatif du BCGA est en partie due au manque de dynamisme dans la construction de logements durant la décennie 1990. En effet, avec 1 631 ouvertures de chantiers en 1997, le volume est assez éloigné des niveaux atteints à la fin des années 1980.²⁷

Logements autorisés et logements déclarés commencés en Corse ²⁸

en nombre

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Logements autorisés	2 867	2 394	2 203	2 402	2 402	1 915	2 595	2 235
Logements déclarés commencés	2 132	1 602	1 367	1 229	1 394	1 126	1 483	1 631

Dans la catégorie des surfaces à usages autres que l'habitation, on constate un écart important entre les locaux autorisés et ceux déclarés commencés.

²⁷ Tableau de l'économie corse, op. cit., p.184.

²⁸ Ibid., p.185.

Surfaces à usage autre que l'habitation ²⁹
en milliers de m²

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Locaux autorisés	149	178	132	145	91	72	85,4	106,8
Locaux déclarés commencés	128	89	95	77	81	74	42,9	57,7

Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire, en particulier non marchand (principalement administration d'État et collectivités locales), est plus développé que dans les autres régions. En 1994, il représentait 81 % de la valeur ajoutée régionale. Actuellement, la prédominance de l'emploi tertiaire, qui progresse de 17 % entre 1990 et 1997, traduit d'une part le poids du secteur public, 38 % de l'emploi régional, et d'autre part la place croissante du tourisme dans l'économie locale.

**Évolution de l'emploi dans les services
marchands et non marchands** ³⁰
en nombre

Années	1990	1997	97/90 en %
Services marchands	10 884	13 133	20,7
Services non marchands	26 194	30 168	15,2
Ensemble	37 078	43 301	16,8

Les conséquences de cette structure particulière de l'emploi appellent, tout comme dans la période précédente, une meilleure maîtrise de la part des instances compétentes. Plus précisément, les différents acteurs économiques doivent amortir les conséquences du développement administratif et touristique, à savoir la concentration de la population autour de quelques pôles administratifs et la forte saisonnalité de l'emploi touristique.

²⁹ ibid.

³⁰ ibid., p. 193.

Sur le moyen terme, le poids du secteur tertiaire s'accroît, la croissance régulière de l'emploi en Corse ayant ces dernières années profité exclusivement à ce secteur. Cette hausse est visible dans le secteur des transports, avec plus de 77 %, et dans celui des services aux particuliers, avec plus de 30 %, alors que le commerce fait preuve d'un moindre dynamisme, avec un petit 4 %.

Évolution de l'emploi dans le secteur tertiaire ³¹ en nombre

Années	1990	1997	97/90 en %
Emploi salarié	50 846	59 433	16,9
Commerce	10 220	10 649	4,2
Transports	2 109	3 746	7,8
Services	38 517	45 038	30,8
Emploi non salarié	8 623	8 651	0,3
Ensemble de l'emploi tertiaire	59 469	68 084	14,5
Ensemble de l'emploi total	81 217	87 294	7,5
Part de l'emploi tertiaire dans l'emploi total en %	73	78	6,8

C'est le tourisme qui constitue le premier secteur économique privé de l'île et produit une richesse représentant près de 10 % du PIB de la Corse. Toutefois, le développement touristique doit composer avec ses faiblesses. En effet, le tourisme reste un secteur fragile, car extrêmement sensible aux fluctuations conjoncturelles. Mais, depuis 1997, la Corse connaît une forte croissance, en phase avec la reprise économique.

Le développement touristique doit également faire face à plusieurs limites, essentiellement en raison d'une saturation des capacités d'hébergement, mais également à cause du besoin d'intensification de la formation des professionnels et de la promotion d'une offre de qualité. De même, certaines formes de tourisme, pratiquement inexistantes, pourraient être développées : le tourisme d'affaires, les séminaires, le tourisme archéologique, le circuit des sites mégalithiques ...³² Enfin, les professionnels du

³¹ *Ibid.*, p.189.

³² Il faut savoir que la Corse possède des atouts encore inexploités dans certains domaines du tourisme. L'île de beauté regorge d'histoire et de sites très anciens qui sont méconnus par la masse des visiteurs. Certains diront qu'il vaut mieux préserver cette richesse du patrimoine corse et éviter qu'elle ne se dégrade avec la venue de

tourisme ne parviennent toujours pas à étaler la durée de la haute saison, malgré de réels efforts en ce sens. D'un point de vue économique, cette concentration de la saison touristique entraîne, comme dans les périodes précédentes, une sous-utilisation des structures d'accueil, une précarité de l'emploi et un manque d'effet de levier pour les autres secteurs de l'île.³³

Afin de pouvoir apprécier globalement tout ce qui précède sur les trois secteurs d'activité, il serait intéressant de s'arrêter quelques instants sur le tableau suivant, qui a pour but de présenter l'évolution de l'emploi total en pourcentage et par secteur.

Évolution de l'emploi total par secteur d'activité³⁴
en %

Années	1982	1989	1993	1997	1999	82/99 en %
Agriculture	13,4	9,9	7,1	6,1	5,7	- 52 %
Industrie	7,3	7,8	7,2	6,8	6,8	- 6,8 %
BGCA	15,5	12,1	10,5	9,1	8,8	- 43 %
Tertiaire	63,8	70,2	75,3	78,0	78,7	+ 23 %

On remarque que les secteurs primaire et secondaire ont connu une baisse de leurs effectifs sur le long terme, alors que le secteur tertiaire occupe une place toujours plus importante.

Dans les chapitres II et III, nous avons analysé les changements du rapport entre l'importation et l'exportation des marchandises afin de mesurer la dépendance de l'économie insulaire. Nous allons faire de même dans ce chapitre. Toutefois, les données recueillies pour la période allant de 1991 aux accords Matignon diffèrent quelque peu de celles des années antérieures. Nous ne possédons que les chiffres pour le trafic de marchandises avec la France et plus particulièrement pour le secteur du port de Marseille, qui représente 90 % du trafic - entrées et sorties confondues - avec la Corse. On

milliers de visiteurs par année. Mais il est possible de développer un tourisme nouveau tout en sauvegardant les richesses historiques de l'île.

³³ *Ibid.*, 2001, p.220.

³⁴ Tableau de l'économie corse, Ajaccio, Insee, 1994 p. 41 et 1999, p.103.

remarquera par conséquent une diminution dans le volume du trafic de marchandises par rapport aux périodes précédentes, puisqu'on ne comptabilise pas le trafic avec l'étranger ainsi qu'avec les autres ports de France. Cependant, il est tout de même possible de mesurer la fluctuation générale des entrées et des sorties avec la France et de pressentir celles avec l'étranger. Nous pouvons également dresser sans problème un portrait de l'évolution de la balance commerciale au cours de la période 1991 à nos jours.

Évolution du trafic de marchandises en continuité territoriale avec la France ³⁵

en milliers de tonnes, secteur de Marseille

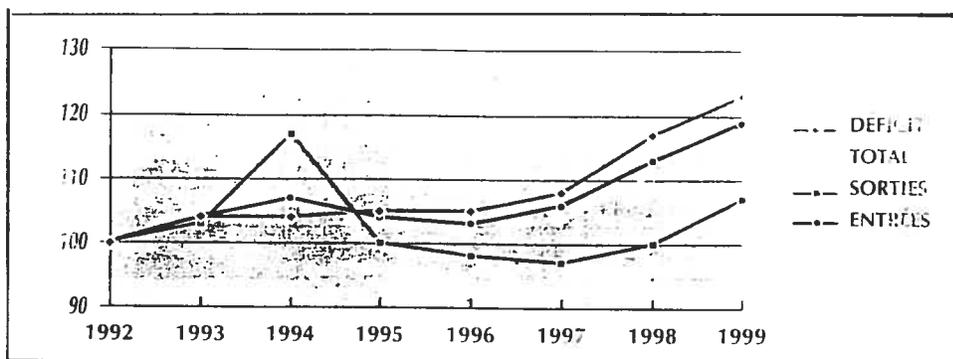
Années	Entrées	Sorties	Trafic de marchandises (entrées + sorties)	Balance commerciale (entrées – sorties)
1992	//	//	811 107	//
1993	//	//	840 082	//
1994	713 405	165 572	878 977	547 833
1995	696 583	142 222	838 805	554 361
1996	691 360	139 361	830 721	551 999
1997	708 596	137 572	846 168	571 024
1998	758 426	142 591	901 017	615 835
1999	798 628	151 443	950 071	647 185

À la lumière du tableau présenté ci-dessus, on peut constater que le trafic de marchandises, entrant ou sortant de Corse, connaît une diminution à partir de 1995, diminution qui s'accroît jusqu'en 1997 pour les sorties. Mais depuis 1997, la circulation de marchandises augmente progressivement, surtout du côté des entrées de marchandises. De plus, l'augmentation des sorties démontre que les produits corses s'insèrent autant dans le marché national qu'international. On peut imaginer que cette évolution est sensiblement la même en ce qui concerne le trafic de marchandises avec l'étranger. Quoi qu'il en soit, la dépendance économique de la Corse est de plus en plus marquée, puisque le déficit de la balance commerciale ne cesse de croître sur la période 1991 à nos jours, comme le montre le graphique suivant.

³⁵

Direction régionale de l'équipement, *Corse 1993-1994, statistiques régionales et commentaires*, Ajaccio, Préfecture de Corse, p. 20-21, 1996-1997, p. 21-22, et 1998-1999, p.21-22.

Évolution des échanges Corse-Marseille de 1992 à 1999 ³⁶



L'amélioration du niveau de vie des insulaires

Nous avons tenté dans les chapitres précédents de montrer l'évolution du niveau de vie des insulaires. Cette partie du chapitre IV sera consacrée elle aussi à l'étude de différentes variables qui nous permettront encore une fois de mesurer l'amélioration, ou tout au moins, le maintien du niveau de vie des habitants.

En 1990 et 1999, le nombre de logements recensés en Corse est respectivement de 159 481 et de 177 366, ce qui traduit une augmentation de 11 %, laquelle s'ajoute à l'augmentation de 20 % enregistrée entre 1982 et 1990. Avec cette croissance dans le nombre de logements, la structure du parc d'habitations s'est considérablement modifiée depuis 1975, comme le montre l'annexe 22. En effet, on constate entre 1975 et 1990 une diminution du pourcentage de résidences principales, alors que le pourcentage de résidences secondaires a augmenté. Est-ce à dire que l'amélioration du niveau de vie des insulaires sur le plan de l'habitation a cessé entre 1975 et 1990 ? En fait, ce bouleversement est le résultat de l'exode rural - les résidences principales des campagnes deviennent des résidences secondaires - et de l'essor du tourisme. Cette régression traduit un phénomène d'urbanisation, observé tant sur le continent qu'en Corse, qui implique que

³⁶

Ibid., 1998-1999, p. 22.

la population urbaine occupe principalement des logements collectifs.³⁷ Par contre, entre 1990 et 1999, on remarque que le parc de résidences principales a augmenté. Cette augmentation s'explique par le fait que les villes importantes de l'île ont tendance à s'étendre, ce qui induit la construction d'habitations individuelles. De plus, le pourcentage de logements vacants diminue sur toute la période 1975 à 1999. On peut donc conclure que le niveau de vie des insulaires s'est amélioré sur le long terme.³⁸ Cette amélioration est d'ailleurs confirmée par l'augmentation du nombre de propriétaires entre 1990 et 1999, même si le nombre de locataires augmente aussi. Elle correspond d'ailleurs à la tendance nationale.

Résidences principales selon le statut de l'occupant³⁹

	Corse	France	part de la Corse en %
1990			
Propriétaire	50 949	11 721 640	0,4
Locataire	35 096	8 531 306	0,4
Logé gratuitement	8 069	1 282 731	0,6
Total	93 659	21 535 677	0,4
1999			
Propriétaire	56 457	13 034 632	0,4
Locataire	40 677	9 685 760	0,4
Logé gratuitement	9 102	1 089 769	0,8
Total	106 236	23 810 161	0,4
Augmentation en % 90/99			
Propriétaire	+ 10,8 %	+ 11,2 %	
Locataire	+ 15,9 %	+ 13,5 %	

Le constat précédemment fait sur l'amélioration du niveau de vie trouve son corollaire dans le degré de confort des habitations. Lors des périodes antérieures, on a remarqué que le confort des résidences s'est amélioré sur le long terme. Le tableau suivant confirme cette amélioration pour la période allant de 1991 à nos jours.

³⁷ La croissance du parc de résidences principales a été plus forte en milieu urbain, alors que, dans les communes rurales, la progression porte avant tout sur les résidences secondaires. La taille de la commune influe sur le type d'habitat. À la campagne, les résidences principales sont le plus souvent des maisons individuelles ; en ville, les trois quarts d'entre elles sont des logements collectifs.

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid., 1999, p. 63, et 2001, p. 67.

Répartition des résidences principales

selon le degré de confort ⁴⁰

	WC intérieur	Baignoire ou douche	Chauffage central
1990			
nombre	88 487	90 580	54 016
%	94,5	97,0	57,7
1999			
nombre	102 221	104 796	67 342
%	96,2	98,6	63,4

Dans les chapitres antérieurs nous nous sommes intéressée à l'équipement des ménages et nous avons constaté les progrès effectués dans ce sens. Malheureusement, pour la période 1991 à nos jours, il n'a pas été possible de prouver la continuation ou le maintien de cette amélioration des biens d'équipement. L'Insee ayant changé sa méthode de comptabilisation, il devient impossible de comparer ces nouvelles données avec les chiffres des années antérieures.

En ce qui concerne le commerce alimentaire, on observe une continuation de l'amélioration, puisque l'île compte quelques supermarchés, et 3 hypermarchés de plus qu'en 1990.

Commerces alimentaires ⁴¹

en nombre

	Supérettes	Supermarchés	Hypermarchés
1990	56	44	6
1998	//	49	7
2000	//	50	9

Toutefois, la dégradation observée dans le passé pour l'équipement des communes en commerces de détail s'est poursuivie dans l'ensemble. Certes, le nombre de communes équipées en boulangeries / pâtisseries, en hypermarchés, en points de vente d'un

⁴⁰ Ibid..

⁴¹ Ibid., 1999, p. 190, et 2001, p. 193.

quotidien, en magasins de chaussures, en drogueries / quincailleries et en librairies / papeteries a augmenté au cours de ces 10 ans. Malgré tout, bien des communes connaissent une diminution dans les autres types de commerces de détail, ce qui pourrait dénoter une dégradation des conditions de vie des insulaires. (annexe 23)

Sur le plan médical, on enregistre une augmentation du personnel de santé au début des années 1992, 1996, 1999, comme le montre le tableau suivant. Cette progression a les mêmes origines que par le passé, c'est-à-dire une croissance du nombre de retraités et du tourisme. On remarque donc une continuation dans l'amélioration du niveau de vie des insulaires sur la période 1991 à nos jours.

Personnel de santé ⁴²
en nombre

	Médecins	Pharmaciens	Dentistes / Chirurgiens	Infirmiers
1989	535	//	193	//
1991	690	162	192	1 192
1992	542	//	186	//
1996	719	208	201	1 594
1999	759	258	202	1 770
89/99 en %	+ 10 %	+ 59 %	+ 5 %	+ 48 %

Cette croissance du nombre du personnel de la santé apparaît même plus importante en Corse que sur le continent. En effet, la densité du personnel médical pour 100 000 habitants est plus élevée pour les chirurgiens dentistes et les infirmiers. En ce qui concerne les médecins et les pharmaciens, l'écart entre la Corse et la France tend à se réduire de 1991 à nos jours. Le Corse a donc le même accès, ou presque, à un membre du personnel de santé que le continental.

⁴² Ibid., 1994, p. 131, 1999, p. 79, et 2001, p. 83.

Personnel de santé en Corse et en France ⁴³

nombre pour 100 000 habitants

	1996		1999	
	Corse	France	Corse	France
Médecins	276	295	292	303
Pharmaciens	80	90	99	100
Dentistes / Chirurgiens	77	68	78	69
Infirmiers	611	600	680	635

Il apparaît également que le taux d'équipement sanitaire est meilleur en Corse qu'en France. Si l'on se réfère au tableau suivant, la Corse est pourvue d'un meilleur équipement hospitalier, peu importe le type d'établissements. Le nombre de lits pour 100 000 habitants a même augmenté entre 1996 et 1999. Cette croissance est à mettre en rapport avec le nombre plus important de retraités présents en Corse que sur le continent.

Taux d'équipement sanitaire ⁴⁴

lits / 100 000 habitants

	1996		1999	
	Corse	France	Corse	France
Établissements de :				
court séjour				
- privé	62	46	61	42
- public	211	170	176	162
court séjour chirurgie				
- privé	156	104	145	97
- public	70	90	61	82
court séjour gynécologie				
- privé	21	19	22	17
- public	31	27	30	26
psychiatrie				
- privé	40	40	40	37
- public	113	90	110	79
moyen séjour				
- privé et public	209	166	223	155
long séjour				
- public	143	137	135	142

⁴³ *Ibid.*, 1999, p. 79, et 2001, p. 83.

⁴⁴ *Ibid.*, 1999, p. 77, et 2001, p. 81.

Enfin, un dernier indice permet de mesurer l'amélioration du niveau de vie des insulaires : les équipements sociaux (tableau suivant). On observe plusieurs fluctuations en fonction des grands types d'équipements entre 1992 et 1999. En ce qui concerne l'accueil des personnes âgées, le nombre de lits ou places est en augmentation. Par contre, l'équipement pour la garde des enfants d'âge pré-scolaire et l'accueil des enfants et adultes en difficultés connaît des variations soit négatives soit positives sur la période. Dans l'ensemble, les besoins de la Corse en équipements sociaux sont comblés et traduisent une amélioration du niveau de vie des habitants.

Équipements sociaux en Corse ⁴⁵

lits ou places

	1992	1996	1999
ACCUEIL DES ENFANTS ET ADULTES EN DIFFICULTÉ			
Établissements pour l'enfance et la jeunesse handicapées	269	318	308
Établissements d'aide sociale à l'enfance	188	106	208
Établissements d'hébergement pour adultes handicapés	302	114	129
Établissements pour adultes et familles en difficulté	//	63	7
GARDE DES ENFANTS D'ÂGE PRÉ-SCOLAIRE			
Crèches collectives et familiales	419	551	581
Crèches parentales	//	48	31
Haltes / garderies *	346	357	278
Haltes / garderies parentales	//	16	20
Garderies et jardins d'enfants	//	50	50
ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES			
Maisons de retraite	503	637	652
Logements foyers pour personnes âgées	259	275	237
Hébergement temporaire			
Services de soins à domicile	107	140	188
Soins de longue durée	//	374	351

* Pour l'année 1992, le chiffre mentionné regroupe à la fois les garderies, les haltes / garderies et les jardins d'enfants.

Sur le plan économique, près de 105 000 personnes sont actives en 1999, soit 5,6 % de plus qu'en 1990. Le nombre d'actifs a augmenté en moyenne de 2 % chaque année entre 1962 et 1999 et a plus que doublé entre ces deux dates. On remarque que la progression très forte entre 1962 et 1975 (plus de 3,5 % par an) puis moins sensible entre 1975 et

⁴⁵ Ibid., 1994, p. 133, 1999, p. 83, et 2001, p. 87.

1990 (1,3 % par an), s'est nettement ralentie entre 1990 et 1999, pour atteindre 0,6 % par an. Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'actifs sur le long terme.⁴⁶

**Évolution du nombre d'actifs et
du taux d'activité selon le sexe**⁴⁷

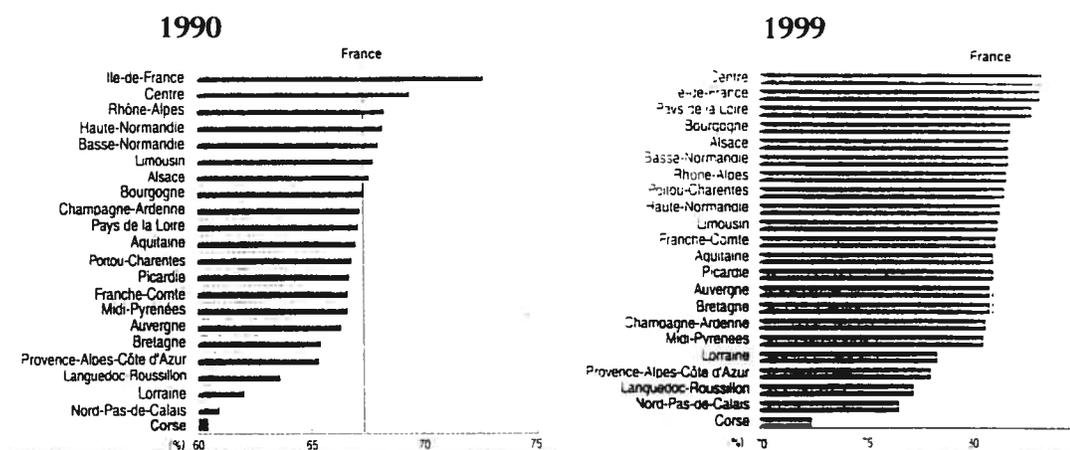
Années	1962	1968	1975	1982	1989	1990	1999
Évolution du nombre d'actifs							
Ensemble	51 100	63 380	81 310	88 264	94 801	98 974	104 525
Hommes	41 600	51 520	64 300	62 728	//	62 162	60 165
Femmes	9 500	11 860	17 010	25 536	//	36 812	44 360
Taux d'activité par sexe							
Hommes	//	//	//	//	//	61,2	57,1
Femmes	//	//	21	21,5	//	37,2	42,4
Ensemble Corse	//	//	//	44,6	//	47,7	47,9
Ensemble France	//	//	//	54,7	//	55,3	55,2

Avant 1975, la croissance de la population active était nourrie par le fort dynamisme démographique et résultait principalement d'une hausse du nombre des hommes actifs. Depuis 1975, la population active masculine diminue, alors que la population active féminine augmente de 4,1 % par an. En 1999, les femmes représentent 42,4 % de la population active corse contre seulement 21 % en 1975. L'évolution de la population active est aussi marquée par l'apparition et le développement du chômage qui touche 11,7 % de la population active en 1999. Malgré tous ces changements, le taux d'activité régional demeure le plus faible de France, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, comme le montre le graphique suivant.

⁴⁶ ibid., 2001, p.104 - 105.

⁴⁷ ibid..

Taux d'activité en 1990 et 1999 ⁴⁸



À la fin de l'année 1999, le taux de chômage est de 11,7 % dans l'île, contre 11,3 % pour la France. Après avoir eu 15 393 demandeurs d'emploi à la fin de l'année 1997, la Corse suit le mouvement général de la baisse du chômage constatée en France, en partie grâce à la reprise économique.

Taux de chômage pour la Corse et la France ⁴⁹

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Corse	12,1	11,9	13,2	13,3	12,4	11,7
France	12,3	11,6	12,3	12,5	11,9	11,3

Ce sont toutes les catégories socioprofessionnelles qui bénéficient de cette embellie. De plus, la part des femmes dans l'emploi se stabilise à 48,6 %, soit 2 points de moins que la moyenne nationale. La part des jeunes reste stable, mais inférieure à celle des jeunes chômeurs français. Enfin, le chômage de longue durée, bien qu'important, demeure en dessous de la moyenne nationale. Cette situation est en grande partie liée à l'importance de l'emploi saisonnier. Dans l'ensemble, la position de la Corse au niveau du taux de chômage semble s'améliorer légèrement à la fin de la période allant de 1991 à nos jours. Cette évolution est à mettre en rapport avec la relance économique qui favorise le marché corse. On peut donc en déduire une amélioration du niveau de vie des insulaires.

⁴⁸

Ibid., 1999, p. 101, et 2001, p. 105.

Comme mentionné précédemment, l'emploi féminin augmente constamment depuis plusieurs décennies. Le nombre de femmes actives est en très forte hausse, soit 19 % entre 1990 et 1999, une augmentation deux fois plus élevée que celle observée sur le continent. Ce taux a quasiment doublé en moins de 20 ans, passant de 21,5 % en 1982 à 42,4 % en 1999. Néanmoins, il demeure de loin le taux le plus faible des régions françaises, car l'accroissement de l'activité féminine en Corse a été le plus tardif de France. Alors que les plus jeunes sont presque aussi nombreuses à travailler en Corse que sur le continent, l'écart avec la moyenne nationale se creuse avec l'âge. De plus, le secteur tertiaire, qui a créé 13 600 emplois entre 1990 et 1999, occupe plus de neuf femmes salariées sur dix. Le nombre d'emplois salariés occupés par les femmes a augmenté de 33 % dans la même période. À la lumière de ces indicateurs, nous pouvons constater que l'amélioration opérée depuis plus de 20 ans s'est poursuivie de 1991 à nos jours. On assiste donc à une continuation de l'amélioration du niveau de vie des femmes insulaires, et indirectement des ménages. Toutefois, l'écart observé lors de la période précédente entre les salaires des hommes et ceux des femmes semble persister. Les femmes sont, par conséquent, toujours victimes de discrimination au niveau salarial.

Salaires annuels moyens nets par sexe⁵⁰
en francs

	1995		1998	
	Corse	France	Corse	France
Femmes	91 400	97 600	99 590	104 627
Hommes	109 200	129 800	111 942	128 670
Ensemble	101 900	116 200	107 633	120 012

Au cours des deux dernières décennies, le nombre de reçus au baccalauréat n'a cessé d'augmenter en Corse. La part des bacheliers est passée de 28 % à 61 % en quinze ans. De plus, le nombre de diplômes de premier cycle universitaire continue d'augmenter avec l'habilitation et l'ouverture de nouvelles filières. L'accès à de meilleurs postes se répercute donc sur la rémunération, puisque les insulaires sont mieux qualifiés.

⁴⁹ *Ibid.*, 1999, p. 107, et 2001, p. 111.

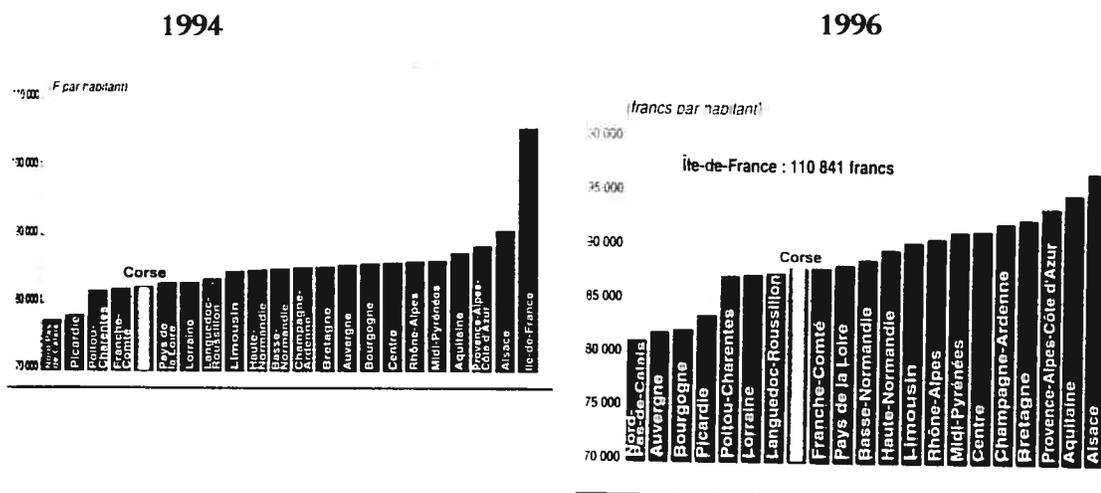
⁵⁰ *Ibid.*, 1999, p. 117, et 2001, p. 121.

Diplômes délivrés par l'université de Corte ⁵¹

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Total
784	832	928	964	1 079	1 162	1 106	1 200	1 267	9 322

Abordons maintenant le revenu disponible brut des ménages. Il s'agit de la part des revenus à disposition pour la consommation et l'épargne. Il s'élève à 21 milliards de francs pour 1994. Par habitant, le RDB ⁵² représente donc 82 500 francs, soit 2 % de plus qu'en 1993 ; mais il se situe à 7 % en-dessous du RDB par habitant de la France. En 1996, le RDB augmente à 23 milliards, soit 0,4 % du RDB de la France. Avec les deux graphiques suivants, on peut remarquer que la Corse a amélioré sa place relative, puisqu'elle se place au 14^{ème} rang des régions françaises - hors Île de France - en 1996, alors qu'en 1994 elle occupait la 18^{ème} place.

Revenu disponible brut des ménages par habitant en 1994 et 1996 ⁵³



⁵¹ *Ibid.*, 2001, p. 71.

⁵² RDB : revenu disponible brut

⁵³ *Ibid.*, 1999, p. 115, et 2001, p. 119.

Le PIB de la Corse, est estimé à 25,5 milliards de francs en 1994, soit 98 518 francs par habitant. Ce montant est inférieur de 11 % à la moyenne des régions françaises. En 1998, le PIB grimpe à 28,8 milliards de francs, soit 109 941 francs par habitant. Ce montant devient alors inférieur de 13 % à la moyenne des régions françaises. Ces écarts se réduisent si l'on utilise le concept plus cohérent de PIB par emploi. Le PIB régional par emploi est ainsi inférieur de 2,5 % à la moyenne des régions françaises de province pour l'année 1994, et de 8% pour l'année 1998 (annexe 24). Enfin, la répartition régionale de la valeur ajoutée brute par secteur est extrêmement typée. La Corse est la région la moins industrielle de France et la plus orientée vers les activités de service, devançant l'Ile-de-France et les deux autres régions méditerranéennes. Si, à l'instar de ces deux dernières, les services marchands y sont bien représentés, c'est surtout la contribution des services non marchands, principalement l'administration et les collectivités locales, qui est notable, puisqu'ils représentent près de 30 % du PIB régional. En somme, la valeur ajoutée brute par secteur d'activité continue de progresser pour le secteur tertiaire, atteignant un palier parmi les plus élevés des régions françaises. De plus, on assiste à un tassement du secteur secondaire (comprenant industrie et construction) et à un redressement du secteur primaire.⁵⁴ (annexe 25)

Depuis 1994 pour les sociétés, et 1995 pour les entrepreneurs, la part des crédits bancaires n'a cessé de diminuer à un rythme annuel moyen de 2,4 %. Cette baisse est concentrée sur les crédits d'équipement et plus particulièrement sur ceux qui sont destinés aux entreprises individuelles. Elle a aussi atteint les crédits de trésorerie, alors que les prêts aux particuliers ont connu un relèvement après 1994. Les ménages corses continuent donc à emprunter, ce qui traduit une amélioration du niveau de vie.⁵⁵

⁵⁴ Ibid., 1999, p. 126-127, et 2001, p. 130-131.

⁵⁵ Ibid., 1999, p. 131.

Crédits bancaires par catégorie d'agent économique⁵⁶
en millions de francs

	Sociétés	Entrepreneurs	Particuliers	Divers
1992				
Corse en millions	3 404	2 547	4 339	666
En %	30,9	23,1	39,9	6,1
France en %	32,7	17,5	39,7	10,1
1993				
Corse en millions	3 548	2 650	4 255	883
1994				
Corse en millions	3 312	2 705	4 284	1 212
1995				
Corse en millions	2 973	2 605	4 388	1 208
1996				
Corse en millions	2 511	2 161	4 527	1 786
1997				
Corse en millions	2 451	2 113	4 588	1 627

C) Une proposition pour une stratégie efficace en Corse

La Corse a connu tout au long des quatre dernières décennies plusieurs changements dans son statut, qui lui ont permis, dans une certaine mesure, de prendre les rênes de son développement économique. Les accords Matignon sont l'aboutissement - sans doute jusqu'au prochain changement de statut - de ces adaptations institutionnelles et économiques. En quoi le processus de Matignon innove-t-il par rapport aux autres statuts?

Vers un nouveau statut de la Corse : le processus des accords Matignon

Le processus retenu pour l'élaboration du nouveau statut pour la Corse est complexe et mérite un détour par la « chronologie ». On peut le diviser schématiquement en deux phases, l'une de négociations des élus de l'Assemblée de Corse avec le gouvernement, et la seconde, plus juridique, donnant lieu à des prises de positions politiques. Cette division est liée au pouvoir de proposition de l'Assemblée de Corse défini par les statuts

⁵⁶ *Ibid.*, 1995, p. 145, et 2000, p. 131.

antérieurs. L'enjeu principal du nouveau statut consiste d'ailleurs précisément en un élargissement des domaines sur lesquels l'Assemblée exercera ses compétences. D'autre part, l'aspect plus juridique consiste en un accord des parties sur le texte, à traduire en droit suite à un examen parlementaire, tout en évitant le risque d'inconstitutionnalité de certains articles.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous allons présenter ici les principaux objectifs du nouveau statut en expliquant sur quels articles le débat s'est focalisé.

- Premièrement, la simplification de l'organisation administrative. À des fins d'efficacité de gestion et de clarification des responsabilités, le choix des élus corses s'est porté sur la suppression des deux départements et la mise en place d'une collectivité unique à l'horizon 2004.
- Deuxièmement, la décentralisation de nouvelles compétences. Ce projet, souhaité par les élus pour qui les transferts antérieurs étaient limités et pénalisaient leur action, concernera essentiellement les champs de l'aménagement de l'espace et le développement économique, en leur donnant compétence dans différents domaines tels que les transports, la formation, l'écologie...
- Troisièmement, l'adaptation des normes. En fait, il faut distinguer ici deux domaines de la norme : le règlement et la loi. Depuis le statut Joxe, l'Assemblée corse formule des propositions à des fins d'adaptation des règlements, mais la loi reste du ressort du Parlement.
- Quatrièmement, le statut fiscal. Il s'agit essentiellement de sortir du régime de fiscalité dérogatoire des arrêts Miot établi en 1801, lequel supprimait la sanction pour défaut de déclaration des droits de succession.
- Enfin, la langue corse. Fruit d'un compromis entre les divers groupes de l'Assemblée de Corse, la langue corse sera désormais enseignée dans le cadre de l'horaire normal

des écoles maternelles et élémentaires de Corse. On se souviendra que le problème de l'enseignement de la langue corse s'était déjà présenté en 1991, et que le Conseil d'État avait jugé que l'enseignement du corse était rendu quasiment obligatoire.⁵⁷

Appréciation sur les accords Matignon

À la lumière des explications précédentes, on peut tirer quelques conclusions rapides sur l'impact qu'auront les accords Matignon sur le moyen et long terme. Il ressort que les accords n'apportent rien de nouveau sur le plan institutionnel, ce qui n'est pas le cas au niveau culturel. Les accords apportent-ils des changements pour le développement économique de la Corse ? À première vue, non. Du moins, pas sur le court et moyen terme. La diminution, voire la disparition de la violence, suite à l'intégration des nationalistes dans le système institutionnel, aura peut-être des répercussions favorables sur le développement économique. Les chances qu'un développement économique stable et durable s'installe en Corse ne dépendent pas des accords Matignon. D'autres facteurs entrent en ligne de compte. De plus, la démocratisation de la vie publique, le clanisme et la culture politique sont des éléments qui jouent un rôle primordial dans le futur épanouissement économique de l'île. Sont-ils sur le point de disparaître du décor institutionnel et politique ? Nous ne le pensons pas, surtout que l'État n'a jamais pris de réels moyens pour enrayer ces problèmes qui limitent et influencent le développement économique de la Corse. Seul l'avenir sera juge des réelles intentions de l'État et des « lobbys » insulaires en ce qui concerne le sort de cette île de beauté.

⁵⁷

Ibid.

CONCLUSION

*« La Corse ne souffre que d'un mot,
celui de n'être pas elle ».*

Des Tableaux de l'économie Corse de l'Insee aux ouvrages spécialisés, en passant par les publications d'Eurisles ou d'Eurostat, nombreuses sont les études qui permettent de se faire une idée de la place de la Corse dans le système économique national. L'objectif de ce mémoire n'était pas d'apporter une pierre supplémentaire à l'édifice, déjà conséquent, des publications sur l'état de l'économie corse. Il avait plutôt pour ambition d'éclairer, de manière orientée, la situation insulaire en mettant l'accent sur les mutations socio-économiques de 1957 à nos jours.

Aussi, sans revenir sur les différents secteurs d'activité, il est important de prendre conscience de la distorsion qui existe entre eux. Le secteur primaire régresse continuellement malgré les efforts financiers et techniques ; le secteur secondaire reste faible à cause du nombre de petites entreprises et de leur petite taille, de la domination des emplois traditionnels et de l'orientation de plus en plus forte en direction de la demande pour les services aux particuliers ; le secteur tertiaire, quant à lui, est hypertrophié.

La composition démographique de la Corse a quelque peu changé depuis 1957. Le processus de vieillissement observé s'est poursuivi. Le déséquilibre géographique est un problème car l'intérieur de l'île continue de se vider de sa population active, ne gardant que les effectifs les plus âgés. Par conséquent, l'âge moyen augmente puisque la proportion des moins de 20 ans dans la population totale est en diminution et que la proportion des plus de 60 ans s'élève. La progression de la population active est très soutenue, surtout entre 1962 et 1975 et entre 1982 et 1990. Toutefois, le taux d'activité insulaire reste le plus faible de France. Dans ce contexte de croissance globale, les cadres, les artisans et les membres des professions libérales augmentent de 1957 à nos jours. En

contrepartie le nombre d'ouvriers se maintient alors que celui des agriculteurs et des pêcheurs diminue. Le portrait global de la population de la Corse se rapproche de plus en plus de ce qu'est la France continentale d'aujourd'hui.

Nous avons montré tout au long du mémoire que l'économie corse souffre d'une forme de dépendance de plus en plus forte envers l'extérieur. Cette dépendance est le résultat de plusieurs facteurs : absence de marchés locaux, incapacité à influencer les prix, capacité limitée à exploiter les économies d'échelle, dépendance envers les recettes provenant de l'extérieur. Elle entraîne, par conséquent, une déstructuration de l'économie insulaire et handicape le processus de développement qui risque d'accroître davantage la dépendance par rapport au continent.

La Corse est passée de la subsistance à la subvention. Ainsi, malgré l'accent mis sur le besoin de diversifier les débouchés et les sources de revenus comme moyen d'accéder à une plus grande liberté d'action, l'intégration économique s'est faite aux dépens de l'indépendance de l'économie locale.

Le malaise, car il est bien réel, a son origine dans la lourde dépendance de l'économie vis-à-vis des transferts extérieurs. Sur le plan du revenu par habitant et du bien-être, la situation finale qui résulterait d'un transfert irrégulier, ou de la suppression de l'aide, conduirait à une chute du PIB et de la consommation à des niveaux inférieurs à ce qu'ils auraient été sans aide. En somme, la Corse dépend des transferts.

Il ne fait aucun doute que les efforts réalisés par la France et la communauté internationale ont contribué au développement de l'économie locale et à l'évolution du niveau de vie des insulaires. Encore ne faut-il pas conclure que cette amélioration soit due exclusivement aux politiques d'aide communautaires. Le passage à de meilleures conditions de vie résulte également de l'amélioration des conditions économiques et de la volonté de ses habitants.

Sous un autre angle, il provient aussi du déplacement vers le bas du seuil de pauvreté, en raison notamment de l'entrée de certains pays au sein de l'Union européenne (Espagne, Portugal). De plus, la Corse, comme toutes les régions dites en retard de développement, perçoit à ce titre même et pour l'aider à surmonter ses handicaps, des aides et subventions publiques dont les montants sont compris dans le calcul de la richesse. Cette situation est pour le moins paradoxale, car ce mode de calcul est aberrant : la région est considérée plus riche parce qu'elle est aidée à cause de sa relative pauvreté. L'amélioration des conditions économiques doit, par conséquent, être analysée avec beaucoup de précautions, puisque l'angle d'approche peut induire des conclusions erronées.

La Corse présente l'image d'une économie incapable non seulement de subvenir aux besoins de sa population, mais aussi de générer les moyens de financement lui permettant d'acquérir les biens et services nécessaires à la satisfaction de ses besoins. Ainsi, la Corse a toujours bénéficié d'une aide financière quelconque pendant les quatre périodes de notre étude.

Néanmoins avec toutes ces mutations, il y a eu une amélioration du niveau de vie des insulaires sur le long terme. Les deux premières périodes démontrent une augmentation très marquée, car le retard qu'il fallait combler, par rapport à ces homologues régionaux, était très grand. À partir de la troisième et de la quatrième périodes, la progression du niveau de vie est beaucoup moins soutenue. Ce ralentissement est à mettre en rapport avec les deux récessions économiques qui frappent les économies capitalistes au début des décennies 80 et 90.

L'histoire contemporaine de la région, d'après les différentes observations, est de manière permanente en état de changement rapide, ce qui motive de façon plus ou moins urgente la rédaction incessante de listes de mesures à prendre. Mais le changement partiel ou total de statut administratif de l'île est-il pour autant à mettre en relation avec les transformations et mutations socio-économiques de la Corse sur le long terme ? La réponse n'est pas simple. Quel que soit l'avenir, il faut d'abord et avant tout considérer les

insuffisances du cadre centraliste, face à une région géographique et économique spécifique, sans oublier les aspects historiques, culturels et politiques de la situation.

Ce n'est nullement provocation ou mauvaise foi de dire que fonctionnaires et élus ont constitué un personnel connaisseur et complaisant à l'égard des problèmes corses. Sclérose et immobilisme ne sont donc pas absents de la réalité corse. De plus, l'État a toujours paré au plus urgent, laissant de côté le plus important. Par ailleurs les changements administratifs n'ont jamais permis à la Corse de prendre réellement en main les leviers de son plein développement.

On ne peut cependant éluder le problème de fond et il faut se demander si des institutions différentes pouvaient changer les réalités corses ? Nous le croyons, dans la mesure où elles auraient été capables de modifier cette culture politique qui est propre à la Corse et qui trouve ses origines avant même le rattachement de l'île à la nation française. Le clanisme et le clientélisme rongent la Corse de l'intérieur depuis trop longtemps et occultent les motivations parfois sincères de l'État et des hommes politiques insulaires.

On comprendra que le problème corse est un mélange subtil entre la réelle volonté de l'État d'agir pour le bien de la Corse au moyen de changements administratifs de fond conçus pour garantir une prise en charge réelle par les insulaires, et le contexte qui a imprégné de son influence durable l'action des hommes. De ce point de vue, les déboires de la Corse continuent.

Même si la Corse connaît des mutations profondes, le changement est-il le progrès pour les Corses ? Telle est la question que d'aucuns se posent. Telle est la question qui est à mettre en rapport avec l'émergence du mouvement nationaliste. Ce nationalisme est-il identique à celui rencontré en Belgique, dans le cas de la Wallonie, ou encore au Québec ? Est-il le résultat d'une amélioration du niveau de vie qui pousse certains mouvements revendicateurs à souscrire à une indépendance partielle ou totale ?

Le retard accumulé par l'île, conjugué à la décolonisation et les projets d'un développement touristique massif vont cristalliser les mécontentements dans l'île et favoriser l'émergence d'un mouvement autonomiste, puis de courants nationalistes partagés entre les vitrines légales et les organisations clandestines. L'apparition du mouvement nationaliste n'est pas étranger aux mutations et problèmes économiques spécifiques à la Corse, ni aux interventions soutenues de l'État. Hésitant face au mouvement nationaliste, celui-ci tente alternativement de réprimer les actions terroristes et / ou de dialoguer avec leurs auteurs. Cette attitude fluctuante des pouvoirs publics suscite un discours virulent contre l'État, accusé de collusion avec le système clanique de la Corse.

Au terme de cette étude, le regard se porte naturellement vers le futur. Face à ces intangibles réalités, la Corse aborde l'échéance 2004 riche en potentialités, mais pauvre en moyens matériels et humains puisque sa population, peu nombreuse mais fortement vieillie, constitue un handicap partiel. L'extrême fragilité des bases économiques nécessite le recours à des ressources humaines, financières et matérielles externes.

La situation pose donc de façon récurrente le problème d'une véritable renaissance économique basée sur une condition clé : celui de la finalité et de la maîtrise de la future économie insulaire. À ce niveau deux options s'imposent :

- d'une part, celle qui fait abstraction des réalités historiques et culturelles, et conforte la Corse dans son rôle de région d'accueil et de loisir, ce qui revient à poursuivre et à accentuer le modèle déjà installé et tellement contesté depuis les cinquante dernières années ;
- d'autre part, celle qui reconnaît l'existence et les intérêts d'une population historique, et qui recourt à une démarche nouvelle et innovatrice basée sur l'auto-développement et la prise en charge par les insulaires des moyens financiers, politiques et institutionnels de leur développement.

Qui peut faire ce choix difficile mais indispensable à la survie de cette île et de ce peuple ? Selon la logique centraliste de l'État, ce choix lui revient de droit. Certes l'évolution de la situation politique dans l'île a imposé des modifications, puisqu'une politique de décentralisation s'est opérée. Toutefois, force est de constater que les concessions accordées ne permettent pas à la Corse de disposer de moyens véritables de maîtrise de ses choix économiques et culturels. Des obstacles majeurs s'opposent à ce déplacement du centre de gravité décisionnel. Ils ont leur origine dans la structure même de l'État-nation français qui répugne à reconnaître les minorités. De plus, l'absence de volonté chez une partie de la classe politique insulaire qui préfère entretenir la Corse dans son état léthargique est également un obstacle, alors qu'éclatent en permanence des contradictions d'intérêts, des sentiments d'appartenance, et donc des choix politiques.

Comment la région peut-elle trouver sa place dans une organisation de l'activité économique désormais fondée sur la compétition par l'innovation, la qualité et la compétence ? La vraie question qui se pose est celle du modèle de développement qu'une communauté veut privilégier. Nous l'avons déjà souligné, cela suppose l'action des autorités locales et nationales, lesquelles ont à établir la claire distinction des responsabilités de chacun et la volonté de tous de sortir la Corse de son état insatisfaisant.

L'histoire économique de la Corse sur une période d'un peu moins d'un siècle est donc celle d'un long passage d'une économie certes pauvre mais autosuffisante à une économie riche mais sous perfusion. Tel est en fin de compte le malaise économique corse.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES DOCUMENTAIRES ET STATISTIQUES

- Préfecture d'Ajaccio
- Direction départementale de l'agriculture à Ajaccio :
Statistiques agricoles.
Statistiques sur les exploitations agricoles de Corse.
- Direction départementale de l'équipement à Ajaccio :
Statistiques
- Société pour la mise en valeur de la Corse (SOMIVAC):
Rapports sur les réalisations de la SOMIVAC
- Agence de développement économique de la Corse (ADEC)
- Chambre régionale de commerce et d'industrie à Ajaccio

PUBLICATIONS OFFICIELLES

- Agreste Corse, Recensement agricole : 3600 unités de production agricole dont la moitié spécialisée en herbivores, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Corse, Centre de service régional et départemental de statistique agricole, Bastia, 2001.
- Agreste Corse, Recensement agricole 2000 : campagne agricole 1999-2000. (document sur disquette).
- Assemblée nationale, La mutualité sociale agricole de Corse : les limites extrêmes de la dégradation de l'État de droit, n° 1056, Paris, Commission des finances, 1998. 41 pages.
- Assemblée nationale, Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics en Corse, n°1077, Paris, 1998. 630 pages.
- Assemblée nationale, Rapport Bruno Le Roux, au nom de la commission des lois sur le projet de la loi relatif à la Corse, n°2995, Paris, 2001. 25 pages.

- Collectivité territoriale de Corse, La Corse une région insulaire, Ajaccio, Centre régional de documentation pédagogique de Corse (CRDP), 1996. 104 pages.
- Collectivité territoriale de Corse, Plan de développement de la Corse, Ajaccio, CRDP, 1993. 217 pages.
- Commission européenne, La région Corse et la Communauté européenne : Où en sommes-nous ?, Étude réalisée par le bureau à Marseille des Communautés européennes, Marseille, Commission européenne, 1993. 95 pages.
- Direction départementale de l'agriculture de Corse du Sud, Bulletin de statistique agricole, Ajaccio, n°3, 1980. 35 pages.
- Direction régionale de l'équipement, Corse 1978-1979, statistiques régionales et commentaires, Ajaccio, Préfecture de Corse, 1979. 79 pages.
- Direction départementale de l'équipement, Corse 1990-1991, statistiques régionales et commentaires, Ajaccio, Préfecture de Corse, 1991. 76 pages.
- Direction départementale de l'équipement, Corse 1992-1993, statistiques régionales et commentaires, Ajaccio, Préfecture de Corse, 1993. 75 pages.
- Direction départementale de l'équipement, Corse 1994-1995, statistiques régionales et commentaires, Ajaccio, Préfecture de Corse, 1995. 77 pages.
- Direction départementale de l'équipement, Corse 1996-1997, statistiques régionales et commentaires, Ajaccio, Préfecture de Corse, 1997. 79 pages.
- Direction départementale de l'équipement, Corse 1998-1999, statistiques régionales et commentaires, Ajaccio, Préfecture de Corse, 1999. 78 pages.
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Chiffres clés du tissu économique, Ajaccio, INSEE, 2000, 27 pages et 2001, 27 pages.
- INSEE, Économie Corse, Ajaccio, INSEE, n°19, 1980 ; n°26, 1982 ; n°52, 1990 ; n° 56, 2001 ; n° 69, 1994 ; n° 70, 1995 ; n° 82, 1995 ; n° 83, 1996 ; n° 85, 1997 ; n° 86, 1997 ; n° 87, 1998 ; n° 88, 1998 ; n° 89, 1998 ; n° 90, 1998 ; n° 94, 1999 ; n° 95, 1999 ; n° 96, 2001 ; n° 97, 2001 ; n° 98, 2002.
- INSEE, Tableau de l'économie corse, Ajaccio, INSEE, 1986, 1991, 1994, 1999, 2000, 2001.
- INSEE, Annuaire rétrospectif de la France 1948-1988, Paris, INSEE, 1990. 657 pages.

- INSEE, Annuaire statistique de la France – résumé rétrospectif, Paris, INSEE, 72^e volume, 1966. 700 pages.
- INSEE, Consommation- mode de vie, Série M : ménages, Paris, INSEE, disponible de 1975 à 2001.
- INSEE, Économie régionale, Série R : régions, Paris, INSEE, disponible de 1975 à 2001.
- INSEE, Emplois et revenus, Série D : démographie et emploi, Paris, INSEE, disponible de 1975 à 2001.
- INSEE, La Corse et ses micro-régions : un puzzle en 19 pièces, Ajaccio, INSEE, Direction régionale de la Corse, 1994. 146 pages.
- INSEE, Statistiques et indicateurs des régions françaises, Série : Économie générale, Paris, INSEE, 1981. 475 pages.
- INSEE, Tendances de la conjoncture, Paris, INSEE, disponible de 1969 à 1995.
- Eurisles, Conséquences socio-économiques de l'insularité : de l'isolement à la coopération, Ajaccio, Commission européenne des îles des régions périphériques maritimes, Éditions Alain Piazzola, 1995. 6 pages
- Eurisles, Indicateurs statistiques de disparités régionales engendrés par l'insularité et l'ultrapériphéricité, Ajaccio, Commission européenne des îles des régions périphériques maritimes, 1997. 12 pages.
- Eurisles, Le système de continuité territoriale de la Corse, Ajaccio, Commission européenne des îles des régions périphériques maritimes, Éditions Alain Piazzola, 1995. 12 pages.
- Eurisles, Le système de transport dans les îles, Ajaccio, Commission européenne des îles des régions périphériques maritimes, 1998. 4 pages.
- Eurisles, Les petites économies insulaires d'Europe : développement, typologie et profils d'après une segmentation économétrique, Ajaccio, Commission européenne des îles des régions périphériques maritimes, Éditions Alain Piazzola, 1995. 6 pages.
- Eurostat, Portrait économique de l'Union européenne – 1999, Thème 2 : économie et finances, Collection : Panorama de l'Union européenne, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2000. 195 pages.
- Eurostat, Portrait des régions, Tome 2 : France - Royaume-Uni - Irlande, Direction générale des politiques régionales, Luxembourg, Office des publications des Communautés européennes, 1993. 307 pages.

- Les guides de l'Union, La Corse dans l'Union européenne, Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes, 1991. 31 pages.
- Ministère de l'Agriculture, Recensement général de l'agriculture corse 1979-1980, Ajaccio, Ministère de l'Agriculture, 1981. 25 pages.
- Ministère de l'Agriculture, L'agriculture et l'agroalimentaire dans les régions, Paris, Éditions Agreste, Collection Graph Agri régions, 1997. 353 pages.
- Ministère de l'Agriculture, La Corse, Paris, La Documentation française, 1958. 48 pages.
- Ministère de l'Agriculture, Les problèmes de l'agriculture corse, Ajaccio, Ministère de l'Agriculture, 1982.
- Ministère de l'Agriculture, Les productions végétales de la Corse, Tome II, Les données générales, Ajaccio, 1979. 226 pages.
- Ministère de l'Économie et des Finances, « La fiscalité des îles », Revue des finances publiques, n° 3, 1991, p. 9-38.
- Ministère de l'Économie et des Finances, « La nouvelle collectivité territoriale de Corse », Regard sur l'actualité, Documentation française, n° 173, 1994, p. 33-43.
- Ministère de l'Économie et des Finances, « Les zones d'exception fiscales », Revue des finances publiques, n° 63, 1998, p. 37-59.
- Préfecture de Corse, Schéma d'aménagement de la Corse, Ajaccio, Imprimerie Siciliano, 1991. 231 pages.
- Préfecture de Corse, Schéma général d'aménagement de la Corse, Paris, Documentation française, 1972. 95 pages.
- Réseau académique de Corse, Le littoral corse, Bastia, CRDP, 1988. 141 pages.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Angelini, Jean-Victor, Tonnerre sur la Corse : la Corse dans la Deuxième Guerre mondiale, Paris, Éditions Maritimes et Outre-Mer, Collection Embruns de l'histoire, 1985. 239 pages.
- Caratini, Roger, La force et les faiblesses : encyclopédie mondiale des minorités, Paris, Éditions Larousse, 1986. 399 pages.

- Caratini, Roger, Histoire du peuple corse, Paris, Éditions Criterion, 1995. 345 pages.
- Colonna d'Istria, Robert, La Corse au XX siècle, Paris, Éditions France Empire, 1997. 320 pages.
- Demolins, Edmond, Les Français d'aujourd'hui, les types sociaux du Midi et du Centre, Paris, Éditions Firmin-Didot, 1912.
- Ettore, Fernand et al, Corse, Marseille, Éditions Christine Bonneton, 1979. 363 pages.
- Labro, Michel, La question corse, Paris, Éditions Entente, 1977. 171 pages.
- Livet, Roger, Atlas et géographie de Provence, Côte d'Azur et Corse, Paris, Éditions Flammarion, 1978. 291 pages.
- Pomponi, Francis, Histoire de la Corse, Paris, Éditions Hachette, 1979. 447 pages.
- Sérant, Paul, La France des minorités, Paris, Éditions Robert Laffont, Collection géographie, 1963. 195 pages.
- Tafani, Pierre, Géopolitique de la Corse, Cahors, Éditions Fayard - La Marge, 1986. 128 pages.
- Vergé-Franceschi, Michel, Histoire de la Corse : du XVIIe siècle à nos jours, Tome II, Paris, Éditions Felin, 1992. 581 pages.
- Weil, Simone, L'enracinement : prélude à une déclaration des devoirs de l'être humain, Paris, Éditions Gallimard, Collection Espoir, 1949.
- Le mémorial des Corses 1945 à 1980 (ouvrage collectif), Ajaccio, Éditions Albania, 1982. 512 pages.

OUVRAGES SPÉCIALISÉS

- Carrère, Paul & Raymond Dugrand, La région méditerranéenne, Paris, Presses universitaires de France, 1967. 160 pages.
- Cazzarotti, Raymond, La SOMIVAC et le développement économique de la Corse : l'apport d'une société d'équipement à l'essor d'une région, Bastia, SOMIVAC, 1982. 198 pages.
- Culioli, Xavier Gabriel, Le complexe corse, Paris, Éditions Gallimard, Collection Au vif du sujet, 1990. 285 pages.

- Dottelonde, Pierre, L'île miroir : regard sur le nationalisme corse contemporain dans le miroir de la réalité insulaire, Centre d'études corses (Actes du colloque d'Aix en Provence), Ajaccio, Éditions la Marge, 1987. 253 pages.
- Drevet, Jean-François, La Méditerranée, nouvelle frontière pour l'Europe des Douze ?, Paris, Éditions Karthala, 1986. 232 pages.
- Ferrandi, Jean-François, La Corse dans le miroir sarde, Paris, Éditions L'Harmattan, 1999. 170 pages.
- Flori, René, La Corse une région insulaire, CRDP de Corse, Ajaccio, 1996. 103 pages.
- Fombonne-Bresson, Jean-Marc, Pour en finir avec la Corse : enquête sur une dérive politique, économique et mafieuse, Lausanne, Éditions PM Favre, 1997. 184 pages.
- Guigue, Anne-Marie, la politique d'action régionale et le problème corse, Nancy, Publications du centre européen universitaire, Collection des Mémoires, 1965. 128 pages.
- Hermitte, J, L'implantation en Corse des Français d'Afrique du Nord, Tome I, Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, Université de Nice, 1971. 133 pages.
- Kolodny, Yerahmiel, La géographie urbaine de la Corse, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1962. 324 pages.
- Levratto, Nadine, Économie de la Corse, y a-t-il une vie après la rente ?, Ajaccio, Éditions Albiana, 2002. 180 pages.
- Reiffers, Jean-Louis, La Méditerranée aux portes de l'an 2000, Paris, Institut de la Méditerranée, Éditions Économica, 1997, 395 pages.
- Renucci, Janine, Corse traditionnelle et Corse nouvelle : la géographie d'une île, Lyon, Éditions Audin, 1974. 454 pages.
- Simi, Pierre, L'adaptation humaine dans la dépression centrale de la Corse, Gap, Éditions Ophrys, 1966. 259 pages.
- Simi, Pierre, Précis de géographie physique, humain, économique, régionale de la Corse, Ajaccio, Collection Corse hier et de demain de la société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, 1981. 608 pages.
- Vuillemey-Nouschi, J. & M. Lanteri, L'implantation en Corse des Français d'Afrique du Nord, Tome II, Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, Université de Nice, 1971. 85 pages.

- Vellutini, Charles, Les effets ambigus de l'aide extérieure sur l'économie corse, document repéré sur l'internet, janvier 2002. 28 pages.
- Vellutini, Charles, Taille du marché intérieur, insularité : quels obstacles au développement de la Corse?, document repéré sur l'internet, juin 2000. 13 pages.

ARTICLES DE PÉRIODIQUES

- Bertrand, Florence, « Le statut fiscal de 1982 », Regards sur l'actualité, n° 88, 1983, p. 26-32.
- Chiva, Isaac, « Causes sociologiques du sous-développement régional : l'exemple de la Corse », Cahiers internationaux de sociologie, volume 72, 1958, p. 141-147.
- Dottelonde, Pierre, « Pour une nouvelle approche du nationalisme corse : étude sur la diffusion du phénomène dans l'espace insulaire », Études corses, Ajaccio, n° 23, 1984, p. 73-112.
- Michalon, Thierry, « Sur la question corse », Revue française de science politique, n° 5, 1985, p 892-908.
- Morch, Francis, « La mise en valeur de la Corse », Notes et études documentaires, n° 2852, janvier 1962, p.1-26.
- Morch, Francis, « L'économie de la région Provence-Côte d'Azur-Corse », Notes et études documentaires, n° 2852, avril 1962, p. 36-57.
- Py, Bernard, « Le mal-développement des zones de montagnes : une réflexion en terme d'analyse économique spatiale », Revue de science administrative de la Méditerranée occidentale, Éditions Sammarcelli, 1984, p. 18-22.
- Richez-Bastteti, Josy, « Dispositif associatif et vie rurale dans la Corse de l'intérieur », Études corses, Ajaccio, 1978, n° 9 , p. 115-131.
- Richez-Bastteti, Josy et Gérard Richez, « La contestation du tourisme en Corse et ses implications économiques et sociales » Études corses, Ajaccio, 1986, n° 26, p. 49-96.
- « Mission interministérielle pour l'aménagement et l'équipement de la Corse », Schéma d'aménagement de la Corse, La Documentation française, Collection Travaux et recherches de prospective, Paris, 1972. 95 pages.
- « Pouvoirs locaux, Corse : une région autonome dans la république », La Documentation française, Dossiers d'Actualité, n° 47, Paris, 2000.

- Bulletin de la SOMIVAC et de la SETCO (revues locales), Bastia, 1984.
- Économie régionale, bulletin des enseignants d'économie, n° 1, 1994, 32 pages ; n° 2, 1996, 39 pages ; n° 3, 1998, 36 pages. CRDP de Corse.

ARTICLES DE JOURNAUX

- Andreani, Jean-Louis, «Une économie identitaire à la base d'un nouveau contrat social», Le Monde, 12 mars 1998.
- Andreani, Jean-Louis, «L'équilibre instable du statut de la Corse», Le Monde, 25 mai 2001.
- Giraudou, Alain, «Une économie coincée», Le Monde, 27 novembre 1990.
- Le Lannou, Maurice, «La Corse se donne et se refuse», Le Monde, 9-10 août 1964.
- Maille, André, «La Corse et son avenir», Le Monde, 16 octobre 1999.
- Olivesi, Claude, «Corse : pour un pacte de progrès», Le Monde, 30 mai 1996.
- Valo, Martine, «Une nouvelle impulsion à l'économie de l'île», Le Monde, 29 mars 1996.

THÈSES

- Burgarella Mattei, Marie-Noëlle, *Contribution à l'étude du fonctionnement des petites économies insulaires*. (Sciences économiques), Université de Corte, 1995.
- Castellani, Michel, *Les mutations économiques et humaines de la Corse contemporaine étude d'économie et démographie régionale*. (Sciences économiques), Université de Corte, 1991.

ANNEXES

Annexe 1

Les événements d'Aléria vous ont-ils surpris ou bien, au contraire, est-ce que vous vous attendiez à une explosion du mécontentement en Corse ?

- Les événements d'Aléria m'ont surpris 37 %
- Je m'attendais à une explosion de mécontentement 59 %
- Sans opinion 4 %

Pensez-vous que l'action des autonomistes de l'ARC à Aléria était, au départ, justifiée ou pas ?

- Justifiée 62 %
- Pas justifiée 21 %
- Sans opinion 17 %

Deux gendarmes ont été tués à Aléria. À votre avis, qui en porte principalement la responsabilité ?

- Les autonomistes de L'ARC parce qu'ils ont ouvert le feu précipitamment 20 %
- Le gouvernement français parce qu'il a refusé de négocier avec les insurgés 60 %
- Sans opinion 20 %

Plus généralement, avez-vous de la sympathie ou aucune sympathie pour le mouvement de l'ARC ?

- De la sympathie 52 %
- Aucune sympathie 31 %
- Sans opinion 17 %

Estimez-vous que l'ARC est bon ou mauvais pour la Corse ?

- Bon 52 %
- Mauvais 30 %
- Sans opinion 18 %

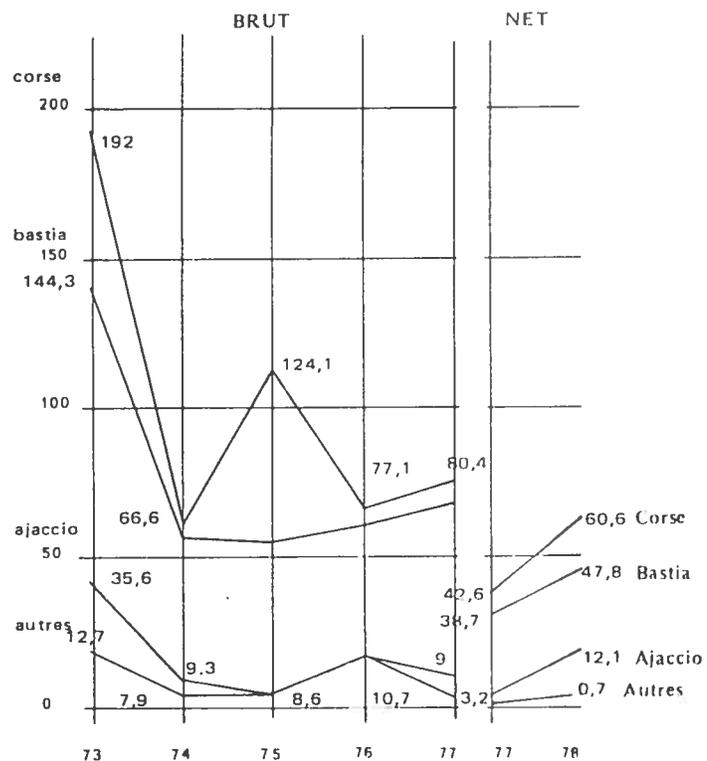
Si la gauche était au pouvoir, à votre avis, est-ce que les problèmes de la Corse seraient mieux ou moins bien résolus qu'à l'heure actuelle ?

- Mieux résolus 23 %
- Moins bien résolus 20 %
- Ni mieux ni moins bien résolus 32 %
- Ne sait pas 25 %

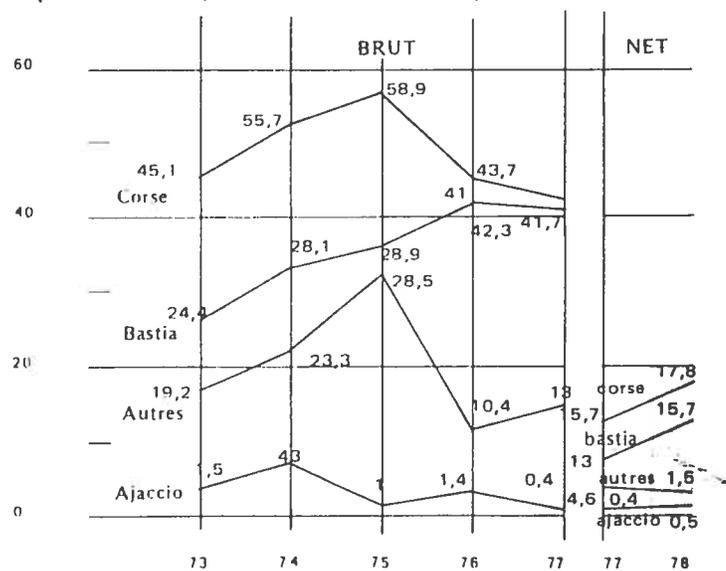
Annexe 2

Évolution du trafic avec l'étranger de 1973 à 1978 ¹

importations (en milliers de tonnes) (net)

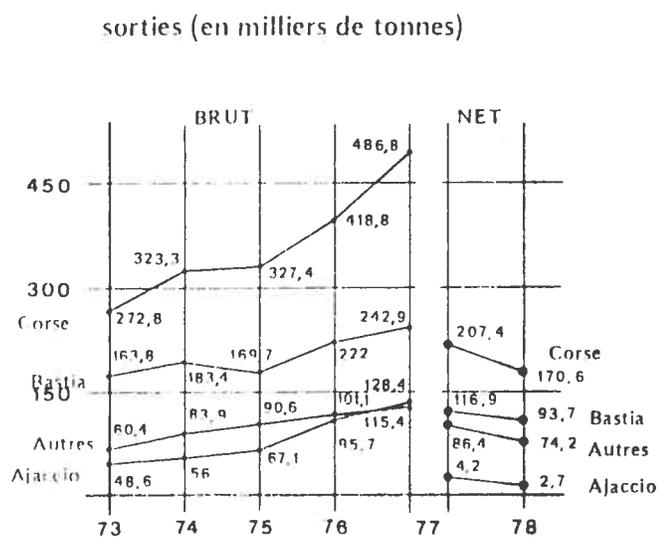
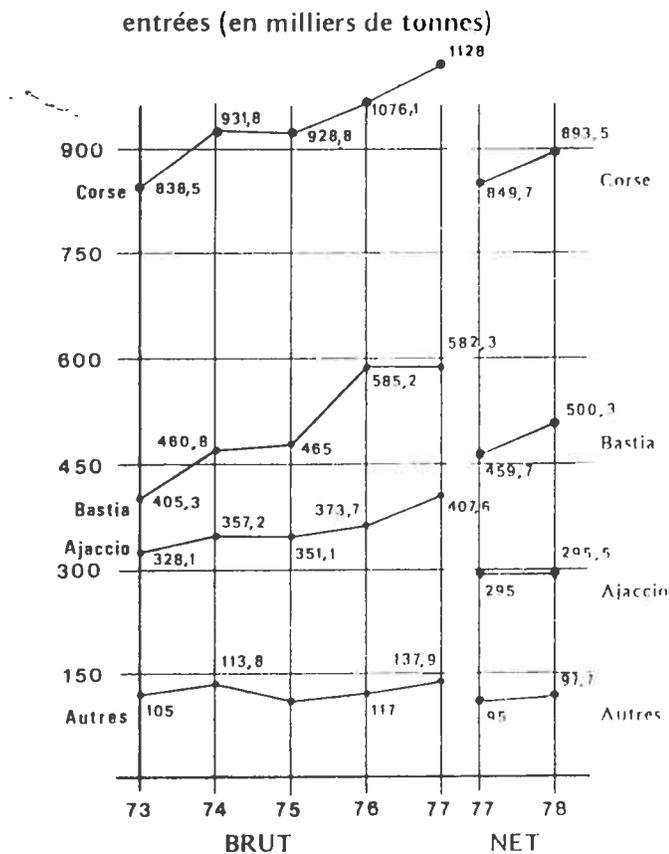


exportations (en milliers de tonnes)



Annexe 3

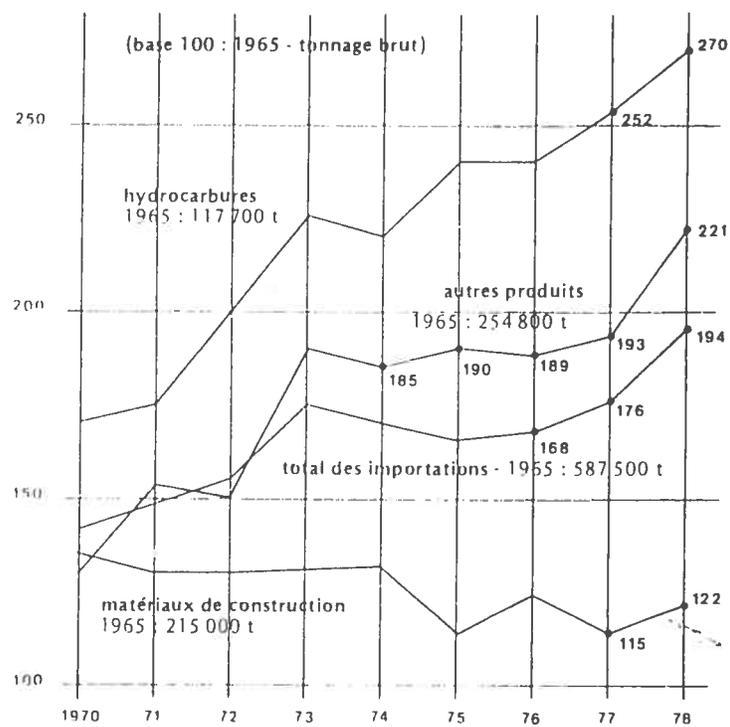
Évolution du trafic avec la France continentale de 1973 à 1978 ²



¹ ibid., p.8-9.

Annexe 4

Évolution de la structure des importations de 1970 à 1978³



² Idem.

³ Idem.

Annexe 5**Évolution de la subvention de continuité territoriale
depuis 1976 en millions de francs**

Année	Total	dont maritime	dont aérien
1976	151	151	0
1977	244	244	0
1978	252	252	0
1979	307	298	9
1980	369	354	15
1981	473	433	40
1982	552	490	62
1983	618	547	71
1984	637	557	80
1985	674	591	83
1986	699	610	89
1987	710	607	94
1988	722	623	99
1989	746	636	110
1990	789	654	135
1991	775	613	162

Source : Eurisles, *Les systèmes de transport dans les îles*, Edition L'Harmattan, Paris, 1996.

Annexe 6**Exportation de produits en millions de francs**

Produits	1990		1991	
	valeur	%	valeur	%
<i>Produits de l'agriculture</i>	84	64,6	127	61,4
<i>Biens de consommation</i>	16	12,3	15	7,1
<i>Biens d'équipement</i>	9	6,6	27	13,3
<i>Produits alimentaires</i>	3	2,6	5	2,4
<i>Produits énergétiques</i>	-	-	25	11,9
TOTAL	112	86,1	199	96,1
AUTRES PRODUITS	18	13,9	8	3,9
TOTAL EXPORTATIONS	130	100	207	100

Source : Commission européenne, *La région Corse et la communauté européenne : Où en sommes-nous ?*, Étude réalisée par le bureau à Marseille des Communautés européennes, Commission européenne, Marseille, 1993, p. 12.

Annexe 7**Principaux clients au niveau des exportations**

en millions de francs

1990			1991		
principaux clients	valeur	%	principaux clients	valeur	%
Italie	81	62,2	Italie	130	62,6
Allemagne	11	8,1	Canada	17	8,2
Belgique/Luxem.	7	5,1	Espagne	14	6,7
Espagne	4	3,1	Allemagne	9	4,2
Royaume-Uni	4	3	Belgique/Luxem.	7	3,4
Total exportations	130	100	Total exportations	207	100

Source : Ibid..**Annexe 8****Exportations vers les pays de la Communauté**

en millions de francs

ANNÉE/PAYS	CEE	Reste de l'OCDE	Autres	TOTAL
1985 valeur	62.2	6.3	6.7	75.2
1985 %	82.7	8.4	8.9	100
1986 valeur	58	5.1	6.6	69.7
1986 %	83.2	7.3	9.5	100
1987 valeur	72.4	12.4	4.5	89.3
1987 %	81.1	13.9	5	100
1988 valeur	89.6	9.8	7.9	107.3
1988 %	83.5	9.1	7.4	100
1989 valeur	92	2	17.6	111.6
1989 %	82.4	1.8	15.8	100
1990 valeur	112.1	3.3	15	130.4
1990 %	87	2.5	10.5	100
1991 valeur	170	24	13	207
1991 %	82.1	11.5	6.4	100

Source : Ibid., p.13.

Annexe 9**Écart des exportations entre 1985 et 1991 en fonction
des pays de la Communauté**

Pays	Écart entre 1985 Et 1991 en %	Augmentation en %
CEE	+ 107,8	+173
OCDE hors CEE	+ 17,7	+281
Étranger	+ 6,1	+156
Autres	+ 0,2	+7
TOTAL	+ 131,8	+175

Source : Ibid.**Annexe 10****Importations de produits en millions de francs**

Produits	1990		1991	
	Valeur	%	Valeur	%
<i>Biens de consommation</i>	110	26,9	118	26,3
<i>Produits alimentaires</i>	107	26,2	100	22,4
<i>Matériaux de construction</i>	81	19,8	101	22,6
<i>Biens d'équipement</i>	44	10,7	68	15,3
<i>Produits sidérurgiques</i>	32	7,6	26	5,7
TOTAL	374	91,2	413	92,3
AUTRES	36	8,8	34	7,7
TOTAL IMPORTATIONS	410	100	447	100

Source : Ibid., p. 14.

Annexe 11**Principaux fournisseurs au niveau des importations**
en millions de francs

1990			1991		
Fournisseurs	Valeur	%	Fournisseurs	Valeur	%
Italie	211	51,6	Italie	237	53,1
Belgique/Luxembourg	47	11,5	Allemagne	51	11,4
Allemagne	47	11,5	Belgique/Luxembourg	50	11,1
Pays-Bas	35	8,5	Pays-Bas	30	6,8
Espagne	13	3,3	Espagne	13	2,9
Total importations	410	100	Total importations	447	100

Source : Ibid.**Annexe 12****Importations en provenance des pays de la Communauté**
en millions de francs

ANNÉE / PAYS	CEE	OCDE hors CEE	Reste du monde	Total
1985 valeur	225,9	16,7	10,4	253
1985 %	89,3	6,6	4,1	100
1986 valeur	301,2	17,9	8,2	327,3
1986 %	92	5,5	2,5	100
1987 valeur	310,2	21	16,8	348
1987 %	89,1	6	4,9	100
1988 valeur	345,3	21,4	10,7	377,4
1988 %	91,5	5,7	2,8	100
1989 valeur	343,9	11,7	11,3	366,9
1989 %	93,7	3,2	3,1	100
1990 valeur	371	26,1	12,6	409,7
1990 %	90,5	6,4	3,1	100
1991 valeur	403	26	18	447
1991 %	90,1	5,9	4	100

Source : Ibid., p. 15.

Annexe 13**Commerce extérieur de la Corse avec la CEE**

(valeur en millions de francs)

Années	Importations de la CEE	Exportations vers de CEE
1980	179	66
1981	210	58
1982	176	59
1983	206	65
1984	247	77
1985	253	77
1986	327	70
1987	348	89
1988	-	-
1989	366	112
1990	410	131
1991	445	207
1992	435	160

Source : Ibid..**Annexe 14****Demande de logements autorisés
et commencés en Corse**

Années	Corse du Sud		Haute Corse		Région	
	logements autorisés	logements commencés	logements autorisés	logements commencés	logements autorisés	logements commencés
1985	1 225	1 245	1 238	770	2 463	2 015
1986	1 633	1 139	1 491	1 016	3 124	2 155
1987	1 754	887	1 895	1 473	3 649	2 360
1988	1 591	1 538	2 473	1 195	4 064	2 733
1989	1 687	486	1 737	905	3 424	1 391
1990	1 943	988	1 372	1 230	3 315	2 218
1991	1 277	834	1 748	916	3 025	1 750

Source : Direction régionale de l'équipement, Corse 1990-1991, statistiques et commentaires, Préfecture de Corse, Ajaccio, p.69.

Annexe 15**L'emploi dans le tertiaire du 1^{er} janvier 1975 au 1^{er} janvier 1989**

	1975	1982	1983	1984	1985	Évolution 1982-1985 en %	1986	1987	1988	1989	Évolution 1985-1989 en %
Emploi salarié											
Commerce	7 605	9 492	6 904	6 704	6 823	+ 9,7	6 926	7 220	7 477	7 679	+ 12,5
Services marchands	11 965	15 684	11 966	11 707	11 574	+ 4,1	12 033	12 527	12 790	13 025	+ 12,0
Transports	2 515	2 920	2 741	2 618	2 628	+ 7,6	2 735	2 750	3 027	3 198	+ 14,9
Télécommunications	2 230	2 416	2 529	2 552	2 592	+ 8,1	2 623	2 649	2 699	2 563	- 1,1
Banques *	1 190	1 448	1 024	1 033	1 080	+ 9,1	1 173	1 173	1 133	1 115	+ 1,2
Services non marchands	16 285	18 272	18 492	18 677	18 709	+ 5,1	20 339	20 210	20 091	20 237	+ 8,2
Emploi non salarié											
Commerce	—	—	—	—	3 015	—	3 069	3 076	3 527	3 622	+ 20,1
Services	—	—	—	—	5 467	—	5 585	5 864	5 895	5 948	+ 8,8
Total tertiaire **	41 790	50 232	43 925	43 585	52 415	+ 6	54 747	55 759	57 020	57 749	+ 10,2
Part du tertiaire dans l'emploi total	—	—	68,9	70,4	71,3	—	69,2	69,6	69,9	70,2	//

Source : Tableau de l'économie Corse, Insee, Ajaccio, 1991, p.65.

* Les années 1975 et 1982 comprennent également les effectifs pour les assurances, l'immobilier et les locations, alors que pour les années suivantes, le chiffre mentionné n'indique que les effectifs pour les banques.

** Le nombre total d'emplois du secteur tertiaire indiqué ici ne correspond pas à la compilation des chiffres mentionnés. Afin d'éviter de détailler toutes les branches du secteur tertiaire, nous avons éliminé volontairement une partie de l'information. Toutefois, il était important de mentionner le nombre total d'emplois dans ce secteur afin de montrer l'évolution réelle du secteur tertiaire.

Annexe 16**Équipement des communes en commerces de détail**

	1980	1988	
	Nombre	Nombre	°°
Alimentaire			
Alimentation générale	224	184	51
Boulangerie	97	98	27
Boucherie-charcuterie	134	111	31
Supermarché	16	30	8
Hypermarché	2	4	1
Non alimentaire			
Bureau de tabac	219	191	53
Point de vente d'un quotidien	169	142	39
Point de vente de carburant	80	76	21
Magasin de vêtements	44	37	10
Magasin de chaussures	23	22	6
Mercerie-bonneterie	32	29	8
Électro-ménager, radio ...	32	26	7
Magasin de meubles	22	19	5
Droguerie-quincaillerie	25	25	7
Librairie-papeterie	29	32	9

Source : Tableau de l'économie corse 1994, Insee, Ajaccio, 1995, p. 71.

Annexe 17

Crédits bancaires par catégorie d'agent économique
en millions de francs

	Sociétés	Entrepreneurs	Particuliers	Divers
1983				
Corse en millions	702,13	1 212,4	1 267,26	243,17
En %	20,5	35,4	37	7,1
France en %	//	//	33,1	//
1984				
Corse en millions	755,17	1 162,99	1 152,64	379,61
En %	21,9	33,7	33,4	11
France en %	35,4	25,9	32,4	//
1986				
Corse en millions	1 132	1 470	1 815	356
En %	23,7	30,8	38	7,5
France en %	29,2	23,1	+1,5	6,2
1987				
Corse en millions	1 346	1 655	2 554	423
En %	22,5	27,7	+2,7	7,1
France en %	28,1	22,2	42,8	6,9
1988				
Corse en millions	1 709	1 935	3 360	560
En %	22,6	25,6	44,4	7,4
France en %	29,2	21	42,4	7,4
1989				
Corse en millions	2 146	2 285	3 856	602
En %	24,1	25,7	43,4	6,8
France en %	30,9	19,7	41,5	7,9
1990				
Corse en millions	2 657	2 554	4 143	644
En %	26,6	25,6	41,4	6,4
France en %	32,5	18,8	40,1	8,6

Source : Ibid., 1986, p. 105 et 1991, p. 141.

Annexe 18

Tableau financier général du contrat de plan
État - Collectivité territoriale de Corse

en millions de francs

CHAPITRES	ETAT	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE	TOTAL
Titre I : La fonction structurante	57,55	30,05	87,60
Communications	57,55	30,05	87,60
Titre II : La fonction productive	348,75	292,45	641,20
Tourisme	38,30	37,50	75,80
Développement économique	52,70	37,00	89,70
Agriculture	193,90	152,10	346,00
Forêt	53,29	55,29	108,58
Pêche	10,56	10,56	21,12
Titre III : La fonction Spatiale	31,15	30,60	61,75
Environnement	23,15	24,60	47,75
Aménagement de l'intérieur (DIM)	8,00	6,00	14,00
Titre IV : La fonction sociale	229,08	200,45	429,53
Education	24,32	26,62	50,94
Enseignement supérieur	43,00	23,50	66,50
Recherche	35,00	31,80	66,80
Culture	44,60	41,60	86,20
Jeunesse et sports	3,00	1,00	4,00
Affaires sanitaires et sociales	8,16	4,93	13,09
Formation professionnelle	70,00	70,00	140,00
Droit des femmes	1	1	2,00
Évaluation	0,42	0,42	0,84
Suivi évaluation	0,42	0,42	0,84
TOTAL	666,95	553,97	1 220,92
<i>% par rapport au montant total</i>	<i>54,63 %</i>	<i>45,37 %</i>	
Politique de la ville	28,06	26,40	54,46
Total y compris Politique de la ville	695,01	580,37	1 275,38
<i>% par rapport au montant total</i>	<i>54,49 %</i>	<i>45,51 %</i>	

Source : Assemblée nationale, Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics et la gestion des services publics en Corse, n° 1077, Paris, 1998, p. 89.

Annexe 19

Évaluation du coût pour l'État du statut dérogatoire de la Corse

en millions de francs

Dispositions relatives à la fiscalité indirecte	
taxe intérieure sur les produits pétroliers	8
droit de consommation sur les tabacs	184
exonération de fait des droits de succession sur les biens immobiliers situés en Corse	non chiffré (1)
exonérations diverses de TVA (trafic des colis postaux avec le continent, prestations fournies pour les besoins des transports maritimes avec le continent, transports maritimes de voyageurs ou de marchandises, ventes de vins produits et consommés en Corse...)	non chiffré
application de taux particuliers de TVA	+50
droit de circulation applicable aux boissons	non chiffré
exonération du droit de licence sur les débits de boissons	non chiffré
exonération de l'impôt sur les spectacles	non chiffré
non application de la taxe à l'essieu	non chiffré
Total	642
Loi du 27 décembre 1994 portant statut fiscal de la Corse	
suppression des parts de taxe professionnelle perçue au profit du département et de la Collectivité territoriale	250
abattement de 25 % des bases communales de taxe professionnelle	70
exonération de la cotisation nationale de péréquation	négligeable
exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	13
exonération de l'impôt sur les sociétés créées avant le 31/12/98	2

exonération de l'impôt sur les activités nouvelles créées avant le 31/12/98	négligeable
Total	335
Loi du 26 décembre 1996 relative à la zone franche de Corse	
exonération limitée des bénéfices des entreprises (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés)	160
exonération de l'imposition forfaitaire annuelle	10
abattement sur des bases communales de taxe professionnelle	166
allègement des charges sociales patronales	180
Total	516
TOTAL GÉNÉRAL	1.493

⁽¹⁾ Le rapport Prada en chiffrait le coût entre 30 et 50 millions de francs en 1989.

Source : Ibid., p. 97.

Annexe 20

Le " coup de pouce " du gouvernement français en 1993

Un haut responsable de la Commission européenne a indiqué : " *Dans la période actuelle de programmation, entre 1994 et 1999, la Corse est considérée comme région éligible au titre de l'Objectif 1 qui, dans notre jargon, désigne les régions considérées en retard de développement, c'est-à-dire celles dont le produit intérieur brut est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. Celui de la Corse était légèrement supérieur, mais dans la négociation politique qui a eu lieu en 1993, la Corse a été incluse dans la liste des régions en retard, qui couvrent actuellement environ 25 % de la population européenne. La Corse en fait partie, comme les départements d'outre-mer français et le Valenciennois, dans le nord de la France. (...)*

Cela avait été un choix du gouvernement français. A l'époque, quand nous avons négocié l'enveloppe de l'Objectif 1 pour la France entre les DOM, la Corse et le Valenciennois, il y a eu une volonté importante de donner plus d'argent à la Corse, compte tenu d'une série de problèmes. La commission, souple comme souvent, l'avait accepté, même si cela ne correspondait pas à une certaine équité qui veut que l'on donne plus d'argent là où les gens sont les plus pauvres. (...)

La commission adresse à chaque État une lettre (...) disant : " selon l'application de critères objectifs, identiques à ceux appliqués pour répartir les crédits entre les pays – PIB par habitant, niveau de chômage, etc – voilà quelles seraient les allocations qui nous semblent raisonnables et justes. Il s'est trouvé qu'à l'époque, le gouvernement français n'a pas du tout suivi nos recommandations. Il n'était pas obligé de le faire, mais surprivilegier la Corse par rapport aux autres territoires de l'Objectif 1 a donné lieu, à nos yeux, à une très grande inégalité par rapport aux situations objectives. "

Source : Ibid., p. 95, gras et italique dans l'original.

Annexe 21

Vers un programme de transition accompagnant la sortie de l'Objectif 1

La probable sortie de la Corse de l'Objectif 1 à partir de 1999 témoigne des progrès accomplis par la région pour combler son retard de développement. Il convient de s'en réjouir à ce titre. Cependant, il est clair que les flux des crédits européens ont permis sur la période récente la réalisation de divers projets structurels, notamment en matière de désenclavement. Il est donc indispensable d'élaborer pour la Corse un plan de transition qui lui permette de bénéficier pendant plusieurs années d'un soutien particulier de l'Union européenne.

Interrogé à ce propos par la commission d'enquête, un haut fonctionnaire européen a expliqué : « *La proposition de la Commission européenne prévoit de concentrer les fonds dont nous disposerons pour la période prochaine sur les régions les plus défavorisées. Nous considérons qu'il faut une application stricte des critères d'éligibilité pour les régions d'Objectif 1, et la Corse est au-dessus de cela. Il y aura dans la proposition de la Commission une volonté de ne pas inclure la Corse, ni le Valenciennois dans les régions considérées en retard de développement au niveau européen et qui reçoivent les deux tiers de la dotation globale des financements.*

Si les États membres suivent la position de la Commission, la Corse ne sera plus en Objectif 1 à partir du 1er janvier 2000.

Néanmoins, pour ne pas créer de fracture soudaine, nous proposons une période de transition longue et assez généreuse. Nous proposons la mise en place d'un programme " phasing out " de cinq ans, c'est-à-dire de sortie, graduelle, de sorte que l'on aurait encore, pour la prochaine période, un programme pour la Corse, mais d'un montant moins important. Il y aura encore des financements européens, en tout cas, pour quelques années, mais d'une intensité moindre. L'intensité n'est pas déterminée, cela dépendra de la négociation sur le budget communautaire, dans les prochaines semaines et les prochains mois ».

Source : Ibid., p.96, gras et italique dans l'original.

Annexe 22**Évolution du parc de logements**

	Corse		France	
	nombre	%	nombre	%
1975				
Résidences principales	70 115	66,8	17 786 319	84,4
Résidences secondaires	24 045	22,8	1 685 864	8,0
Logements vacants	10 925	10,4	1 607 665	7,6
Total	105 085	100	21 079 848	100
1982				
Résidences principales	81 022	60,5	19 664 819	82,9
Résidences secondaires	43 988	32,8	2 267 866	9,6
Logements vacants	8 948	6,7	1 784 424	7,5
Total	133 958	100	23 717 109	100
1990				
Résidences principales	93 659	58,7	21 535 677	82,1
Résidences secondaires	54 858	34,4	2 814 291	10,7
Logements vacants	10 964	6,9	1 895 627	7,2
Total	159 481	100	26 245 595	100
1999				
Résidences principales	106 236	59,9	23 810 161	83,0
Résidences secondaires	60 612	34,2	2 902 093	10,1
Logements vacants	10 518	5,9	1 989 758	6,9
Total	177 366	100	28 702 012	100

Source : Tableau de l'économie corse, Insee, Ajaccio, 1999, p. 61, et 2001, p. 65.

Annexe 23**Équipement des communes en commerces de détail**

	1988		1998	
	Nombre	%	Nombre	%
Commerce alimentaire				
Alimentation générale	184	51	152	38
Boulangerie / pâtisserie	98	27	105	26
Boucherie / charcuterie	111	31	96	24
Supermarchés	30	8	24	6
Hypermarchés	4	1	6	1,5
Commerce non alimentaire				
Bureau de tabac	191	53	170	42
Point de vente d'un quotidien	142	39	230	57
Point de vente de carburant	76	21	73	18
Magasin de vêtements	37	10	37	9
Magasin de chaussures	22	6	27	7
Mercerie – bonneterie	29	8	//	//
Électro- ménager	26	7	23	6
Magasin de meubles	19	5	19	5
Droguerie / quincaillerie	25	7	35	9
Librairie / papeterie	32	9	50	12

Source : *Ibid.*, 1994, p. 71 et 1999, p. 191.

Annexe 24**Produit intérieur brut**

Années	PIB total millions de francs	PIB par habitant francs courants	PIB par emploi francs courants
Corse			
1993	24 171	94 338	285 035
1994	25 501	98 518	296 868
1997	26 722	102 275	302 169
1998	28 845	109 941	316 428
France de province			
1993	4 979 588	106 504	293 937
1994	5 205 036	110 880	304 335
1997	5 767 765	121 330	336 037
1998	6 018 567	126 084	345 515
France métropolitaine			
1993	7 077 087	122 750	323 657
1994	7 389 654	127 629	335 451
1997	8 084 019	137 929	365 720
1998	8 408 676	142 882	375 240

Source : Tableau de l'économie corse, 1999, p. 127 et 2001, p. 131.

Annexe 25**Valeur ajoutée brute par secteur d'activité**

Années	Total millions de francs courants	Agriculture	Industrie Construction		Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
		%	%	%	%	%
Corse						
1993	23 316	2	9	8	45	25
1994	24 503	2	9	8	45	26
1997	24 550	3	7	7	54	29
1998	26 423	3	7	6	55	28
France de province						
1993	4 803 431	3	25	6	36	19
1994	5 001 338	4	24	5	37	19
1997	5 298 874	4	23	5	46	22
1998	5 513 246	4	22	5	47	22
France métropolitaine						
1993	6 826 978	2	23	5	41	18
1994	7 100 718	2	23	5	41	18
1997	7 426 833	3	21	4	51	20
1998	7 702 683	3	21	4	52	20

Source : Ibid.

